

"Vous avez une double mission : premièrement, la mission de conserver intact votre héritage religieux et national; deuxièmement, la mission de répandre cet héritage, l'ajoute que c'est votre droit de garder votre héritage, et votre devoir de le répandre."

Son Exc. Mgr Ildebrando Antonietti, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve.

## Réduction générale des impôts au Canada

### Le prêt-bail de la police provinciale

La matraque, instrument contondant servant à établir la justice sociale dans la catholique province de Québec, a commencé à faire des siennes à Asbestos. Avant-hier un détachement d'une trentaine de policiers provinciaux a fait irruption dans une maison où de paisibles citoyens jouaient aux cartes. Ils les ont horriblement battus, ont traîné dans la rue une femme enceinte, ont emmené six personnes au club de la Johns-Manville pour interrogatoire à la russe.

Cet acte de banditisme couronne toute une série de provocations que les policiers provinciaux ont multipliées depuis un mois. Ce n'est d'ailleurs que le début d'actes de violence qui iront se multipliant et s'aggravant d'ici quelques jours ou quelques semaines.

Car M. Duplessis, de concert avec la *Canadian Johns-Manville*, paraît décidé à casser la grève de l'amiante coûte que coûte. La police provinciale, agissant sous ses instructions, ne se cache pas pour affirmer qu'elle a été expédiée à Asbestos avec mission précise de renvoyer les mineurs au travail à coups de matraque.

Avant que les choses ne se gâtent définitivement, rappelons quelques faits qui permettront au lecteur de se former un jugement sur la responsabilité des événements actuels et futurs.

D'abord, la grève de l'amiante est une grève juste. Plusieurs autorités morales l'ont déclaré. Le *Messenger Saint-Michel*, organe diocésain de l'évêché de Sherbrooke, s'est exprimé sans équivoque sur ce point. Le curé d'Asbestos vient de déclarer: "Si j'étais mineur, je ferais la grève", et il a comparé les grévistes aux zouaves pontificaux.

Durant les premiers jours de la grève, le calme le plus parfait a régné dans la région de l'amiante. Les désordres ont commencé avec l'arrivée sur les lieux de la police provinciale. Les voyous de Hilaire Potato Chips Beaugrand sont arrivés à Asbestos en état d'ivresse et ont commis de nombreux actes d'indécence en plein milieu des rues de la ville.

De nombreuses personnes en ont été témoins et l'ont attesté par déclaration assermentée. Le conseil de ville d'Asbestos l'a confirmé par une résolution unanime:

Attendu qu'à leur arrivée un grand nombre de ces policiers étaient sous l'influence de liqueurs alcooliques;

Attendu qu'un certain nombre de ces agents se sont même rendus coupables d'actes incriminés dans les rues de la ville et ont causé le désordre dans les places publiques.

Depuis les policiers provinciaux ont continué à causer du désordre et à provoquer la population d'Asbestos et de Thetford. Les gens du pays les accusent carrément d'avoir inventé de toutes pièces le prétendu dynamitage d'une voie ferrée, que les journalistes n'ont pas vu, et d'avoir perpétré l'enlèvement d'un paisible citoyen, M. Lionel Piuze, assistant-surintendant de la mine du Lac-Noir.

La technique est bien connue dans les pays occupés par les communistes. La police pousse la population à bout par toute une série de provocations calculées, pour ensuite intervenir brutalement, pratiquer une épuration des cadres sociaux et faire régner la terreur. Asbestos est une ville occupée, terrorisée.

Nous renvoyons le lecteur au reportage paru dans la *Presse* d'avant-hier et que nous reproduisons au texte en page deux. Voilà un témoignage qu'on ne peut tenir pour partial et qui pourtant est accablant.

Donc il n'y a pas un doute possible: la cause première et unique des désordres qui se sont produits jusqu'à présent et qui se produiront probablement d'ici quelques jours ou quelques semaines, c'est la police provinciale de M. Duplessis.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que les policiers provinciaux sont mis au service

de la Johns-Manville, qu'ils en reçoivent un bon d'environ cinquante dollars par semaine en plus de leur salaire qui est payé par la province, qu'ils ont établi leurs quartiers généraux dans le club de la Johns-Manville. Il s'agit littéralement d'un PRÊT-BAÏL DE LA POLICE PROVINCIALE A LA JOHNS-MANVILLE.

On aura rarement vu dans toute l'histoire de la province de Québec le pouvoir politique se faire à un tel degré le serviteur de la dictature économique. L'on savait depuis l'envoie scandaleuse de M. Duplessis dans l'Un-gava que le premier ministre a partie liée avec la haute finance. Mais on ne se doutait pas qu'il pût aller si loin dans la voie de la soumission.

Mais tout cela s'explique quand on sait que l'aviseur légal et politique de la Johns-Manville et plus généralement du cartel de l'amiante n'est nul autre que M. Yvan Sabourin, chef provincial du parti conservateur. Depuis que le parti conservateur provincial, camouflé sous le titre pompeux d'Union nationale, s'est définitivement engagé à faire la campagne de M. Drew dans la province de Québec, M. Yvan Sabourin, le "docteur" Sabourin comme disent avec un sourire moqueur les experts en silicose et amiantose, peut compter sur les bons offices de la police provinciale pour les besoins qu'il doit faire exécuter.

Si M. Drew s'imaginerait gagner la province de Québec avec un Yvan Sabourin comme gauleiter, il aura de cuisantes déceptions. L'homme est à la fois trop fadasse et trop compromis.

Il n'est peut-être pas mauvais de savoir quel ordre la police provinciale prétend rétablir à coups de matraque à Asbestos. Est-ce l'ordre social chrétien ou l'ordre capitaliste païen?

Nous reproduisons en deuxième page de notre édition d'aujourd'hui une maquette parue dans *L'Es* du 24 décembre 1945. Elle représente les huit femmes successivement divorcées de Tommy Manville, héritier multimillionnaire des intérêts *Manville*.

Pendant que les ouvriers canadiens-français d'Asbestos crévent dans la poussière, Tommy Manville pratique le sport du divorce.

Abandonner le travail parce qu'ils sont mal payés et mal traités, c'est pour les ouvriers d'Asbestos un crime contre l'ordre public et qui doit être réprimé à coups de matraque; mais changer de femme comme on change de chemise, c'est pour Tommy Manville une opération légale, presque un acte de prouesse.

Les ouvriers d'Asbestos se font taper dessus, parce qu'ils veulent protéger leur santé et assurer le nécessaire à leurs familles; Tommy Manville est comblé d'honneurs et d'argent, parce qu'il donne le spectacle public de la dégradation de la famille.

Et c'est cet ordre que M. Duplessis entend faire régner à Asbestos? C'est cela que la police provinciale protège?

Il avait bien raison de déclarer l'autre jour à l'Assemblée législative: "Les plus grands martyrs dans la province de Québec, ce sont les encyclopédiques".

Les encyclopédiques dont on a plein la bouche en temps d'élections mais dont on se moque une fois bien en place.

Mais si l'on continue dans cette voie, il y aura d'ici vingt-cinq ans d'autres martyrs dans Québec. Car notre aveuglement collectif nous vaudra des châtements et ces châtements, ce sont les communistes qui nous les feront subir.

Attila s'intitulait lui-même "le fléau de Dieu". Dans le monde moderne, le fléau de Dieu, c'est le communisme. Nous l'aurons, en dépit de toutes les lois du cadenas et des pactes de l'Atlantique, à moins que nous n'opérons des réformes urgentes.

Gérard FILION

Il semble même qu'il soit devenu un monnaie générale des œuvres de jeunesse, avec résidence à la Cathédrale (Fort de France) et devoir d'organiser et de dynamiser dans toutes les communes de l'île.

Cette lettre du jour de l'an couvre tout près de dix pages, format in octavo. Elle se termine par trois paragraphes caractéristiques de l'auteur:

Terminée le 31 décembre 1948 au moment où allait mourir la vieille année et, nous l'espérons, avec elle bien des vieilleries. Destinée à tous nos amis du monde qui ont cheminé un temps avec nous.

Mise sous bande par nos propres soins pour nous donner l'occasion de nous adresser l'adresse de penser personnellement à chacun de vous.

Publiée aux presses de la Martinique sous notre responsabilité propre.

Tous ceux qui l'ont connu, gamin, scout ou prêtre, seront d'avance assurés que cette encyclopédie est pleine de substance, de forces et pittoresques leçons.

Ambroise, aumônier des jeunes, a porté sur plusieurs continents déjà, et sur maints pays, des

(suite à la deuxième page)



Le bout de chemin régulièrement bordé de maisons que l'on voit ici est bien la seule rue de village que l'on puisse apercevoir dans tout l'Un-gava. Il s'agit du bourg de Burnt Creek, qui ne se trouve d'ailleurs situé qu'à 100 verges à peine de la frontière du Québec et du Labrador. En cette localité, qui n'est habitée que six mois sur douze, les résidents peuvent connaître le confort que procure l'emploi de l'électricité et communiquer avec le reste du monde par la radio.

### LETTE D'OTTAWA

## M. Douglas Abbott a renoncé aux budgets cycliques

A la veille d'une élection, les représentations des députés ministériels ont prévalu contre les conseils des experts

(Par Pierre VIGANT)

Ottawa, 22. — M. Douglas Abbott a renoncé aux budgets cycliques et il a présenté, ce soir, à la Chambre des Communes, un bon vieux budget électorale. Les conseils des experts du ministère des Finances n'ont pu prévaloir cette fois contre les vigoureux représentations des députés ministériels qui ne voulaient plus faire la fête de cette expérience budgétaire.

Tout le monde savait que le budget comporterait de fortes réductions d'impôts. Les députés libéraux, qui s'étaient tous donné la main pour réclamer cette réduction dans leurs discours du début de la session après avoir présenté leurs demandes d'une façon beaucoup plus vigoureuse dans les caucuses des derniers douze mois, affirmaient avec confiance que le budget ferait plaisir aux contribuables canadiens.

Députés et contribuables n'ont pas été déçus. L'impôt sur le revenu, le plus impopulaire et le plus critiqué de tous les impôts, a été fortement réduit et le relèvement des exemptions, est venu que 750,000 contribuables. Plusieurs des taxes de vente particulièrement tracassières — billets de chemin de fer, de navire et d'avion, couchettes et fauteuils, télégrammes, appels téléphoniques, liqueurs douces, bons, gomme à mâcher — ont été supprimées, les taxes dites de luxe ont été réduites si la taxe générale de vente a été maintenue. Les actionnaires des corporations ont obtenu un dégrèvement de l'impôt sur les corporations a été maintenu à son niveau actuel, sauf dans le cas des petites entreprises qui obtiennent un dégrèvement sérieux.

Comme il convient à la veille d'une élection générale, les impôts ont été remaniés de façon à apporter des réductions agréables au plus grand nombre possible de contribuables.

### M. Abbott joyeux

Le ministre des finances, M. Abbott, qui avait réussi à garder le sourire et le ton optimiste même lorsqu'il présentait un budget décevant et impopulaire l'an dernier, était joyeux et enthousiaste cette année. Les brocards et les interruptions des députés conservateurs ne parvenaient pas à troubler son bonheur; ils ne faisaient qu'aggraver son esprit primesautier et à lui inspirer des répliques amusées.

Les députés libéraux, qui avaient la figure longue l'an dernier en écoutant la présentation du dernier budget cyclique, étaient rayonnants cette année. C'était un budget selon leur cœur que M. Abbott soumettait à la Chambre des Communes. Ils applaudissent avec franchise tous les passages où il était question de réductions. Ils se livrent à une véritable manifestation d'enthousiasme lorsqu'il fut annoncé le nouveau régime d'impôt sur le revenu et ils firent à M. Abbott une ovation qui dura plusieurs minutes à la fin de son discours. Cette manifestation fut reprise de la façon la plus tapageuse plus tard dans le "lobby".

### "Il faut rappeler les vérités"

PIÉ XII

Cité Vaticane, 23 (A.P.) — Dans son audience annuelle du Carême aux curés de Rome, S. S. le Pape Pie XII a demandé aujourd'hui que l'on prêche plus activement aux fidèles l'existence et le danger de l'enfer comme moyen de mieux leur rappeler la pensée de Dieu. Le Saint-Père se plaint de voir qu'un nombre sans cesse accru de catholiques vivent dans le seul désir des jouissances terrestres et sans songer un instant à l'éternité de sanction qui les attend. "Le propagande en faveur d'une vie exclusivement matérielle, affirme-t-il, se fait ouverte, insinuante et continue. On n'y lance aucune attaque contre Dieu; on se contente plutôt de l'oublier. Livres, journaux et films contribuent à ce mouvement d'éloignement de la religion. Même dans des films regardés comme sans reproches, on voit les hommes vivre et mourir tout comme s'il n'existait ni Dieu ni l'église ni le ciel ni l'enfer. Nous en arrivons délibérément à la création d'une famille, d'une société, d'un État sans Dieu. Il n'y a par suite aucun temps à perdre dans nos efforts pour arrêter ce mouvement et pour réveiller l'esprit de prière et de pénitence.

La prédication des vérités premières est devenue, plus que jamais urgente; et, parmi elles, compte l'enseignement qui existe un enfer. S'il est vrai que le désir du ciel constitue un motif d'action plus parfait et plus honorable que la peur de l'enfer, il ne s'ensuit pas forcément que les hommes puissent être retenus et convertis par la seule aspiration aux béatitudes divines. Nous ne pouvons que rougir de voir que des parents accompagnent leurs enfants aux théâtres et aux cinémas qui présentent des spectacles aussi indécentes que ceux que nous voyons maintenant en plus d'un endroit, même en milieu chrétien, ou lisent les mêmes journaux aussi frivols qu'immoraux. Heureusement la lutte contre ces fléaux a déjà donné des résultats encourageants et nous espérons qu'ils s'accroîtront encore. Dieu merci, dans les mêmes contrées possédant la plus forte production cinématographique, les catholiques travaillent aujourd'hui méthodiquement à rendre au cinéma sa moralité et sa dignité.

### Doctrines moins respectées

Il n'est resté pas moins que la doctrine cyclique a subi une forte entorse. Le surplus prévu et consacré d'avance à la réduction de la dette nationale de quelque douze milliards est réduit à des proportions très modestes si le gouvernement a évité de se lancer dans de grandes entreprises de travaux publics qui conviennent de retarder en prévision d'une période de chômage possible.

L'expérience que l'on a faite de la doctrine budgétaire cyclique ne paraît pas très encourageante. Et l'on peut sérieusement se demander si la pratique des budgets cycliques est possible en démocratie. Le système des vaches grasses et des vaches maigres a bien fonctionné au temps de Joseph, en Égypte, mais les pharaons exerçaient un pouvoir absolu. La loi que M. Abbott et ses collègues avaient placée dans le système n'a pu résister à l'épreuve d'une élection imminente. Les électeurs contribuables n'ont manifesté de leur côté aucun enthousiasme pour les budgets cycliques. Après avoir gémis sous le poids des impôts pendant les six longues années de la dernière guerre, ils ont éprouvé le besoin de respirer un peu plutôt que de diminuer la dette et de se mettre en posture de faire les frais d'une nouvelle guerre ou de quelque autre calamité. A chaque jour suffit sa peine.

On peut se demander sérieusement si le système des budgets cycliques est pratique ou réalisable sous un autre régime que la dictature. Il ne vaut que par la continuité. Il exige des citoyens et des gouvernants en démocratie une sagesse, une prévoyance et une vertu surhumaine. Il ne peut avoir été conçu que par des bureaucrates qui avaient prié pendant la guerre le goût de la dictature, mais qui n'ont pu maintenir sous leur emprise les députés et les ministres à la veille d'une élection.

O budgets cycliques, qu'étes-vous devenus?

Pendant les années grasses, on devait engranger, comme l'Égypte du temps de Joseph. Et puis, dans les années maigres, on devait lancer dans la circulation le crédit récupéré.

Ainsi en avaient décidé les experts de M. Ilsey.

Mais aujourd'hui le fonctionnaire cède le pas au député. Au cycle économique, succède le cycle électoral. Pour combien de temps?

Car, vainqueurs, les libéraux pourraient bien avoir l'idée de revenir, en 1950, au système de Joseph — ou si l'on préfère, à celui de la famine.

Mais nous sommes au temps des cigales:

La cigale ayant chanté  
Tout l'été...  
Ne poursuivons pas. C'est si charmant de pouvoir chanter un instant. De profiter de l'été. De

### L'impôt sur le revenu et les taxes diminuent de façon sensible

Les exemptions d'impôt portées de \$750 à \$1,000 pour les célibataires, et de \$1,500 à \$2,000 pour les personnes mariées — Réductions rétroactives au 1er janvier 1949 — 750,000 Canadiens n'auront plus d'impôt à payer — Un budget pré-électoral

Ottawa, 23 (C.P.) — Le ministre des finances, M. Douglas Abbott, a présenté hier soir à la Chambre des communes son budget pour l'année fiscale 1949-1950. Ce budget, si longtemps et si impatiemment attendu, annonce une réduction considérable des taxes et de l'impôt sur le revenu personnel.

Les exemptions d'impôt ont été portées de \$750 à \$1,000 pour les célibataires, et de \$1,500 à \$2,000 pour les personnes mariées. Quelque 750,000 Canadiens seront donc exempts d'impôt sur le revenu. Ceux qui continueront de payer l'impôt seront aussi largement soulagés.

L'exemption, pour les enfants au-dessous de 16 ans, a été portée de \$100 et \$150, et pour les personnes à charge, de \$300 à \$400. Un nouveau taux d'impôt a aussi été annoncé.

Par ce nouveau taux, les trois quarts des contribuables qui auront un impôt à payer n'auront plus qu'à déboursier en moyenne 15 pour cent du revenu taxable.

Il y a eu aussi d'autres réductions moins importantes dans les impôts sur le revenu personnel. Toutes les réductions d'impôts sont rétroactives au 1er janvier 1949.

Mais M. Abbott est allé plus loin dans le dégrèvement du fardeau fiscal, ce qui confirme généralement les prédictions que ce budget est un budget pré-électoral, tendant surtout à favoriser l'homme moyen qui, dans les neuf années de guerre et pendant la période inflationniste de paix instable, payait, payait et payait toujours.

Le ministre a annoncé la disparition de plusieurs taxes encore en vigueur depuis la guerre, comme celle de 25%, plus un cent, sur les liqueurs douces, la taxe de 25% sur les bonbons et la gomme à mâcher, la taxe de 15% sur les billets de voyage et les différentes taxes sur les lits, les sièges des wagons-paillards, les télégrammes, les câbles, les appels téléphoniques de longue distance et les téléphones à extension.

### Réduction de la taxe de luxe

Puis, le ministre a fait des coupures dans les taxes dites "de luxe", en réduisant à 10 pour cent la taxe perçue du manufacturier sur les objets suivants: la bijouterie, les cosmétiques et articles de toilette, les valises, les sacs à main, les allumettes, les articles pour fumer, les pipes, les briquets, les crayons et les plumes.

Toutes ces réductions sont en vigueur depuis hier soir.

Dans le domaine des affaires, M. Abbott a présenté une nouvelle échelle de taxation qui soulage les petites entreprises et augmente les impôts des grosses corporations. La double taxation est éliminée. Ces changements sont rétroactifs au 1er janvier.

Il y a aussi plusieurs autres modifications dans d'autres domaines, mais qui n'affectent pas l'homme moyen.

Pour le contribuable individuel qui est rattrapé de l'impôt sur le revenu, ce dégrèvement entre en vigueur immédiatement. Les employeurs sont autorisés à cesser immédiatement les déductions sur les enveloppes de paie. Le remboursement des sommes payées depuis le 1er janvier dernier sera fait par le gouvernement aussitôt que possible.

Les nouveaux taux pour ceux qui auront encore à payer l'impôt

pôt seront mis en vigueur dans quelques semaines et d'ici le 1er avril, les nouvelles déductions seront effectuées. Ces personnes retireront les sommes qu'elles ont payées en surplus depuis le 1er janvier 1949, lorsqu'elles feront leur rapport d'impôt pour l'année 1949.

La taxe de vente générale de 8%, actuellement en vigueur, sur les boissons, le tabac, les postes et les droits de succession, demeure inchangée.

### Reduction de \$369,000,000

En présentant son troisième budget depuis qu'il est devenu ministre des finances en 1946, M. Abbott a annoncé aussi qu'il prévoyait un surplus de \$87,000,000. Les revenus prévus sont de \$2,477,500,000 et les dépenses de \$2,390,000,000.

Les réductions de taxes proposées se chiffrent à \$369,000,000, portant à \$1,625,000 la réduction totale des taxes depuis les cinq dernières années.

Le ministre a annoncé aussi une relâche dans le programme de conservation de dollars, à compter du 1er avril, et la levée des prix plafonds sur la plupart des vivres encore sous contrôle, à compter d'aujourd'hui.

Les prix de plafonnement sur la farine, le pain, le beurre, le sucre, la mélasse, les fruits et les légumes en conserve et les pommes, le céleri, la laitue, les oignons, les épinards et les tomates importés.

De plus le gouvernement discontinuera le paiement du subside de 46% cents sur le boisau de blé pour usage domestique.

M. Abbott a fait des concessions aussi pour les industries minières et pétrolières. Il a prolongé jusqu'à la fin de 1952 les allocations de taxes consenties pour les dépenses effectuées pour les explorations minières ou pétrolières.

M. Abbott a donné les chiffres suivants, comprenant les pertes subies par le trésor fédéral à la suite de ces réductions de taxes et d'impôts:

L'impôt sur le revenu personnel — exemptions augmentées et taux réduits: \$270,000,000; crédit de 10 p.c. pour les dividendes: \$12,000,000; la levée des taxes d'accise: \$79,000,000; réduction des taxes d'accise: \$19,850,000.

Ces pertes sont compensées, en petite partie, par un gain de \$12,000,000 par suite de la nouvelle structure fiscale sur les corporations.

C'est cependant la coupure faite dans l'impôt sur le revenu qui rend le budget de M. Abbott si "relaisant", et qui lui a valu en Chambre, hier, les applaudissements frénétiques des députés ministériels, et de quelques membres de l'opposition. Ces réductions sont d'environ 32 pour cent et les exemptions sont portées au même niveau que celles d'avant-guerre.

Arrivée de Mgr Roy à Bruxelles

Bruxelles, 22 (Reuters). — L'archevêque de Québec, Mgr Roy, archevêque de Québec, est arrivé hier, venant de Paris.

Aujourd'hui, Mgr Roy visitera l'Université de Louvain, qui lui décernera un doctorat en philosophie, honneur à sa cause. Plus tard il rendra visite au prince de Belgique, le cardinal Van Roey.

## BLOCS-NOTES

(par O. H.)

### "Postage Stamp Patriotism"

Un jeune avocat libéral faisait, ces jours derniers, à la radio, — ce qui était, à la vérité, tout naturel, — l'éloge de son parti et de ses hauts faits.

Il y disait entre autres: "C'est un gouvernement libéral qui a proclamé, non seulement en notre pays mais devant le monde, le caractère bilingue et biethnique du Canada, en nous donnant les timbres-poste bilingues, qui sont répétés sous tous les climats l'écho de l'âme française en Amérique du Nord".

Tout cela est fort bien, et nous nous réjouissons du bon coup que fissent ces jour-là les ministres libéraux.

L'orateur aurait pu ajouter que ce sont aussi les libéraux qui nous ont donné les premiers timbres d'accise bilingues, et que le libéral Jacques Bureau est allé, tout simplement, jeter dans l'Outaouais les maquettes unilingues pour être sûr qu'on ne se serait pas senti de s'en servir.

Il est vrai que l'orateur a parlé d'un timbre oublié de dire que

c'est un ministre libéral qui a qualifié de *Postage Stamp Patriotism*, de "patriotisme de timbre-poste", la longue campagne menée en faveur du bilinguisme dans les timbres par Armand Lavergne.

Heureusement pour ce ministre qu'on a depuis longtemps oublié ce fait, tandis que le nom de Lavergne restera pour toujours attaché à cette campagne, à cette victoire dont tout le monde aujourd'hui se réjouit.

### "Au Carrefour"

Le courrier nous apporte, illustré d'une magnifique photographie de l'auteur, une "lettre encyclopédique" d'Ambroise, aumônier des jeunes. L'affaire, adressée à tous ceux qui ont croisé ses routes de par le monde et à qui il conserve son amitié.

Cela s'intitule *Au Carrefour* et vient tout droit de la Martinique, où celui qui nous aurait pu croire un éternel errant paraît enfin fixé pour longtemps.

Ambroise, aumônier des jeunes, tient aujourd'hui un rôle considérable dans les mouvements de jeunes à la Martinique.

### L'ACTUALITE

## D'un cycle à l'autre

créer un peu de joie dans le cœur amer de l'électeur moyen.

Nuit et jour, à tout venant. Je chantais, ne vous déplaît-elle.

Mais non, cela ne nous déplaît pas. Car en chantant, le député, comme Orphée, charme le monstre du Fisc. Un peu plus de chansons, un peu moins de taxes. Voyez descendre l'impôt sur le revenu. Voyez grimper les exemptions.

Et les liqueurs douces qui reviendront au prix d'avant! Les chocolats détaxés! La gomme à cinq sous! Le lard cessant d'être traité comme objet de luxe. Décidément, la famille est sauvée.

Que faisiez-vous au temps l'échaud?

Nous chantions. Nous chantions. Sans doute, la Défense Nationale a fait un bond de quelques cents millions. Le Paque de l'Atlantique — dont M. Clouton

disait, lors d'une élection particulière, qu'il permettrait de réduire les dépenses militaires — se met à couler diablement cher; il a la dent longue, sa voracité ne fait que commencer, et nous ne nous en rendons compte qu'un peu tard.

Mais pourquoi penser à l'avenir? Pourquoi songer à ce qui viendra après les élections? Prenons joyeusement le jour qui passe.

Et chantons... en attendant de danser.

### CANDIDE

P.S. — Une seule ombre reste sur notre bonheur: les cacahuetes ne seront pas détaxées.

"Peanuts!" avait dit M. Saint-Laurent devant les \$180 millions que Terre-Neuve coûtera au Canada. C'était une exclamation malheureuse. Le premier ministre en a conservé un mauvais souvenir. Les pinottes vont continuer à coûter cher. Ça leur apprendra.

## "Si j'étais mineur, je serais gréviste"

Déclaration de l'aumônier du Syndicat des mineurs d'amiante — Enquête à Asbestos menée par "La Presse"

Nous reproduisons ci-dessous, pour le bénéfice de nos lecteurs, le fruit d'une enquête menée à Asbestos par M. Roger Mathieu, chroniqueur ouvrier à La Presse:

par Roger Mathieu, envoyé spécial de la "Presse"

Asbestos, 21 — En guise de préambule, disons qu'au cours d'un bref séjour ici et à Thetford Mines nous avons personnellement été témoins de la poursuite d'un sérieux conflit industriel qui oppose l'un à l'autre deux groupes très puissants: cinq compagnies minières d'une part et 5.000 travailleurs groupés dans des syndicats affiliés à la C.T.C.C., d'autre part.

Les quatre jours que nous avons passés à Asbestos ont été marqués par un calme absolu (à l'exception de l'incident Pluie) et des plus contrastants avec ce que nous nous attendions d'y trouver. Nous avons circulé à différentes heures du jour et de la nuit, à pied et sans aucune escorte, dans tous les quartiers, sans avoir paru suspect à personne d'autre qu'à la police provinciale, qui fourmille dans cette petite ville de 8.000 habitants.

Pour un reportage objectif, nous ne pouvions nous limiter à faire des constatations et encore moins à porter un jugement sans toutes les données nécessaires.

Nous avons donc rencontré l'autorité religieuse locale, M. le curé Camirand. De plus le conseil municipal d'Asbestos, qui tenait une réunion spéciale, à huis clos, a consenti à nous recevoir. Nous avons longuement causé avec les chefs des syndicats ainsi qu'avec ceux de la fédération nationale de l'amiante de la C.T.C.C. Nous nous sommes personnellement mis au courant de l'attitude des marchands et des professionnels de l'endroit vis-à-vis des grévistes. Le chef de police d'Asbestos, M. Albert Bell, a consenti à nous exposer la situation en tant que responsable de l'ordre et de la protection de toute la population d'Asbestos. Nous avons noté avec soin la version du vice-président général de la compagnie "Johns-Manville" et finalement nous nous sommes assez longuement entretenus avec le lieutenant Gérard Timlin, temporairement en charge du détachement de policiers provinciaux, présentement à Asbestos.

M. le curé Camirand

"Comme pasteur c'est mon devoir d'enseigner la pratique de toutes les vertus et je n'ai pas le droit de faire exception pour celle de justice. De même je considère comme un impérieux devoir non seulement de défendre à mes paroissiens d'être injustes, mais de les défendre lorsqu'ils sont victimes d'injustices comme c'est le cas présentement", nous a déclaré sans aucun détour le curé Camirand.

"Les mineurs d'Asbestos, que je connais bien car je suis leur aumônier syndical, ont été et sont encore patients et dociles à l'extrême. Ils ne se sont pas temporairement privés de leur pain et de leur viande, ils ont même eu le plaisir de la chasse, mais ils y ont été forcés par d'inqualifiables tactiques provocatrices. Et si j'étais mineur, je serais moi-même en grève et, dans les circonstances, j'aurais la conscience parfaitement tranquille. D'ailleurs, sans être mineur, je suis avec eux jusqu'au bout et ils le savent", a déclaré le pasteur.

Les enseignements pontificaux

"Les mineurs d'Asbestos et leur aumônier se refusent à considérer les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* comme des bouquins tout simplement historiques et tout juste bons pour les musées. Aussi, selon ces enseignements pontificaux nos mineurs devraient jouir depuis longtemps des avantages

qu'ils réclament et qu'on leur refuse obstinément sans même leur offrir de compromis.

"Je considère les grévistes comme des zouaves pontificaux. En 1870, les zouaves ont défendu le Saint-Siège qui était directement attaqué. Aujourd'hui, je me glorifie de ce que les mineurs d'Asbestos contribuent à défendre non pas le pape personnellement, mais ses enseignements sociaux", de dire M. le curé Camirand.

Quant à la conduite des grévistes, le pasteur la considère exemplaire. "Quelques incidents, que des intéressés ont exagérés et déformés, ont eu lieu, mais ils ne sont que la conséquence d'une provocation exaspérante contre laquelle les chefs ouvriers et moi-même ne suffisons pas à immuniser les grévistes", a-t-il affirmé.

Conseil municipal et de police locale

Le conseil municipal d'Asbestos, en l'absence du maire Albert Goudreau, était réuni jeudi soir dernier, en séance spéciale, à huis clos, sous la présidence du maire suppléant, M. Félix Boutin.

Tous les membres du conseil, sauf le maire, étaient présents ainsi que le secrétaire de la municipalité, M. J. Olivier, et le chef de la police locale, M. Albert Bell.

Tous les échevins ont été unanimes à déclarer qu'ils sont consternés "de la mauvaise réputation que l'on tente de faire à tort à la paisible ville d'Asbestos. Tout ce qui sort de l'ordinaire ici, c'est une grève qui dure depuis plus d'un mois, mais qui se poursuit dans l'ordre. Les grévistes, malgré leur grand nombre et malgré les provocations dont ils sont l'objet, ont eu et ont encore une conduite digne et exemplaire, dans les circonstances", ont-ils affirmé.

Blâme à la police provinciale

Au début de la grève, les chefs syndicaux ont exigé de leurs membres, qui sont préposés à l'entretien et à la surveillance des biens de la compagnie qu'ils demeurent à leurs postes respectifs. Ils ont donc assuré, malgré la grève, le fonctionnement normal des pompes et le chauffage. Mais moins d'une semaine après le début de la grève, contre le gré de l'autorité municipale, la police provinciale nous a envahis et elle a chassé les ouvriers que leurs chefs obligeaient à demeurer à leurs postes, a-t-on affirmé.

Depuis, non seulement la police provinciale protège les biens de la compagnie, mais elle patrouille toutes les rues de la ville, elle arrête les enfants qui se lancent des balles de neige, elle intimide les grévistes et nuit à tous les agents locaux dans l'accomplissement de leur devoir, ont affirmé les membres du conseil et le chef de police.

Il n'est pas de notre ressort de décider du mérite de la grève, mais nous pouvons affirmer que les grévistes, ont une conduite exemplaire. Les incidents auxquels quelques-uns d'entre eux auraient été mêlés, ont été provoqués, et non pas par les grévistes ont-ils ajouté.

Les dirigeants du syndicat

"Chaque jour, par son attitude de déloyauté et provocatrice, la compagnie Johns-Manville justifie davantage les sanctions économiques qu'elle nous a elle-même forcés d'user à son endroit, affirment les chefs ouvriers.

"Au cours même des négociations qui se poursuivaient à huis-clos, la compagnie a publié des bulletins qu'elle a distribués à ses employés et dans lesquels elle discréditait ceux avec lesquels elle négociait.

"Nous lui avons soumis un projet de contrat dans lequel nous formulions 8 demandes principales: 1— Augmentation générale de 15 cents l'heure; 2— formule Rand de sécurité.

La promesse ouvrière

"La compagnie Johns-Manville a catégoriquement rejeté toutes nos demandes et n'a fait aucune contre-proposition. A force de persuasion, nous avons fait accepter aux mineurs le compromis suivant: garantie écrite de la part de la compagnie qu'elle acceptera la formule Rand, qu'elle acceptera de modifier la clause des vacances de façon à l'améliorer, qu'elle accordera une augmentation générale de 15 cents l'heure et non plus 9 mais 6 fètes chômées et payées et recours à l'arbitrage pour les au-



"Life" du 24 décembre 1945 publiait la maquette ci-dessus représentant les huit femmes successivement divorcées de Tommy Manville, multi-millionnaire de l'amiante. A noter que Tommy Manville fut marié durant 17 jours avec la no 5, deux mois avec la no 6 et 7 heures et 45 minutes avec la no 7. Nous ne possédons pas d'informations de fraîche date sur ce qui a pu se produire depuis le huitième mariage. C'est sans doute pour défendre cette civilisation chrétienne que les policiers de M. Duplessis jouent de la matraque à Asbestos.

tres demandes. Moyennant ces garanties, les mineurs retourneront immédiatement au travail.

Mais la compagnie refuse obstinément en ne se vantant pas, toutefois, d'avoir enfreint la loi des relations ouvrières en ne négociant pas de bonne foi, en passant par-dessus la tête des représentants légaux des ouvriers, etc. Elle se retire derrière "l'illégalité" de la grève alors qu'un tribunal n'a encore déclaré cette grève illégale", disent les chefs ouvriers.

"Nous avons demandé à la compagnie de nous permettre de constater les effets d'un dynamitage dont elle se plaint, mais elle a refusé et à grand renfort de publicité elle incite la population à croire que les mineurs d'Asbestos sont des sauvages et des saboteurs.

Engagement solennel de chacun des grévistes

"A la suite d'incidents que l'on tente d'imputer aux grévistes et à la suite de la provocation dont ils sont l'objet de la part de la police provinciale, nous avons rencontré chacun des grévistes et leur avons demandé s'ils avaient l'intention de continuer longtemps encore cette grève qu'ils ont déclenchée de leur propre initiative. Chacun a déclaré qu'il ne retournerait jamais à la mine sans avoir fait accepter les demandes syndicales. Nous démenterons plutôt que de céder, ont-ils dit. Devant cette détermination, nous les avons fait s'engager solennellement, sur leur honneur, à ne rien faire de répréhensible. Tous s'y sont engagés. Nous répudions donc tout acte de violence ou toute conduite malheureuse, à Asbestos", ont déclaré les chefs locaux.

A Thetford et au Lac-Noir, les chefs ouvriers se refusent à croire que des grévistes peuvent avoir été les auteurs des mauvais traitements infligés à M. Lionel Pluie.

"Il serait très malheureux que des ennemis personnels aient profité de la grève pour assouvir une vengeance en laissant impulser la responsabilité aux grévistes, disent-ils.

"Le syndicat n'a de haine contre personne et pas davantage contre M. Pluie. A la demande de celui-ci, nous avons même obligé des grévistes à aller dénigrer son chemin privé, pas plus tard que la semaine dernière, avant l'attentat dont il a été victime", ont révélé les chefs du syndicat du Lac-Noir.

Versions de la compagnie et de la police provinciale

Nous avons rencontré M. G. K. Foster, vice-président général de la compagnie Johns-Manville

et gérant des établissements d'Asbestos.

Il a accusé le syndicat et la fédération nationale de l'amiante des mêmes choses dont lui-même et la compagnie qu'il représente sont accusés par la partie ouvrière.

M. Foster impute aux négociateurs ouvriers l'échec des pourparlers qui ont précédé la grève. Il impute aux grévistes des dommages de plusieurs milliers de dollars dans les bureaux de la compagnie, dommages qu'il dit ne pas être en mesure de nous

montrer.

Il a affirmé que jamais il ne négocierait avant le retour général au travail. Il a admis n'avoir fait aucune contre-proposition aux représentants ouvriers, lors des négociations, "parce qu'ils ont manifestement démontré leur mauvaise foi et leur détermination de faire la grève", a-t-il dit.

Quant au dynamitage de 18 et 20 pouces de rails sur le chemin de fer de la compagnie, il dit n'avoir aucune preuve que ce soit le geste d'un ou de plusieurs

grévistes. Il reproche cependant à ceux-ci d'avoir molesté des employés de la compagnie et de faire de l'intimidation à domicile auprès de ceux qui travaillent en les menaçant de les démolir et de brûler leurs demeures.

Pour sa part, le lieutenant Gérard Timlin, en charge du détachement de policiers provinciaux, affirme que "lorsque la population d'un endroit a besoin d'être protégée et que la police locale ne fait pas son devoir, c'est pour nous un impérieux devoir d'assurer l'ordre et c'est ce

FILM en 20 DÉVELOPPÉS et IMPRIMÉS 2 hrs.

PHARMACIE MONTREAL

LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL AU MONDE

CHARLES DUQUETTE

Pharmacien-propriétaire

OUVERT JOUR ET NUIT

HA. 7251

Les Carabins de Laval à McGill

Un groupe de 90 étudiants en médecine de l'Université Laval a été l'hôte des étudiants de McGill pendant les trois derniers jours. Le séjour des carabins à Montréal était placé sous le signe de la bonne volonté et de l'enthousiasme.

Recus à la gare Windsor par une délégation d'étudiants de McGill, portant drapeaux et bannières, les carabins de Laval furent invités au déjeuner d'honneur, puis à un bal auquel assistaient tous les représentants du sexe faible de la grande université de langue anglaise.

Les carabins accomplirent ensuite une visite de la ville et présentèrent dans la soirée leur "Revue des Etudiants". Bien que le dialogue ait été entièrement en français, les membres de l'Université McGill ne semblaient pas avoir de difficultés à comprendre les mots d'esprit.

qui explique notre présence ici", a-t-il dit.

Il nie formellement toutes les accusations à l'effet que les agents provinciaux aient été en état d'ivresse lors de leur arrivée à Asbestos et qu'ils aient eu une conduite indécente.

"Nous avons été sommés par les grévistes de quitter la place dans les 48 heures et nous avons répondu en doublant nos effectifs. S'il le faut la police fédérale nous enverra tous les effectifs dont nous pourrions avoir besoin et au surplus, en moins de 24 heures, tout un régiment militaire viendra nous prêter main forte", a-t-il dit sans révéler les motifs de cette attitude.

Selon le lieutenant Timlin et le sergent Pierre Dubuc, "les grévistes ont bien tort d'agir de la sorte à l'endroit d'un employeur qui les comble".

"La plupart des mineurs ont des camps d'été, ils gagnent des salaires de \$2.400 comme balayeurs, ils jouissent d'avantages comme celui de pouvoir se construire une maison aux frais de la compagnie pour ensuite rembourser mensuellement sous forme de loyer. Et de plus la compagnie achète pour eux les matériaux au prix du gros, etc. Même si nous vous disons ceci, nous vous prions de croire que nous sommes tout à fait impartiaux", ont-ils ajouté. Nous croyons que les grévistes feraient bien de retourner immédiatement au travail, mais nous ne pouvons pas les y forcer. Cependant il est de notre devoir de maintenir l'ordre et de protéger la population et nous le ferons jusqu'au bout, même s'il fallait que chacun de nous y laissât sa peau", ont-ils conclu.

Meurtre ou suicide?

UN HOMME TROUVE MORT A STONEFIELD

Harry Want, de Stonefield, comté d'Argenteuil, a été trouvé mort vers 9 h 30 lundi soir, dans son poulailler. Non loin de lui, on a trouvé un fusil et trois douilles vides.

Le décès a été constaté par le coroner du district, le Dr Jules Lafleur. On ne sait pas s'il s'agit d'un meurtre ou d'un suicide. Nous apprenons que la police provinciale détient une femme, en rapport avec cette affaire.

Blocs-notes

(suite de la première page)

yeux clairs qui l'ont tenu en contact avec le réel. Les spectacles divers qu'il a contemplés n'ont point atténué, loin de là, sa ferveur apostolique. Ils n'ont point non plus, on le verra, diminué son sens pratique.

Il est bien resté le fils de l'étonnant débrouillard qui fut si longtemps l'une des chevilles ouvrières du Devoir.

On ne sera donc point étonné de constater que l'encyclique se termine par ces indications précises et qui font lever dans l'esprit d'abondantes pensées.

Avant que de clore nous rappelons à nos amis que les lettres aériennes ou régulières parviennent toujours en Martinique... pourvu qu'elles quittent leur point d'attache! Les colis postaux jouissent des mêmes privilèges. Et ils servent bougrement! L'argent sert davantage s'il est envoyé à notre nom, au Canada, 4079, de Lorimier, Montréal, P. Q., Canada.

Mais cette adresse du pays natal est précédée d'une autre qui nous rappelle où l'on peut rejoindre, en tout temps, M. l'abbé Ambroise Lafortune: Presbytère de la Cathédrale, Fort-de-France, Martinique.

O. H.

HOPITAL MICHAUD

DRUMMONDVILLE

## Pourquoi prendre une chance?

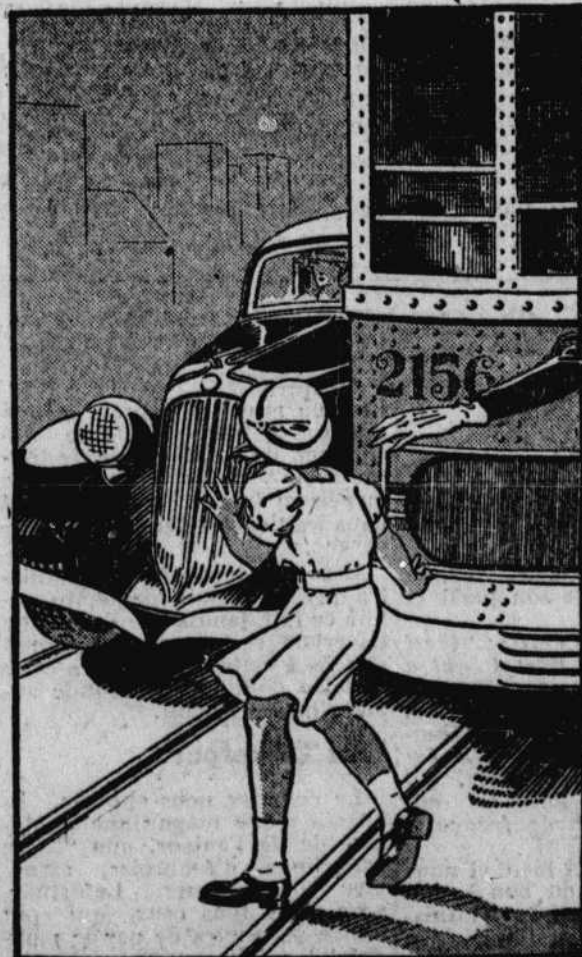
C'est dangereux d'agir ainsi.

Quiconque traverse une rue immédiatement à l'arrière d'un tramway, d'un autobus ou de tout autre véhicule arrêté, s'expose à un accident qui pourrait causer la mort ou des souffrances pour toute une vie.

Ceux qui ARRÊTENT - REGARDENT - et ÉCOUTENT avant de traverser une rue observent les règles élémentaires de la sécurité.

Pourquoi prendre une chance?

Ça n'en vaut pas la peine



LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

P49/X

ACHETEZ VOS FLEURS ICI La Patrie Fleuriste

165, est. Ste-Catherine Escoutes le jeudi Livraison partout directement de notre succursale. C.H.L.P. chaude. 12 h. 30. PL. 1786-1787

10% d'escompte aux communautés religieuses.

## LE DEVOIR

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-434 est, rue Notre-Dame, à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice-propriétaire. Directeur-gérant, Gérard Filion.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press est autorisée à faire l'emprunt pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste:

EDITION QUOTIDIENNE

Canada (sauf Montréal et la banlieue) \$8.00

Montréal et banlieue 11.00

Etats-Unis et Empire britannique 10.00

Union postale 12.00

EDITION DU SAMEDI

Canada 3.00

Etats-Unis et Union postale 4.00

Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisée comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: BELair \*3361



LESAGE  
SAINT-THÉRESE P.Q.

LE DEVOIR  
MONTREAL, MERCREDI 23 MARS 1949

Tirage certifié par  
l'Audit Bureau of Circulations

## La Police impuissante contre le calme

Les détenus racontent leurs aventures à l'assemblée du Syndicat — Nouvelles arrestations nocturnes — Invitation à la résistance passive — Le conseil de ville de Thetford verse un don

Asbestos, Qué., 23 (Par Gérard Pelletier). — Au lieu de l'habituelle couronne formée par les officiers du Syndicat, l'estrade de la salle de réunion présentée hier soir à l'auditoire des grévistes toute une rangée de figures nouvelles. Il s'agissait des ouvriers que la police provinciale avait arrêtés et détenus depuis quelques jours, puis relâchés, après une journée ou une nuit à la prison commune de Sherbrooke.

Cela faisait bien du monde. Car si le grand gala de lundi soir, avec accompagnement de matraques, ne s'était pas répété hier, les arrestations n'ont pas cessé. On a tiré deux grévistes de leurs lits entre 2h. et 5h. de la nuit du 22. On en a arrêté un autre au milieu de son repas hier midi. Les mandats d'arrestation sont stéréotypés et répètent toujours la même accusation d'intimidation malicieuse et de menaces proférées. A l'assemblée d'hier soir, dans le sous-sol de l'église Saint-Amand, quelques-uns des grévistes appréhendus par la police ont raconté leurs aventures. Dans plusieurs de ces témoignages publics se répètent l'histoire pénible des injures, des menaces et de manoeuvres employées par les agents pour obtenir des ouvriers la promesse qu'ils retourneront au travail. Les orateurs d'hier soir ont aussi raconté l'émotion de leurs femmes et des petits enfants réveillés en pleine nuit par l'arrivée des agents.

### Population dégoûtée

Non seulement les grévistes, mais aussi bien toute la population d'Asbestos est dégoûtée de ces procédés. Nous avons questionné, hier, des marchands, des professionnels, des hommes d'affaires. Tous reconnaissent le caractère intentionnellement provocateur de ces arrestations et se surprennent de la patience dont les grévistes font preuve. On s'indigne que des mandats d'arrestation de cette nature soient servis au milieu de la nuit, alors que les prévenus ne se cachent nullement et sont visibles tout le jour dans les rues de la ville ou dans les salles du syndicat.

A l'assemblée d'hier soir, M. Jean-Paul Geoffroy, représentant de la C.T.C., a exposé aux deux mille grévistes que la discipline et le calme sont devenus plus nécessaires que jamais. Rien ne ferait mieux le jeu de la police provinciale et de la compagnie, a-t-il dit M. Geoffroy, que des actes de violence ou de résistance de notre part. Si nous frappons, si nous résistons activement, nous sommes perdus. La police provinciale a brisé déjà de très nom-

breuses grèves par de telles provocations, au point que cette police est devenue un mythe, un fantôme pour les ouvriers en grève. Mais les mineurs de l'amiante vont prouver, en gardant leur calme à travers toutes les vexations, en ne répondant pas aux coups, que la police provinciale est impuissante contre le calme et qu'elle peut aussi échouer dans ses tentatives pour briser les grèves.

Si nous endurons sans violence les manoeuvres qui sont commencées depuis quelques jours, notre victoire est assurée.

### Grève encore solide

L'auditoire qui remplissait la salle hier soir prouvait bien qu'en dépit de toutes les pressions de la police, de toutes les intimidations de la police, la grève est encore très solide. Les syndicats nient l'affirmation de la Johns Manville, de savoir que cinq pour cent des ouvriers sont rentrés au travail. Si faible que soit ce chiffre, disent les officiers, il est encore exagéré. Pour l'attendre, il faut que la compagnie y inclue les contremaîtres et ces derniers ne sont pas couverts par notre convention collective et pas susceptibles d'appartenir au syndicat ni de faire la grève.

On apprend de Thetford que le conseil municipal de cette ville, se sa prononçant sur la question de la grève elle-même, a offert au fonds de secours des grévistes une somme de deux cents dollars avec promesse de répéter le geste si le besoin s'en fait sentir. On apprend aussi que deux camions sont prêts à quitter Montréal, chargés de denrées alimentaires pour les familles ouvrières d'Asbestos et de Thetford.

M. le curé Camirand a félicité les grévistes à l'issue de la réunion. Il a loué le sang-froid dont ceux-ci ont fait preuve au milieu de la police. L'admiration de son bon sens, a-t-il dit M. Camirand, et je n'ai jamais vu jusqu'ici deux mille personnes montrer autant d'esprit dans des circonstances aussi difficiles.

### Enfants abandonnés

Québec, 23 (D.N.C.). — Le lieutenant Léon Lambert, chef de la sûreté provinciale à Québec, a nié hier soir les rapports voulant que des membres de la force constabulaire provinciale soient présentement sur les lieux d'Asbestos. Des journaux avaient annoncé hier, que des renforts policiers avaient été envoyés à Thetford-les-Mines, de même qu'à Asbestos pour y maintenir l'ordre. "Aucun gardien en uniforme n'est présentement à Thetford", a déclaré M. Lambert.

## Le budget Abbott qualifié de "corruption électorale"

Tel est l'avis de M. Macdonnell, critique financier de l'Opposition progressiste-conservatrice

Ottawa, 23 (C.P.). — "Un budget-année de dépression économique de corruption". C'est ainsi que le député progressiste-conservateur M. M. Macdonnell, critique financière de l'opposition officielle à la Chambre des communes, a qualifié le budget de M. Abbott, hier soir, au début du débat qui s'est engagé immédiatement après le discours de M. Abbott.

Après avoir félicité le ministre des finances pour la manière qu'il a présentée son budget, M. Macdonnell s'en est pris au gouvernement, en accusant les libéraux de donner au peuple du Canada un cadeau électoral.

On peut douter que le gouvernement ait ébauché quelques projets pour faire face à la dépression, mais l'on peut être sûr qu'il a fait des projets en vue d'une élection, a-t-il dit M. Macdonnell.

Il a dit que l'annonce récente de la construction d'un pont au-dessus du détroit de Canso était un exemple des projets d'élection.

Une autre décision dans le même sens, est le paiement rétroactif de bonis pour les vétérans de Hong-Kong.

M. Macdonnell a parlé des budgets cycliques du gouvernement — taxation élevée en temps de prospérité pour permettre une réduction dans les

M. Macdonnell a soutenu aussi que le gouvernement avait maintenu à dessein un niveau élevé de taxation, ces dernières années, pour pouvoir présenter le budget actuel.

"Le ministre a été obligé de soumettre un chèque de 1948, afin de pouvoir présenter un melon, en 1949".

Il a ajouté enfin que le peuple du Canada se dit: "Ne croyez pas que nous sommes si sots et stupides pour ne pas réaliser le tour que vous avez tenté de nous jouer".

### Irlandais qui garderont l'ancienne nationalité

Londres, 23 (Reuter). — Le Lord Chancelier vicomte Jowitt révèle que 2,800 Irlandais du sud résident en Grande-Bretagne ont fait savoir qu'ils entendent demeurer sujets britanniques après que l'Eire ou Etat libre d'Irlande sera devenu officiellement une république, au 18 avril prochain. Même après cette date, tout Irlandais pourra encore réclamer librement la citoyenneté britannique, apprend-on. Ceux qui ne présenteront aucune réclamation seront regardés comme citoyens de la nouvelle république d'Irlande, ce qui n'en fera pas forcément des sujets de l'Eire.

### Une révolution...

Si les vitamines jouent dans la santé le rôle que la Science leur attribue; si la qualité des vitamines est d'autant plus parfaite qu'elles se consomment à leur état naturel; si la masse humaine bénéficie d'autant plus d'un produit qu'il lui est offert à meilleur marché; alors, les savoureux "Foies de Gaspé" RHEAUME révolutionneront la santé publique, parce que l'huile de foie de morue dans laquelle ils baignent est la plus riche de vitamines naturelles; parce qu'elle est la plus digeste; parce que cette huile est offerte à \$0.17 l'once contre \$2.00 à \$3.00 l'once pour des produits aux noms savants, mais de qualité forcement inférieure.

Demandez à votre épicer les Foies de Gaspé RHEAUME, pour votre santé et votre gourmandise.

## Un cultivateur a été battu à mort

Grave incendie au lac St-Jean — Bijoux de Toronto qui seraient à Montréal — Enfants abandonnés pour 46 jours — Mutilerie sur le "Crescent" — Encore les rats...

Philippe Fouchault, 62 ans, un cultivateur de St-Philippe de La Prairie, est décédé hier à l'hôpital St-Luc, à la suite des coups qu'il avait reçus la veille. Son présumé assassin, Arthur L'Ecuier, 27 ans, du même village, est détenu comme "témoin" au quartier général de la police provinciale et comparaitra ce matin en Cour du coroner.

Selon M. Hilaire Beaugrand, la victime aurait été battue par méprise, car lors d'une bagarre à la taverne de St-Philippe, l'assassin aurait été lui-même frappé à coups de bouteille; il se serait alors lancé à la poursuite de son agresseur et croyant reconnaître celui-ci en la personne de Fouchault, il l'aurait battu.

### Au Lac St-Jean

St-Joseph d'Alma, 23 (C.P.). — Un incendie a gravement endommagé 9 moteurs électriques, de taille géante, employés à l'usine de Price Brothers, sise à River Bluff, district du Lac St-Jean. Les dégâts à ces moteurs sont évalués à \$400,000.

Les autorités de la compagnie révèlent qu'un autre moteur est encore en état de fonctionner, mais que les réparations dureront une quinzaine de jours et que durant ce temps, il faudra mettre en chômage 690 employés. Dans le district de Chicoutimi, le courant électrique a été interrompu pendant plus d'une heure, à la suite de cet accident.

### Bijoux à Montréal

Toronto, 23 (C.P.). — La police révèle que certains bijoux, pour une valeur de \$80,000, volés dimanche chez un joaillier de Toronto, pourraient bien se trouver actuellement à Montréal. Trois suspects arrêtés en cette affaire ont été relâchés.

### Enfants abandonnés

Bancroft, Ont., 23 (C.P.). — 5 enfants dont le plus âgé a huit ans, abandonnés pendant 46 jours par leurs parents dans un hangar à 20 milles au fond des bois, ont été pris en charge hier par une société de secours.

Leur père, Allan Turcotte, 26 ans, doit comparaître aujourd'hui devant le tribunal sous l'accusation d'avoir négligé de subvenir aux besoins de sa famille. Leur mère est à l'hôpital de Belleville depuis dix jours, où elle a donné naissance à son 6e enfant.

Les enfants ont été découverts par hasard par un agent de la police provinciale; ils étaient portés malades et n'avaient réussi à survivre que grâce à de la viande d'écureuil.

### A bord du "Crescent"

Victoria, C.B., 23 (C.P.). — On a révélé hier par le chef d'état-major naval que des incidents de même nature que ceux qui se sont déroulés récemment à bord de l'Albatross, ont eu lieu dans le port de Shanghai, à bord du destroyer canadien "Crescent". On n'a pas voulu dévoiler la nature de ces incidents, mais on assure que tout est redevenu normal.

### Cette histoire de rats...

Le maire de Magog a nié hier les rumeurs voulant que cette ville soit infestée par les rats de manière insupportable. Il affirme que n'y en a pas plus à Magog que dans les autres centres de même importance et que s'il est des citadins qui se plaignent de connaître la visite des rats, ils en sont les premiers responsables, n'ayant pas tenu suffisamment propre leurs propriétés.

### Incendie à Mont-Carmel

Les Trois-Rivières, 23 (D.N.C.). — Un incendie qui a causé des dommages évalués à \$9,000 a détruit entièrement, au cours de la nuit dernière, la maison de M. Borromée Levasseur à Mont-Carmel, quelques milles plus loin que les Trois-Rivières.

Il est probable que sans l'intervention d'un passant, on aurait eu à déplorer de nombreuses pertes de vie car M. Levasseur, sa femme et leurs cinq enfants dormaient d'un profond sommeil lorsqu'on vint leur dire que leur maison était en feu.

### Emoi causé par la déclaration du cardinal Segura

Madrid, 23 (A.P.). — La menace faite hier par l'archevêque de Séville, en Espagne, de punir canoniquement les autorités espagnoles qui censureraient encore ses sermons et ses lettres pastorales a causé une véritable émotion en ce pays. Le ministre de l'Instruction publique sous le régime franquiste, José Ibanez Martin, a aussitôt entrepris des entretiens avec le directeur de la censure, Tomas Cero, et avec les dirigeants de la presse espagnole. On fait remarquer que l'archevêque, qui est le cardinal Pedro Segura y Saenz, a des sentiments monarchistes notoires, ce qui laisse entendre qu'il a pu viser des buts politiques plus encore que religieux.

## Le budget en quelques lignes

L'impôt sur le revenu est réduit de deux manières: exemption plus élevée; taux d'imposition plus bas.

Pour chaque enfant au-dessous de 16 ans, l'exemption est portée de \$100 à \$150 et de \$300 à \$400 pour les autres dépendants.

Pour les célibataires, l'exemption de base passe de \$750 à \$1000; pour les personnes mariées de \$1,500 à \$2,000.

En vertu des nouveaux taux, les trois quarts des autres contribuables paieront environ 15 p.c. sur leur revenu imposable.

750,000 contribuables sont maintenant rayés des listes d'imposition.

Les employeurs sont autorisés à cesser immédiatement les déductions à la source pour ces 750,000 exemptés. Les remboursements seront faits le plus tôt possible.

Le nouvel impôt réduit déductible à la source devrait entrer en vigueur le 30 avril prochain.

Le plafonnement des prix sur la farine, le pain, le beurre, le sucre, la mélasse et certains fruits et légumes, est aboli aujourd'hui même. — Cette mesure ne devrait pas entraîner une hausse des prix.

Le plafonnement sur les fruits agrumes frais ou en conserve demeure, de même que sur les choux, les carottes, les patates nouvelles importées et les raisins importés.

Le subside de 46 1/2 cents sur le boisseau de blé pour consommation domestique retiré à compter d'aujourd'hui; le prix futur du pain demeure incertain.

La taxe de 25 p.c. ajoutée au prix de détail des bijoux et autres articles du même genre est supprimée dès aujourd'hui et remplacée par une taxe de 10 p.c. ajoutée au prix du manufacturier.

La taxe de 25 p.c. sur les cosmétiques et autres articles de toilette réduite immédiatement à 10 p.c.

La taxe de 35 p.c. sur les valises et les sacs à main réduite immédiatement à 10 p.c.

Aucun changement dans les droits de succession, taxes sur les liqueurs, le tabac et la taxe de vente ordinaire.

La taxe de 25 p.c. plus un sou par bouteille sur les liqueurs douces est abolie.

La taxe de 30 p.c. sur les bonbons et la gomme à mâcher supprimée immédiatement.

La taxe de 35 p.c. sur les pipes et articles de fumeur réduite à 10 p.c.

La taxe de 35 p.c. sur les stylos, les porte-mine, encriers de pupitres, réduite à 10 p.c.

La taxe de 25 p.c. sur les briquets à cigarettes réduite à 10 p.c.

La taxe sur les allumettes de toutes dénominations est stabilisée à 10 p.c.

La taxe de 15 p.c. sur les billets de voyage est abolie immédiatement de même que la taxe sur les lits de train et les fauteuils Pullman.

La taxe sur les appels téléphoniques interurbains, sur les extensions de lignes, les télégrammes et les câblagrammes, est supprimée.

La taxe de 5 p.c. sur les autobus, abolie.

A compter du 1er avril, nouvel adoucissement des contrôles d'urgence sur les importations.

Augmentations générales des quotas d'importation d'un grand nombre de marchandises. — Abolition complète de toutes les restrictions sur l'importation de certains produits comprenant le bois, la peinture, l'émail et les miroirs.

Le gouvernement prévoit un surplus pour l'exercice 1949-1950 de \$87,000,000. — Les revenus seront de \$2,877,500,000 et les dépenses de \$2,390,000,000.

Les réductions de taxes pour 1949-50 forment un total de \$369,000,000 portant à \$1,625,000,000 le total des réductions dans les cinq dernières années.

L'exemption de taxes pour une période de trois ans en ce qui concerne les nouvelles mines est étendue aux mines qui seront exploitées en 1950, 1951 et 1952.

La taxe sur les premiers \$10,000 de revenu d'une corporation est réduite à 10 p.c.; elle était de 30 p.c.

Tous les changements à la taxe sur les corporations sont rétroactifs au premier janvier 1949.

## Le procès des communistes américains

New-York, 22 (A.P.). — Le procès de 11 communistes américains s'est ouvert lundi à New-York. Les inculpés sont accusés d'avoir tenté de préparer une révolution aux Etats-Unis. Le procureur général MacGohey a déclaré que les accusés avaient organisé un soulèvement en instituant des écoles communistes dans lesquelles on enseignait que les communistes américains devaient suivre la "ligne classique" de la révolution russe de 1917.

De son côté, la défense a fait remarquer que le parti communiste américain n'avait jamais conspiré contre le gouvernement, à quel moment que ce soit, et que le parti avait même soutenu la réélection de Roosevelt. Le secrétaire général du parti communiste américain, Eugene Dennis, a insisté que sous le couvert du procès se cachaient des desseins politiques.

## Séance du conseil municipal de Verdun

Le conseil municipal de Verdun a tenu une séance régulière hier soir sous la présidence de M. J. Lennon, procureur, l'absence du maire Edward Wilson, actuellement aux Etats-Unis, pour assister à la convention des maires.

La séance d'hier soir a été brève, et aucune question de première importance n'a été discutée. Le conseil a approuvé la nomination de l'échevin Lennon à la présidence du comité spécial pour étudier l'administration du département de la police. Ce comité a été formé à la suite d'une résolution adoptée le 28 décembre dernier.

Le conseil a reçu un télégramme de la "Verdun Workmen's Association", demandant aux gouvernements fédéral, provincial et municipal de convoquer une assemblée pour empêcher l'éviction des locataires. Cette communication a été déposée aux archives et le conseil a suggéré à l'association de faire sa demande au gouvernement fédéral qui exerce encore le contrôle sur les loyers.

Lors de la convention annuelle de l'Association des officiers municipaux, qui aura lieu à Montréal les 15, 16 et 17 mai prochain, la ville de Verdun donnera une réception avant le conseil. Le conseil a recommandé aussi qu'autant de membres du conseil qui le désirent et le gérant général, assistent à cette convention.

Au chapitre des communications, le conseil a pris connaissance de quelques résolutions adoptées par des conseils municipaux des autres provinces. Deux de ces résolutions, adoptées la première, par le conseil de London, en Ontario, et la seconde, par le conseil de St-Boniface, au Manitoba, ont trait à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne et à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage.

Le conseil de London voudrait que les cérémonies que l'on projette pour le 31 mars, afin d'annuler l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération aient lieu le 1er juillet au lieu du 31 mars. De son côté, le conseil de St-Boniface demande au gouvernement fédéral d'augmenter les prestations d'assurance-chômage, pour que les sans-travail aient, au moins, une allocation plus substantielle.

Enfin, le conseil a protesté contre la mauvaise condition des rues de Verdun. Il a demandé que l'on prenne les mesures nécessaires pour rendre les rues de la ville en meilleur état.

## Le budget et la C. de Commerce

Les exemptions et réductions d'impôt du nouveau budget sont à peu de chose près celles-là même qu'avait demandées la Chambre de commerce du district de Montréal.

M. Romain Bédard, président du comité de l'impôt de la Chambre, nous a déclaré ce matin qu'il semblait tout à fait satisfait.

Pour ce qui est des taxes des corporations mêmes, il dépasse les prévisions de la Chambre, qui ne s'attendait qu'à une réduction de 25%. La réduction moyenne apportée par le nouveau budget a été de 32%. Voici le tableau de ces réductions, tel que donné par M. Bédard: pour les corporations dont le revenu ne dépasse pas \$10,000: diminution de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$40,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$80,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$100,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$120,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$140,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$160,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$180,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$200,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$220,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$240,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$260,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$280,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$300,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$320,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$340,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$360,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$380,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$400,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$420,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$440,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$460,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$480,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$500,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$520,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$540,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$560,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$580,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$600,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$620,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$640,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$660,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$680,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$700,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$720,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$740,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$760,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$780,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$800,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$820,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$840,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$860,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$880,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$900,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$920,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$940,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$960,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$980,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,000,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,020,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,040,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,060,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,080,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,100,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,120,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,140,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,160,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,180,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,200,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,220,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,240,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,260,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,280,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,300,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,320,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,340,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,360,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,380,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,400,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,420,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,440,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,460,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,480,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,500,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,520,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,540,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,560,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,580,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,600,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,620,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,640,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,660,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,680,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,700,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,720,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,740,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,760,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,780,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,800,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,820,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,840,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,860,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,880,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,900,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,920,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,940,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,960,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$1,980,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,000,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,020,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,040,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,060,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,080,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,100,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,120,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,140,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,160,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,180,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,200,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,220,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,240,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,260,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,280,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,300,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,320,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,340,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,360,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,380,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,400,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,420,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,440,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,460,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,480,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,500,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,520,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,540,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,560,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,580,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,600,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,620,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,640,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,660,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,680,000: de 30% à 25%; pour celles dont le revenu ne dépasse pas \$2,700,000: de 30% à 25%; pour celles

# Les Beaux-Arts

## Soirée artistique à l'A.S.E.P.

La présidente de l'A.S.E.P., Mme Rose Du Tilly, lance une organisation nouvelle au sein de l'Association. Il s'agit des "soirées artistiques de l'A.S.E.P." Ce mouvement essentiellement éducatif, consistera en soirées consacrées à la musique, à la peinture, au théâtre, à la poésie, à la littérature, à la danse et au chant.

Plusieurs artistes ont généreusement accepté de coopérer au mouvement. De nombreuses personnalités se joignent également à la nouvelle équipe. Mentionnons: M. Georges Savaria, docteur en musique, musicien bien connu et compositeur, le R. P. Emile Legault, directeur des Compagnons, M. Robert Choquette, poète et écrivain, Mme Hector Perrier, présidente des Amis de l'Art, M. Aurèle Séguin, directeur des émissions éducatives de Radio-Canada, M. Jean-Pierre Houle, le journaliste et professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal.

La partie musicale est confiée à M. Georges Savaria qui fera connaître les auteurs, compositeurs et instrumentistes. Des artistes de haute réputation seront invités à prendre part aux "soirées artistiques de l'A.S.E.P." Le R. P. Legault fera l'histoire du théâtre et illustrera ses conférences avec ses élèves. M. Robert Choquette parlera de la poésie. M. Jean-Pierre Houle parlera de la littérature et des auteurs. Les arts, tels que la danse, le chant et la peinture seront l'objet de conférences données par des personnes spécialisées.

Mme Hector Perrier et M. Aurèle Séguin ont accepté que leur nom soit ajouté à la liste des directeurs déjà mentionnés.

La première des activités artistiques de l'A.S.E.P. aura lieu le jeudi 31 mars, au Cercle Universitaire, M. Georges Savaria parlera de Schumann et interprétera ses œuvres.

Si hémol du même, a adopté un rythme pressé et anxieux. La poursuite du conséquent en était moins agréable. La Fantaisie et Fugue "Ad nos" de Liszt a remplacé l'organiste en pleine lumière. La transcription de l'Adagio et Rondo de Mozart reste un peu trop pianistique pour être satisfaisante, à l'orgue, dans toutes ses parties. Ici, l'on sort nettement du style habituel du jeu des instruments, s'il est vrai qu'on doit reconnaître que l'organiste de race sait tenir au second et même au troisième plan, le matériel-sonate de l'accompagnement. Les Litanies de Jehan Alain, œuvre de supplication et de détresse, s'accommodent mal d'accents lyriques et enthousiastes. Mais la Cinquième Symphonie de Widor a ramené toutes les qualités de puissance et d'autorité qui sont propres au grand organiste anglais né à Westcliff, Angleterre, le 29 mars 1906. La fameuse Toccata de Widor surtout, a exploité les 32 pieds incommensurables de l'orgue de Notre-Dame comme bien rarement ils le furent. Un des meilleurs traits de la manière de M. Biggs est de registrer un matériel d'accompagnement avec des anches de taille fine, très pittoresques; et, au moment précis où cette base deviendrait désagréable, un noble jeu de flûte prend la vedette et ramène spirituellement le sens des valeurs. A cause de tout ce qui précède, il faut concéder que M. Power Biggs est un grand maître de l'orgue de concert.

La Chorale de la Westmount Baptist Church sous la direction de M. Hibbert Troop, organiste et maître de chapelle, occupa l'intermède coutumier. Cette chorale chante fort bien avec une discipline étonnante, avec un fond remarquable et de belles nuances. Les voix de femmes sont claires et pures, les basses sont sèches, les ténors discrets. La justesse, aussi, s'avère singulière. Nous souhaitons réentendre souvent ce groupe distingué.

La Société Casavant prépare pour son prochain concert, un festival Bach-Mozart, confié au Montclair Elgar Choir et inspiré par les temps liturgiques actuels. M. Kenneth Meek y participera comme organiste.

Eugène LAPIERRE

## La vie musicale

par Eugène LAPIERRE

### Le seizième Concours scolaire de chansons — Souvenirs du premier — Le Concours de 1949 — Les pièces imposées

LE Seizième! Le nous souvenons encore du premier, le 3 juin 1931, aux Jardins LaFontaine. Tout le monde était agréablement surpris de la discipline et du succès artistique de ce ralliement nouveau genre. Côme-Cherrier, c'est-à-dire la section de Saint-Louis de France de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste, avait invité ce jour-là les écoles de la Commission scolaire à un tournoi en champ clos où elles devaient rivaliser dans l'interprétation de nos chansons traditionnelles. Plusieurs des écoles en lice avaient revêtu un costume distinctif, une tenue d'apparat. Les fanions portaient beau. Les coups de claque sonnaient brava. Vingt mille auditeurs faisaient trêve... Sur l'estrade d'honneur, les dirigeants ou les représentants de notre Société nationale, de notre commission des Ecoles catholiques ou de la Cité de Montréal. Huit chorales scolaires s'étaient inscrites. Nous aimons à le mentionner ici pour les encourager à revenir: (certaines l'ont fait sans aucune invitation et à plusieurs reprises) les dix-huit ans qui nous séparent de ces débuts: Dollard-des-Ormeaux, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Marc, Saint-Jérôme, Frontenac, Notre-Dame de Ville-Marie, Orléans, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Gérard d'Youville.

Les juges retenus pour le départage et l'adjudication du drapeau — drapeau offert par le journal La Presse — étaient MM. Guillaume Dupuis, Eugène Lapière, et le regretté Rodolphe Plamondon. Nous avons le droit d'écrire que c'est eux qui furent les plus surpris de l'effort magnifique accompli alors par les braves instituteurs et institutrices, laïques ou religieux, qui présentaient leurs petits chœurs. Une conclusion s'imposait tout de suite à tous: Il y a chez nous

des voix d'hommes ou de femmes sont exelles. Malgré les opinions à l'encontre, on a heureusement maintenu la pièce imposée, grâce à laquelle le choix des juges est plus facile et plus équitable. Chaque école ajoute à la chanson imposée, une autre pièce à la discrétion du chef du chœur. Les groupes inscrits dans la classe des chansons mixtes n'ont pas à exécuter la deuxième chanson. Temps alloué à chacun: cinq minutes. Le jury se composera d'au moins trois musiciens dont les noms seront publiés plus tard.

Les pièces imposées VOICI les titres des chansons imposées pour cette année: Quand j'étais chez mon père (3 voix égales), harmonisation de Raymond Daveluy; La Bonne Chanson, Vingt Chœurs à voix égales, p. 15; Reviens, Dollard, (2 voix); Ça ira mieux demain. Chez les filles: Berceuse de Schubert (3 voix égales); Reste

pos, Suzanne et Hans, furent, l'un, dans un camp de concentration, l'autre, médecin militaire. Le défaut majeur découle, on le voit, du fait que, s'appuyant sur deux cas extrêmement particuliers, le film présente un panorama général de la pensée allemande d'après-guerre, bien loin d'être conforme à la vérité. C'est la doctrine de la non-responsabilité de la masse.

Dans l'ensemble, les images sont extraordinaires. La porte du magasin frappant les grottes archaïques de la boutique, le couteau dans la casserole, etc., sont autant d'exemples d'un symbolisme tantôt réaliste, tantôt symbolique, qui rappelle le style de René Clément (La bataille du rail, les Maudits) ou de l'école italienne.

Le montage également fait preuve de trouvailles de premier plan et nul spectateur n'oubliera le changement d'images de la fin de l'opération à la piste de danse du cabaret, ou de la salle à manger de l'industriel Bruckner au défilé des rats dans les ruines de Berlin.

Les trois personnages principaux se montrent excellents. Hans donne une composition fort difficile à laquelle il insufflé une vraisemblance terrifiante. Suzanne est un peu faible dans le dialogue (il s'agit d'un doublage il est vrai), mais se rattrape par des expressions de visage simples et touchantes.

Enfin, ce qui est extrêmement rare, le metteur en scène a su accompagner son film d'une bande musicale très appropriée.

Jean VINCENT

Jean Dickenson chantera à Saint-Laurent le 24

Voici le programme des œuvres que Jean Dickenson interprétera lors de son récital à l'auditorium du collège de Saint-Laurent, le jeudi 24 mars prochain, sous les auspices de la société Prospero.

Alléluia, de l'Oratorio "Esther" de Haendel; She never told her Love, de Haydn; Jeune fille, de Mozart-Adam.

Tarantelle, de Rossini; Rose, chérie, de Grétry; L'Oiseau dans le bois, de Tautert; L'Eclair de rire, extrait de "Manon Lescaut", de Aubert; Récit d'Aria; Bel ragaio lusignier, de "Semiramide", de Rossini.

Tililom, de Stravinsky; Pastorale, de Stravinsky; Seguidilla, de Dupont; Air de l'Enfant, de Ravel; Voix légères, des "Noces de Jeannette", de Massé; Para Mi, de Spitalny; Panis Angelicus, de Franck.

Je ne veux pas me marier, folklore; Les voix du Printemps, de J. Strauss.

Au Loew's

"The Snake Pit" avec Olivia de Havilland, Leo Genn et Mark Stevens restera une deuxième semaine sur l'écran du Loew's.

Voici le programme des œuvres que Jean Dickenson interprétera lors de son récital à l'auditorium du collège de Saint-Laurent, le jeudi 24 mars prochain, sous les auspices de la société Prospero.

Alléluia, de l'Oratorio "Esther" de Haendel; She never told her Love, de Haydn; Jeune fille, de Mozart-Adam.

Tarantelle, de Rossini; Rose, chérie, de Grétry; L'Oiseau dans le bois, de Tautert; L'Eclair de rire, extrait de "Manon Lescaut", de Aubert; Récit d'Aria; Bel ragaio lusignier, de "Semiramide", de Rossini.

Tililom, de Stravinsky; Pastorale, de Stravinsky; Seguidilla, de Dupont; Air de l'Enfant, de Ravel; Voix légères, des "Noces de Jeannette", de Massé; Para Mi, de Spitalny; Panis Angelicus, de Franck.

Je ne veux pas me marier, folklore; Les voix du Printemps, de J. Strauss.

Au Loew's

"The Snake Pit" avec Olivia de Havilland, Leo Genn et Mark Stevens restera une deuxième semaine sur l'écran du Loew's.

## La Petite Symphonie

M. Shick fut-il un chef d'orchestre des plus médiocres, le chroniqueur de bonne volonté pourrait toujours lui rendre hommage pour l'agencement de ses programmes.

Celui d'hier, à la Petite Symphonie, encadrait entre deux œuvres du dix-huitième siècle — Mica et Haydn — un Beethoven et deux modernes, Debussy et Respighi. C'est d'un équilibre parfait. De plus, deux des œuvres, la Symphonie en ré, de Mica, et les Vieux airs et danses, de Respighi, présentaient un caractère de complète nouveauté pour les musicophiles montrealais.

L'exécution a été, de façon générale, excellente. L'accordeur la palme à la Symphonie n° 102, de Haydn, qui s'est vu traiter avec une perfection technique presque absolue, et dans un style de plus pur classicisme. Mais rien de guindé dans tout cela; M. Shick ressuscite littéralement Haydn, le joyeux, le simple, l'élégant Haydn. La phrase est bien incurvée, les accents délicatement marqués, les rythmes vifs. C'est du plus pur Haydn.

De cette symphonie de Haydn — qui laisse déjà pressentir Mozart — à la Symphonie en ré, du compositeur tchèque Mica, la distance est considérable. La musique du dernier a l'ossature assez solide, mais de chair, pas beaucoup. C'est-à-dire que si la facture de l'ouvrage est suffisamment réussie, ses qualités proprement lyriques laissent à désirer. L'œuvre — la fugue particulièrement — est d'audition agréable, mais plus, l'exécution de la Petite Symphonie a été satisfaisante, bien que manquant parfois de précision.

Respighi est un harmonisateur et un orchestrateur hors pair; nous l'avons constaté encore une fois, hier soir, à l'audition de ses Vieux airs et danses, ses musiques archaïques — elles remontent aux débuts de la musique profane du moyen âge — sont tout splendides, habillées à la Respighi. L'orchestre les a splendidement rendues, sauf que dans la Villanelle, je crois bien que c'était le haubois qui faussait comme ça.

Les deux danses pour harpe et cordes, de Debussy, ont été agréablement interprétées par l'orchestre et la soliste, Mlle Marie Josée. Le programme comprenait en outre la Romance en sol, pour violon et orchestre, de Beethoven. Le chef d'attaque de la Symphonie, M. Alexander Brott, a interprété avec chaleur la partie de violon. L'orchestre semblait malheureusement disposé à la somnolence.

Gilles M.

petite: Ma Poupée chérie. Chansons mimées: au choix de chacun des écoles inscrites.

Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au secrétaire du Comité de la chanson: M. André Dupont-Hébert, DUPONT 4548, ou Chérier 1116.

## Bientôt à l'écran

Au Palace

C'est sans doute un dilemme terrible pour une jeune fille que de voir approcher l'âge critique du tournant où cessant d'être une jeune fille on devient "vieille fille". C'est ce problème touchant et humain que traite le film "Every Girl Should Be Married". Naturellement il ne s'agit pas du tout d'un drame mais au contraire d'une délicate comédie dont Gary Grant, Betsy Drake et Franchot Tone sont les principaux interprètes.

Gary Grant personnifie un médecin; à l'encontre des règles établies il ne fera la cour à personne et même sera courtois par la jolité Betsy. Inutile d'ajouter que tout se termine par un mariage. Ce film est une réalisation de Don Hartman.

Au Princess

Ida Lupino, Cornel Wilde, Celeste Holm et Richard Widmark seront les principaux interprètes de "Road House", film policier, film mystérieux, film débordant d'action.

Ira Lupino et Cornel Wilde feront les frais de la partie sentimentale cependant que Richard Widmark se chargera de jouer les mauvais garçons avec le talent qu'on lui connaît.

De plus, Ira Lupino qui tiendra le rôle d'une chanteuse de cabaret mettra en relief sa voix fort agréablement. Une réaction de mettre en scène Jean Negulesco.

A l'Orpheum Ce cinéma présentera à partir de vendredi prochain une reprise du film "Blood and Sand" dont les principaux vedettes sont Tyrone Power, Linda Darnell et Rita Hayworth. Cette production obtient un formidable succès quand elle fut lancée il y a une dizaine d'années.

Il s'agit bien entendu d'un film d'aventures. Pour compléter le programme, l'Orpheum propose "The Gay Intruders" avec John Emery et Tamara Geva. Une excellente comédie de Ray McCarey.

Au Capitol "Yellow Sky" restera également une deuxième semaine au Capitol. Dans les rôles principaux on remarque Gregory Peck, Anne Baxter et Richard Widmark. La scène se passe dans le désert de l'Arizona et du Nouveau-Mexique. Torturés par la soif, des bandits tentent de s'emparer d'une mine d'or. Déroulement particulièrement tragique.

## DISQUES RECENTS

(par Albin RIVARD)

Plusieurs de nos lecteurs connaissent sans doute de réputation le *Gregorian Institute of America*, qui est un conservatoire de musique religieuse, mais un conservatoire décentralisé qui fonctionne dans toutes les parties des Etats-Unis, et qui va vers les élèves au lieu d'obliger ceux-ci à des déplacements difficiles et onéreux.

Cet Institut grégorien a été fondé il y a six ans, à Pittsburgh, et s'est installé ensuite à Toledo, sous le patronage de S. E. Mgr Alter. Ses cours s'adressent aux maîtres de chapelle, aux organistes, aux instituteurs des écoles primaires; car aux Etats-Unis l'on enseigne le chant grégorien dans les écoles paroissiales catholiques. Les cours de l'Institut sont organisés dans quarante Etats des Etats-Unis; c'est aujourd'hui, malgré la date récente de sa fondation, le plus grand institut de musique religieuse au monde.

Pour contrôler les études de l'année, six équipes de professeurs donnent chaque été des séries de cours de cinq jours dans les diverses régions. Et à la fin de l'été se tient une session nationale, au cours de laquelle on décerne le baccalauréat aux élèves qui ont subi avec succès les examens. L'été prochain, l'Institut tiendra deux sessions nationales.

C'est à la session nationale de l'été dernier que l'on a enregistré un magnifique album de quatre disques, dont nous parlerons plus loin, et qui amène notre chronique à vous parler de cette remarquable institution. Mais complétons d'abord cette présentation en disant qu'à part son enseignement direct, l'Institut prolonge son action par la publication d'un bulletin qui tire à 40,000 exemplaires, qui est répandu dans tous les pays, et qui atteint notamment tous les instituts catholiques de musique religieuse du monde.

Notons aussi que deux de nos compatriotes tiennent des rôles importants dans cette organisation. Aux côtés de M. Clifford Bennett, fondateur et directeur de ce mouvement, et de Dom Ermin Vitry, O.S.B., spécialiste en polyphonie vocale, M. Eugène Lapière, critique musical au *Devoir*, est chargé des cours d'orgue, et M. l'abbé Ethelbert Thibault, des cours grégoriens. M. Thibault est maître de chapelle au Séminaire de philosophie, à Montréal, et M. Lapière, organiste de St-Alphonse d'Youville. Cela témoigne non seulement de leur compétence, mais du prestige dont le Canada français jouit à l'étranger pour sa tradition en matière de musique religieuse. Malheureusement cette richesse, cette culture traditionnelle que l'on trouve ailleurs, n'est pas toujours appréciée chez nous.

Les disques que nous avons eu le plaisir d'entendre ces jours derniers (Album PM-1 de l'Institut) nous présentent des œuvres des maîtres polyphonistes du XVIIe siècle, chantées par la classe des diplômés de 1948, sous la direction de Dom Vitry. Les polyphonistes du XVIIe siècle ont été ensevelis dans un long oubli dont ils commencent à peine de sortir, et même aujourd'hui leurs œuvres sont trop peu comprises.

Pour retrouver cette tradition, le moyen le plus efficace c'est le

disque, mais les enregistrements sont peu nombreux et souvent inadéquats. Cela ajoute à la valeur de cet album qui présente neuf de ces œuvres dans leur juste perspective. L'excellente interprétation est d'autant plus remarquable qu'elle est rendue par des étudiants de l'Institut, venus de toutes les régions des Etats-Unis et qui n'étaient donc pas habitués à chanter ensemble.

L'album comprend les œuvres suivantes: O vos omnes, *Ecce quomodo moritur justus*, *Laudate Dominum*, de Palestrina; *Ave vera virginis*, le *Kyrie* et l'*Agnus Dei* de la messe *Ave Maria*, de Josquin des Prés; *In pace in idipsum*, d'Orlando de Lassus; *Jubilate Deo*, de Carolus Andreas; *Cantate Domino*, de L. Viadana. La plupart de ces pièces sont pour quatre voix mixtes; l'album est accompagné d'un livret explicatif.

Ces disques permettent de vérifier l'affirmation des spécialistes que la polyphonie créée pour le culte catholique est l'unique forme vocale vraiment polyphonique, et qu'elle constitue la synthèse de la ligne mélodique, du rythme libre, et de l'indépendance harmonique.

OLIVIA DE HAVILLAND  
the Snake Pit  
MARK STEVENS... LEO GINN  
2nd

MARGARET LOCKWOOD  
PATRICIA ROC  
DENNIS PRICE  
"JASSY"  
A L'AFFICHE  
PALACE

GREGORY PECK  
ANNE BAXTER  
RICHARD WIDMARK  
"YELLOW SKY"  
CAPITOL

Alan LADD  
Domena REED  
"The Great Gatsby"  
2ème SEMAINE  
Princen

JOAN FONTAINE  
LOUIS JOURDAN  
"Letter from an Unknown Woman"  
IMPERIAL

THE GAY INTRUDERS  
JOHN EMERY  
TAMARA GEVA  
IMPERIAL

THE GAY INTRUDERS  
JOHN EMERY  
TAMARA GEVA  
IMPERIAL

ODETTE JOYEUX  
DOUCE  
A L'AFFICHE  
ELECTRA

ST DENIS  
Rene St-Cyr  
LA VOIX DU REVE  
HENRI GARAT  
dans  
Annette et la dame blonde

## MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

1379 ouest, rue Sherbrooke

Trois grandes expositions spéciales

"LA PEINTURE AMERICAINE CONTEMPORAINE"

Les œuvres des plus grands artistes des Etats-Unis de notre siècle.

Les aquarelles de Madame Anna de Romer

Les paysages de Franklin Arbuckle, R.C.A., O.S.A.

OUVERT CE SOIR — ADMISSION GRATUITE

PROGRAMME DE CINEMA



Voici une récente photographie de Jean Dickenson, jeune soprano coloratura montrealaise, qui donnera un concert à l'auditorium du collège St-Laurent le 24 mars, sous les auspices de la Société Prospero.

## Le récital Power Biggs

Responsable d'un programme écrasant constitué d'œuvres représentatives de trois siècles de musique, l'organiste bien connu Edward George Power Biggs a fait sonner, hier soir, l'orgue de Notre-Dame de façon insoumise. Le virtuose anglo-américain joint à la science de la registration un goût sûr, un style qu'il doit à ses origines européennes et quelques défauts qui lui viennent de ses perpétuelles migrations de ville en ville et de ses tournées continentales. L'impression générale, une fois la liqueur décantée, reste assez spirituelle. La sensibilité aurait à s'en plaindre; mais l'imagination étonnée et la musicalité satisfaite obligent à taire bien des caprices subjectifs.

Power Biggs, lauréat de la Royal Academy of Music de Londres, est un grand virtuose. Il manie l'orgue comme un jouet, il en fait resplendir toutes les qualités de timbre. Les passages de claviers sont proprement imperceptibles. Les timbres s'opposent avec un art consommé. Le *Concerto en Ré mineur* de Vivaldi, qui ouvrait le programme, a été maîtrisé avec un aplomb imperturbable dans une registration classique mettant les mixtures en vedette. Le plein-jeu tout-fois, nous a paru sonner "mélange creux", les 4-pieds ayant le pas sur les 8; mais l'onde sonore atteint une ampleur incomparable quand le rouleau vient combler les vides et souligner les basses par les 32 pieds superbes d'un orgue comme celui de Notre-Dame. Les trois pièces de l'Ecole anglaise, la *Pavane* de Byrd, l'*Impromptu* de Trompette de Purcell, l'*Air et Gavotte* de Wesley ont bénéficié d'une registration curieuse et délicieuse, nuancée archaïque. La *Pavane* de Byrd, l'*Impromptu* de Trompette de Purcell, l'*Air et Gavotte* de Wesley ont bénéficié d'une registration curieuse et délicieuse, nuancée archaïque. La *Pavane* de Byrd, l'*Impromptu* de Trompette de Purcell, l'*Air et Gavotte* de Wesley ont bénéficié d'une registration curieuse et délicieuse, nuancée archaïque.

Eugène LAPIERRE

## Nous verrons prochainement le film "D'homme à homme"

Voici quelques détails sur le grand film de Christian-Jaque, "D'homme à homme", avec Jean-Louis Barrault dans le rôle principal. Cette production française passera prochainement au Cinéma de Paris au Saint-Denis.

Il est des sujets d'importance mondiale qui retiennent périodiquement l'attention des producteurs de films mais qui constituent en fait autant d'entreprises délicates à réaliser par suite de la complexité des problèmes qu'elles soulèvent. La vie ardue d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge et premier Prix Nobel de la Paix, est évidemment de ceux-là. Des dizaines d'années, du reste, tant aux Etats-Unis qu'en Europe on avait mis à l'étude le projet de porter à l'écran la lutte admirable de Dunant contre l'incompréhension des administrations, l'apathie des gouvernements, la lâcheté et l'ambition des uns et des autres. Ce fut le mérite de ces deux animateurs que sont P. Albert et P. de Perregaux d'obtenir des dirigeants de la Croix-Rouge, à Genève, de faire approuver dans ses grandes lignes l'immense projet qui devait servir de base à la réalisation de cette œuvre immense.

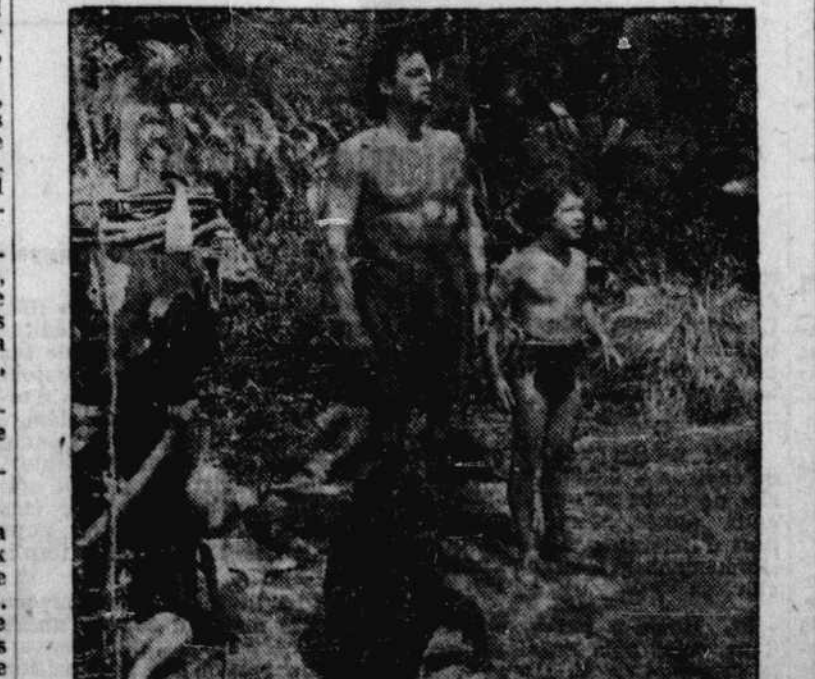
Pour ceux qui sont curieux de la petite histoire, voici comment est né le film "D'homme à homme". Dès 1938, les Américains avaient projeté de filmer la vie et l'œuvre d'Henri Dunant et la M.G.M. avait pris contact avec l'écrivain suisse Sonderer qui avait connu le fondateur de la Croix-Rouge. La guerre n'eut pas le temps de contraindre les Américains, mais pendant

l'occupation, des Français voulurent entreprendre ce film et la Croix-Rouge internationale fit une démarche auprès de la Croix-Rouge allemande afin de permettre que des techniciens et des acteurs français puissent aller tourner en Suisse. Les Allemands refusèrent et on dut abandonner provisoirement l'idée de cette œuvre exaltante. L'auteur du scénario initial se nommait Richard Kerken et était commissaire général des volontaires au service de la France.

CE SOIR, AU PLATEAU



ZOLA POLEWSKA, jeune violoncelliste ukrainienne de 24 ans, a qui Furtwängler a reconnu un talent exceptionnel, qui donnera un récital au Plateau ce soir. Mlle Polewska jouera entre autres le célèbre Concerto pour violoncelle d'Anton Dvorak.



Le cinéma Electra présentera à partir de samedi prochain la version française du film "Le Triomphe de Tarzan" Johnny Weissmuller, le populaire géant, tient le rôle principal.

## La mode assagie mais toujours pimpante

Présentation des collections printanières de la maison Eaton

La silhouette du printemps dans les nouvelles collections, si elle a abandonné certaines extravagances des saisons passées, se renouvelle tout de même d'une façon exquise par une allure extrêmement et très joliment féminine.

De coquets boléros, de courtes jaquettes qui ont presque un air espigolé, donnent l'apparence de costumes à des robes sans prétention. Une touche de piqué blanc met souvent sa note de fraîcheur sur la robe marine. Bref, il y a de la gaieté dans les créations printanières et plusieurs ensembles donnent un air grande dame que toutes les femmes de goût apprécieront.

C'est ainsi que nous est apparue la mode actuelle telle que présentée hier par la maison Eaton à l'inauguration d'une série de thé et de diners-modes qui se dérouleront jusqu'à vendredi.

### DE NEW-YORK

De la métropole américaine nous reviennent les robes de tricot. Le modèle en deux-pièces de boucle de laine beige, accompagné d'une jaquette d'écureuil brun de Russie, est tout à fait séduisant et d'une distinction certaine.

Herbert Sandheim a signé une robe de ruban tricoté, de couleur "bisque", c'est-à-dire d'un jaune or assez clair, d'un très curieux effet, assez riche d'ailleurs.

Un autre modèle de laine verte entremêlé de fil métallique, fait moins habillé.

La collection de modèles originaux de New-York, sous la signature de Christian Dior, comprend un manteau rouge bandit, un de bengaline noire, une robe d'après-midi de taffetas noir et une robe du soir en chiffon d'un bleu pervenche foncé.

### LA LIGUE DE LA JEUNESSE FEMININE

La Ligue de la Jeunesse féminine présentera sa revue de haute couture les 28, 29 et 31 mars, ainsi que les 1er et 2 avril, à l'hôtel Ritz-Carlton. On mentionne parmi les membres de la Ligue qui prêteront leur concours comme mannequins, à cette occasion: Mlle Jacqueline Barré, Louise Beaudry, Colette Beauchamp, Mmes Jules Beauregard, Mlle Jeanne Béliveau, Mireille Boullac, Nicole Beauve, Suzanne Brunet, Mireille Charbonneau, Juliette Cholette, Monique Cholette, Louise Collet, Jacqueline Côté, Thérèse Côté, Pauline Dansereau, Pierrette D'Assous, Andrée Décarie, Madeleine Demers, Mmes Jean Desjardins, Pierre Desjardins, Mlle Micheline Dion, Denise Dufresne, Monique Dufresne, Renée Dupuis, Huguette Fautoux, Denise Fauriol, Monique Gagnon, Micheline Gariépy, Françoise Geoffrion, Yvette Gérin-Lajoie, Thérèse Girouard, Micheline Grégoire, Béatrice Hamel, Janine Hébert, Lucille Joubert, Denise Labrière, Claire Lafertière, Lise Lamontagne, Micheline Landreau, Camille Leclerc, Xavière Lefebvre, Mme Paul Lippens, Mlle Renée Longpré, Claude Loranger, Denise Martineau, Louise Mathieu, Mlle Françoise Mercier, Mlle Lucette Mériot, Micheline Moisson, Ginette Morin, Madeleine Morrison, Juliette Parent, Madeleine Roberge, Pierrette Gignac, Françoise Tétrault, Danielle Salvas, Viviane Sarault, Diane Savignac, Françoise Tétrault, Danielle Tétrault, Denise Valois et Elise Valette.

Beaucoup de soie "shantung", de pongée, de surah, de faille, de taffetas, de dentelle et de chiffon: les lainages et les jerseys sont peut-être d'une finesse encore jamais vue.

Le cortège de la jeune mariée en toilette de dentelle et de tulle rose, les robes de tulle et de dentelle d'honneur habillées de dentelle grise sur satin rose, donne l'impression d'un précieux bouquet de fleurs printanières.

G. B.

Le Cercle d'Art présente, avec la collaboration du Cercle Universitaire, une exposition de dessins, encre et fusains de M. Claude-Bernard Trudeau. Le vernissage aura lieu le 24 mars, à 9 h, au Cercle Universitaire, rue Sherbrooke est; puis, l'exposition se poursuivra du 25 mars au 22 avril.

Le Dr et Mme Willie Major, M. et Mme M.-A. Hurteau, Mme Jean-Pierre Houle, ainsi que Mme Philippe Hurteau sont de retour de New-York où ils ont passé une semaine.

M. et Mme Fernand Gratton ainsi que Mlle Réjane et Raymond Martin sont partis pour New-York.

Les parents verront ainsi leur tâche facilitée grandement, surtout ceux qui, jusqu'à présent, demeuraient figés devant les questions de leurs enfants et de leurs grands enfants.

Nous n'avons pas le droit, en 1949, de cacher la vérité à nos petits garçons et à nos petites filles, encore moins à nos enfants devenus grands. Nous vivons dans une atmosphère saturée de sensualisme et de matérialisme. L'enfance et la jeunesse sont entourées de dangers. Ce n'est pas en gardant le silence que nous pourrions à la génération en herbe le moyen de se défendre contre les mille et un périls de l'heure.

L'éducation sexuelle appartient d'abord aux parents, mais l'initiative de la Société d'Orientation de Sherbrooke a sa raison d'être, parce qu'une multitude de parents n'osent pas parler à leurs enfants. Ce Cours d'Initiation à la vie aidera les pères et mères de famille à s'acquitter d'une obligation dont le caractère est sacré.

S'il m'était permis d'émettre un vœu, c'est que ce Cours ou un cours analogue soit désormais dans chaque famille de la province. S'il en était ainsi, ce serait une grande et magnifique amélioration, un progrès considérable.

Je souhais à la maman qui me téléphonait de comprendre maintenant la nécessité d'une éducation sexuelle pour les enfants. Je me demande cependant si elle comprendra l'importance de ce message!

Adrien PLOUFFE

Devant l'obstacle, la voiture s'arrête. Un homme, lestement, en descendant, et manœuvra les deux battants de façon à les ouvrir tout grands.

Il venait de terminer cette opération lorsque Solange Deville, qui s'était légèrement écartée, s'avance et questionna d'une voix qu'elle s'efforçait d'affermir: Pardon, monsieur, c'est bien ici... la propriété de M. de Champdenier?

L'homme, qui s'apprêtait à remonter dans son automobile, se retourna et, d'un coup d'oeil rapide, dévisagea la nouvelle arrivante.

En effet, madame, répondit-il laconiquement, c'est ici.

Je venais justement pour voir M. de Champdenier, reprit la jeune fille.

C'est moi, dit alors l'automobiliste.

Pendant ces quelques secondes, Solange Deville avait eu le temps d'observer son interlocuteur. Il paraissait avoir de trente-cinq à quarante ans. Il était vêtu d'un complet de sport de bonne coupe. Grand, il avait une figure maigre, aux traits anguleux, mais régulièrement expres-



Etudiante brillante. — Clara Gruenfeld, jeune Romaine de 16 ans, récemment arrivée d'Europe, a établi une sorte de record en maîtrisant la langue anglaise en six semaines. Elle est en conversation ici avec le principal du collège de Windsor, Ontario, M. A.-F. Gilbert, qui a organisé ses cours d'anglais. Clara parle aussi le roumain, l'allemand, le hongrois et le français.

## Un nouveau légume-fruit

La tomate mexicaine ou coqueret anguleux

Le service de publicité du Jardin Botanique de Montréal nous fait parvenir les renseignements suivants sur la tomate mexicaine et quelques façons de l'utiliser en cuisine.

La tomate de nos cultures (*Lycopersicon esculentum*), une solanacée d'origine péruvienne, a été introduite dans l'Amérique du nord à l'époque historique. Les Mexicains la nomment jitomate. Ils consomment aussi un autre légume-fruit, le tomate (pron. tomate) déjà cultivé par les Aztèques lors de la découverte. Cette espèce, (*Physalis angulata*), de même genre que la cerise de terre (*Physalis pubescens* et *P. peruviana*), a des fruits enveloppés dans un calice papyracé persistant. Le tomate atteint sensiblement la grosseur des tomates de table.

Dans la région de Mexico, on cultive deux races de *Physalis angulata*, l'une à fruits jaunes-verdâtre, l'autre à fruits pourpres. Il ne semble pas qu'on l'ait cultivée en dehors de ce pays. En novembre 1945, l'un des auteurs a rapporté du marché de Toluca, les essais d'acclimatation au cours de l'été 1946 ont été couronnés de succès. C'est une espèce annuelle qui vient exactement comme la tomate. Dans la région de Montréal, on fait le semis entre le 15 mars et le 1er avril et on transplante à l'extérieur au début de juin. Les plants doivent être espacés de quatre à cinq pieds. La plante donne un faisceau de branches de quatre à six pieds de haut.

Après le premier essai au Jardin Botanique de Montréal, il n'y eut aucune taille et les résultats furent néanmoins excellents. Le sol ne doit pas être trop riche; une surabondance d'engrais produirait un feuillage abondant au détriment des fruits. L'an dernier, cette espèce produisit ses premiers fruits au Jardin botanique de Montréal le 10 août et la récolte put se poursuivre jusqu'à la fin de septembre. Un plant rapporte de sept à dix livres de fruits.

A maturité complète, les fruits ont tendance à se fendiller, mais il n'est pas nécessaire d'attendre ce moment pour les cueillir. Les fruits encore d'un vert jaunâtre donnent d'excellents résultats et produisent une abondante récolte. Au Mexique, ce légume sert à la préparation d'une sauce condimentaire, de saveur exquise, qui doit se consommer fraîche et dont la recette suit.

La culture de cette plante ne posant aucun problème, il y aurait grand avantage à la faire pousser chez nous. Dès le printemps 1949, les maraichers pourront compter probablement sur une distribution de semences, assez généreuse.

SAUCE CRUE DE TOMATES MEXICAINES (Au Mexique: Salsa verde)

Ebouillanter une livre de fruits et deux petits piments forts, puis jeter l'eau. Peler ensuite les tomates. (Il est souvent plus facile d'ouvrir le fruit et de gratter la pelure avec le couteau pour en détacher la pulpe molle). Les piments légèrement bouillis sont moins brûlants. Broyer ensuite les tomates, avec les piments, un gros oignon, une gousse d'ail, un peu de persil, le tout haché finement, du sel au goût. Au Mexique fréquemment, on n'ébouillante pas les fruits, mais

on les fait griller sur une plaque chaude et l'on emploie également les piments sans les passer dans l'eau bouillante. La sauce est alors beaucoup plus forte.

La salsa verde, ou sauce verte, est tout indiquée avec la salade d'avocat (avocat pear), que les Nord-Américains consomment plutôt à la vinaigrette. Avec les viandes rôties ou grillées au four (le porc notamment), les viandes froides également, la sauce verte remplace avantageusement le catchup. La sauce toutefois doit toujours être fraîche, et à cause de cela, ne peut être qu'un aliment saisonnier. Dans un réfrigérateur de maison, la sauce se conserve facilement une couple de jours sans que la saveur soit beaucoup modifiée.

MARINADE DE TOMATES MEXICAINES (Nouvelle recette de type américain ou canadien)

Deux douzaines de tomates, simplement tranchées avec la pelure, cuites une demi-heure avec une demi-tasse d'eau. Dans les autoclaves (chaudières à cuisson sous pression), la cuisson serait de huit minutes. Ajouter ensuite: trois gros oignons hachés, trois piments doux, deux petits piments forts, un pied de céleri (environ 10 pétioles), sans les feuilles, deux cuillerées à soupe rases de gros sel, deux cuillerées à soupe complètes de cassonade, deux cuillerées à thé rases de moutarde délayée dans un peu d'eau froide, une cuillerée à thé rase de canelle, une cuillerée à thé rase de clou de girofle moulu, une cuillerée à café rase de poivre. Faire bouillir le tout trente minutes. Ajouter ensuite une tasse de vinaigre, faire mijoter encore cinq minutes, puis mettre en pots.

Cette sauce condimentaire ressemble beaucoup par la saveur à certaines du commerce (Chili sauces) et s'emploie de la même façon avec des viandes rôties ou des viandes froides.

CONFITURE DE TOMATES (Nouvelle recette, dans le goût canadien)

Pour une livre de fruits sim-

### Mme Anna de Romer au Musée des Beaux-Arts

Une exposition de peintures de Mme Anna de Romer et de M. Franklin Arbuckle, R.C.A., O.S.A., a lieu présentement au Musée des beaux-Arts, Galerie XII, jusqu'au 7 avril. Le public est invité.

plement tranchés, sans en enlever la pelure, trois quarts de livre de sucre, le zeste rapé d'une orange, le jus d'une orange. Faire cuire jusqu'à ce que le sirop ait la consistance voulue. (Le thermomètre enregistre alors environ 220°). La saveur de cette confiture est intermédiaire entre celle de la cerise de terre et celle de la tomate à confiture, mais beaucoup plus fine que cette dernière. Sans assaisonnement, cette confiture serait plutôt fade. A l'orange, on peut substituer du citron (ce qui est un peu moins heureux) ou même un peu de gingembre confit. Cette confiture d'autre part a une consistance plus ferme que celle de cerises de terre. Elle renferme apparemment beaucoup plus de pectines.

### LA MODE DU JOUR



Un jupon qui fait bien à toute l'importance du monde dans une garde-robe soignée. Ce modèle donne un jupon qui ne se déplace pas, qui ne se tortille pas, qui ne ballonnera pas.

Le No 9135 est offert pour les tailles 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50. La grandeur 36, jupon: 2 1/4 verges d'un tissu de 39 pouces de largeur; culotte: 1 verge et 1 huitième.

Ce patron est en vente au prix de 30 au Service des patrons, "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste ou un mandat de messagerie de 30. Aucun timbre n'est accepté. Ecrire clairement, nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

## CLINIQUE PARENTS de l'Ecole des DU QUEBEC

### Encore la messe des enfants

Q. — Dans votre chronique du 13 janvier, j'ai été frappé par votre opposition à la façon d'enrégimenter les petits pour les conduire à la messe le dimanche matin.

Je vous avoue que j'accepte le principe que l'éducation religieuse, surtout les jours de congé et pour un précepte aussi obligatoire que la messe dominicale, doit appartenir entièrement, en théorie comme en pratique, aux parents. Mais sous prétexte que des parents se désintéressent de ces questions, on ne peut priver les autres de leurs droits. D'ailleurs ce n'est pas le fait de forcer par la discipline un enfant à assister aux offices qui lui donnera une formation religieuse qui lui sera utile dans la vie.

Tout de même, je ne trouve pas très pratique votre suggestion. Car, dans presque toutes les paroisses (si non toutes) la messe pour enfants est une messe où le sermon est adapté aux besoins des jeunes. Les prières se font en commun, forçant ainsi chacun à une participation plus active. Je me souviens du succès qu'avait eu l'initiative d'un Frère qui nous avait montré à chanter la messe et ça nous aidait à pénétrer l'esprit de la liturgie.

L'enfant qui accompagne ses parents, surtout à une messe tardive, voit la moitié de l'assistance arriver en retard, voit bouillir ou dormir de nombreux assistants. Un tas de distractions pour un jeune. Et que dire du sermon qui fait dormir si souvent les grandes personnes? L'enfant n'y comprendra rien et contractera l'habitude de rester indifférent à la parole de Dieu.

### Un lociste de Montréal.

R. — Votre lettre est bien intéressante, nous vous en remercions et nous aimerions que beaucoup, comme vous, s'intéressent à cette question si importante de la messe des enfants. La formation religieuse des petits est une chose capitale: si elle est bien faite, cela peut les former pour la vie.

Je vous concède que, dans beaucoup de paroisses, la messe des enfants est une messe où le sermon est adapté aux besoins des jeunes — quoique, là où je pourrais vous citer bien des paroisses où cette coutume n'existe pas. Mais ce sermon adapté me paraît bien insuffisant pour dénommer, à cause de lui, cette messe: "Messe des enfants". Si, un jour, toutes les paroisses inauguraient, à la messe des enfants, les prières en commun, faisaient chanter la messe, expliquaient la liturgie, l'applaudiraient à l'initiative de la messe pour enfants — et je souhaite de tout coeur que ce jour soit prochain —, ce serait donner à nos enfants des habitudes de prières, de participation au Saint-Sacrement, d'approfondissement de leur foi qui pourraient les marquer pour toujours.

Mais, en attendant, pour les paroisses qui n'ont pas encore adopté cette attitude, je propose aux parents, conscients de leur rôle, de garder leurs enfants avec eux. Je dis bien: aux parents conscients de leur rôle, ce qui signifie évidemment des parents qui préfèrent aux messes tardives, où l'on prie peu ou mal, les messes matinales où l'on peut communier, où l'on ne risque pas d'être debout dans le fond à cause de l'affluence, ignorant de ce qui se passe à l'autel.

Cela demande des parents qui arrivent à l'heure pour permettre à leurs enfants de trouver un banc assez près de l'autel, pour que les petits puissent voir le prêtre.

Cela demande des parents qui savent pourquoi ils sont là, qui savent que toute la famille est réunie pour remercier le Seigneur de la semaine qui s'achève et pour lui demander, ensemble, la force de mener à bien celle qui commence.

Cela demande des parents capables d'expliquer à leurs enfants le sens de cette offrande commune de toute la paroisse.

Cela demande des parents qui acceptent d'interrompre leur prière personnelle pour expliquer aux petits ce que fait le prêtre, pour tourner les pages des missels, pour suggérer une intention de prière.

Cela demande enfin, dans la mesure du possible, des parents qui aient préparé ensemble, la veille au soir, la messe du dimanche, et qui aient expliqué aux enfants les oraisons principales et la liturgie du jour.

Ces parents existent, nous en connaissons, et beaucoup. Ce sont ces parents, vraiment chrétiens, conscients de leurs responsabilités, qui obtiendront dans toutes les paroisses des "messes pour enfants" dignes de ce nom.

### Docteur et madame REMY

Toutes communications à ce courtier doivent être adressées comme suit: Clinique de l'Ecole des Parents, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. L'Ecole des Parents du Québec a son siège social à Montréal, possède une charte provinciale et son nom est légalement enregistré.

### Ecole ménagère provinciale

DEMONSTRATION SUR LA CONFISERIE, JEUDI SOIR

Il y aura jeudi, le 24 mars, à 7h. 30 du soir, à l'Ecole Ménagère Provinciale (entrée 3420 Berri) une démonstration culinaire. Au programme:

Les pastilles d'abricots — Les petites oranges "Suisse" — Les pastilles aux fraises — La tire au miel — La tire rose — Les

succons au sucre d'orge — Les caramels aux noix Grenoble — Les petits animaux au sucre Candi.

### PROBLEMES PSYCHOLOGIQUES

Dr Gilles-Yvon Moreau PSYCHOLOGUE

4152, rue St-Denis - BE. 6219

## Pour servir votre santé Une initiative à encourager

Collaboration spéciale au Devoir par le Dr Adrien PLOUFFE

"Je ne comprends pas du tout que vous vous obstiniez dans votre politique d'éducation sexuelle pour les enfants. De mon temps, on ne parlait pas de cette histoire-là! Nous apprenions tout ça assez vite! C'est la même chose maintenant. Est-ce que vous ne pensez pas que l'initiation est une affaire scabreuse? Pourquoi donner aux enfants ces renseignements d'ordre impur?"

Je m'obstine parce que tous les éducateurs, et même les considèrent l'éducation sexuelle comme un facteur nécessaire quand on a des enfants à élever!

De votre temps, madame, il y a une quarantaine d'années, il n'y avait pas de magazines, de

## VOS NERFS VOUS JOUENT-ILS DES TOURS?

Si vous "surcoulez" en entendant un bruit subit... ou êtes dans un tel état de nervosité que vous cherchez querelle aux gens sans le vouloir... prenez garde! Vos réserves d'énergie nerveuse sont peut-être épuisées... et votre corps a besoin d'aide!

Il vous faut alors un bon tonique comme la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs... pour vous aider à prendre des forces et à repousser convenablement le sud.

Vous constaterez le bien que vous feront la Vitamine B1, le fer et les autres sels minéraux essentiels que ce tonique éprouvé contient! Ce remède a fait ses preuves depuis plus de 50 ans. Des milliers de Canadiens reprennent mieux, mangent mieux, se sentent mieux — oui, et paraissent mieux aussi! — après avoir pris de la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs.

Donc, si l'inquiétude ou le rythme de la vie moderne vous distrait des nerfs — achetez de la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs aujourd'hui. Le nom "Dr. Chase" est votre guide. Le "grand format" est le plus économique.

122

Feuilleton du "Devoir"

## Un singulier mari

par Claire FONTAINES

(Suite)

Elle marcha pendant une dizaine de minutes, lisant en cours de route le nom des propriétés. Elle se sentait de plus en plus émue, car il était évident qu'elle approchait du but.

Soudain, à un tournant du chemin, elle se trouva en face d'un portail auquel aboutissait une longue allée bordée d'arbres. Elle eut à peine le temps de penser "c'est là!" au même moment, une plaque de marbre portant l'inscription Les Cyprès frappait son regard.

Malgré elle, elle ferma les yeux

et respira profondément. Puis, se reprenant — un peu irritée contre elle-même de son émotion — elle s'avance et jeta un long regard à travers la grille.

Elle vit une belle propriété, avec des pelouses soigneusement entretenues, des bouquets d'arbres — dont plusieurs lui paraissaient exotiques — et, au fond, une grande maison d'un style un peu austère, qui lui parut dater du début du Second Empire.

Mais elle n'eut pas le loisir de pousser plus loin ses investigations. Une automobile, basse et puissante, suivait l'allée centrale et venait droit vers le portail.

## EATON

Heures d'affaires: de 9 h. 30 à 5 h. 30, du lundi au vendredi. Nous fermons le samedi à 1 hre

## A PRIX D'AUBAINE JEUDI!

## CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES

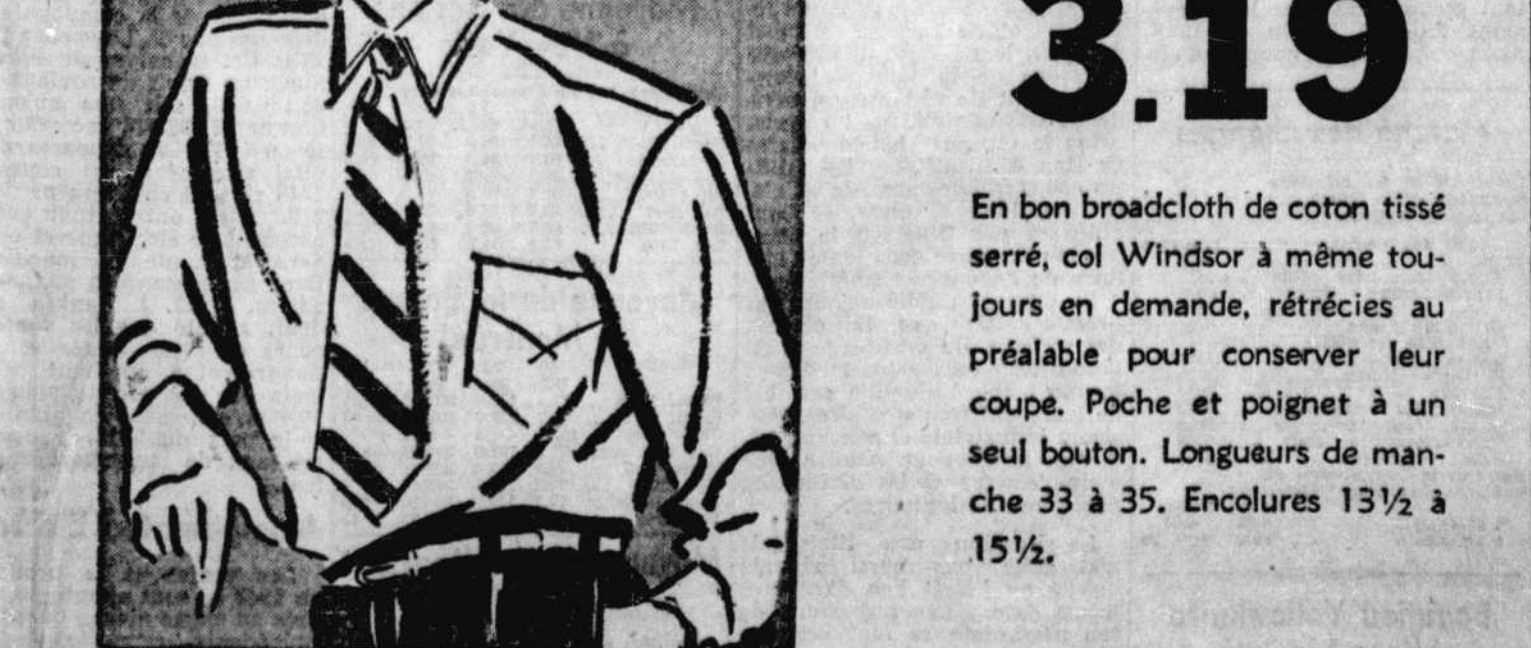
En broadcloth de coton sanforisé

SPECIAL JEUDI

3.19

En bon broadcloth de coton tissé serré, col Windsor à même toujours en demande, rétrécies au préalable pour conserver leur coupe. Poche et poignet à un seul bouton. Longueurs de manche 33 à 35. Encolures 13 1/2 à 15 1/2.

T. EATON CO. OF MONTREAL



T. EATON CO. OF MONTREAL

## Valeur beaucoup moindre des actions inscrites à la bourse

Diminution de \$416,061,267 à la fin de février comparativement au mois précédent

On a enregistré une diminution de \$416,061,267, à la fin de février quant au mois précédent, de la valeur totale des actions cotées à la Bourse et au Curb de Montréal.

La baisse aigüe s'est faite dans la section des actions proprement dites, le total des obligations industrielles et des fonds d'Etat étant pratiquement demeuré le même. En excluant les divers obligations la valeur a été de \$7,047,327,073, contre \$7,462,482,589 en janvier, et \$6,879,647,896 en février de l'an dernier.

C'est dans le groupe des métaux de base que les actions ont le plus baissé, perdant 121 millions de dollars. Les actions dans les pétroles ont perdu environ 61 millions, les pâtes et papiers 56 millions et les services publics 52 millions de dollars.

Le tableau suivant reproduit la valeur des inscriptions sur la Bourse et le Curb de Montréal, par groupes d'industries, à la fin de février 1949, avec comparaisons:

|                               | Fév. 1949       | Janv. 1949      |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Instruments aratoires         | \$ 34,279,648   | \$ 38,899,029   |
| Stocks d'avionnerie           | 208,181         | 246,032         |
| Accessoires d'automobiles     | 74,684,783      | 78,624,893      |
| Banques et cibles financières | 432,336,254     | 436,412,057     |
| Mines, mét. et min. diverses  | 1,454,848,140   | 1,575,709,129   |
| Brasseries et distilleries    | 403,323,255     | 420,340,669     |
| Constructions                 | 134,557,123     | 141,168,441     |
| Industries alimentaires       | 130,513,378     | 136,634,162     |
| Charbon, fer et acier         | 647,781,498     | 681,033,290     |
| Chemins de fer                | 128,349,976     | 133,468,490     |
| Minoteries et entrep. grains  | 37,169,430      | 39,734,511      |
| Industries divers             | 440,161,949     | 453,096,284     |
| Pétroles                      | 823,195,764     | 884,791,952     |
| Pâtes et papiers              | 623,922,922     | 679,903,748     |
| Outillage ferroviaire         | 240,364,925     | 246,317,231     |
| Autres outillages             | 128,404,305     | 125,142,938     |
| Commerce de détail            | 360,255,011     | 361,494,607     |
| Textiles et vêtements         | 220,115,063     | 240,722,609     |
| Transports                    | 674,206,434     | 726,621,781     |
| Services publics              | \$7,047,327,073 | \$7,462,482,589 |
| Obligations industrielles     | 80,401,859      | 80,401,859      |
| Fonds d'Etat                  | 1,125,853,732   | 1,126,759,483   |
|                               | \$8,253,582,664 | \$8,669,643,931 |

## L'industrie canadienne des textiles devra réduire sous peu sa production

L'augmentation des importations de coton et de rayonne de l'Angleterre et la baisse des prix aux Etats-Unis en seraient la cause

Un changement radical se produira dans toute l'industrie canadienne du textile, le 1er avril prochain, alors que seront augmentés les quotas d'importation de textiles. Les restrictions en ce domaine ne se sont pas avérées dévastatrices, puisque la valeur des textiles pouvant être importés atteignait 400 pour cent de la moyenne d'avant-guerre.

Par suite de ces quotas réduits, nos importations des Etats-Unis ont été sensiblement diminuées, mais cela n'a toutefois pas créé de disette de textiles au Canada. La production canadienne et les importations de la Grande-Bretagne ont maintenu le marché à un niveau très satisfaisant.

Ces quotas ont été imposés avant que les nouvelles réductions décidées à Genève n'aient tenté en vigueur. Les nouveaux quotas accrus prouveront de découvrir si ces réductions de tarifs sont suffisantes, car l'on sait que l'industrie américaine du textile produit actuellement à fonds de train et que ses prix ont accusé en ces derniers mois une baisse considérable. C'est donc dire que l'industrie canadienne est en haleine et que l'on peut envisager la possibilité d'une réduction de la production et de l'emploi de main-d'œuvre.

LES TISSUS DE COTON ET DE RAYONNE  
La situation est spécialement précaire en ce qui regarde les tissus de coton et de rayonne. Les tarifs sur ces produits ont été temporairement levés, en mai dernier, sur les importations britanniques. On a également ramené les tarifs sur les importations américaines à leur niveau primitif, par suite de décisions prises à Genève. Les quotas sur les tissus américains étaient déjà en vigueur au moment où les tarifs douaniers furent presque entièrement éliminés. On augmente maintenant les quotas; mais les tarifs ne redeviendront pas normaux avant le 30 juin. Les producteurs canadiens seront par conséquent dans une situation plus qu'embarrassante.

Le dégrevement temporaire accordé en mai dernier devrait normalement aboutir à un retour prochain des tarifs normaux sur les tissus de coton et de rayonne, soit plus précisément le 1er juillet. Ces tarifs ont été levés dans le but d'encourager les exportations de la Grande-Bretagne au Canada. Si l'on compare nos achats de l'Angleterre au cours de la dernière moitié de 1948 à ce qu'ils étaient pendant la même période de 1947, on voit qu'ils ont augmenté de 225,000 verges mensuellement en ce qui concerne la rayonne.

Cette suspension des tarifs ne comptait donc pas pour beaucoup dans l'augmentation des exportations anglaises au Canada, puisque la même réduction s'appliquait aux tissus fabriqués aux Etats-Unis, de sorte que ce changement de tarifs n'avait rien en soi qui pût mettre les tissus anglais dans une meilleure position que les tissus américains, sur le marché canadien.

Le retour à la normale ne fera que maintenir cette compétition entre les prix des tissus anglais et américains au Canada. D'ailleurs, si les importations de tissus anglais au Canada ont augmenté, c'est grandement dû à l'état des quotas d'importations de tissus américains.

## Fléchissement marqué des affaires aux Etats-Unis depuis janvier

Le premier rapport sur l'activité économique américaine en 1949 montre un ton plutôt pessimiste

New-York, 23 (A.P.) — Selon un rapport publié aujourd'hui aux Etats-Unis, l'activité industrielle, commerciale et financière serait quelque peu à la baisse chez nos voisins du Sud. Le rapport donne les résultats obtenus au cours de janvier et il indique une diminution générale des ventes, des versements moindres de dividendes et une certaine augmentation du chômage volontaire. Ces résultats contrastent grandement avec les prévisions faites à la fin de 1948, alors qu'un grand nombre d'ob-

### Marché des changes

|                                                                               |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Par le service des relations étrangères de la Commission canadienne nationale |         |
| Cours des changes entre banques                                               |         |
| Angleterre: livre cable                                                       | 4.04    |
| France: franc                                                                 | 50.39   |
| Italie: lire                                                                  | 206.275 |
| Belgique: franc                                                               | 57.5    |
| Hollande: florin                                                              | 2.357   |
| Maroc: franc                                                                  | 20.33   |
| Danemark: couronne                                                            | 21.10   |
| Suède: couronne                                                               | 29.0    |
| Thaïlande: baïquet                                                            | 20.02   |
| Brésil: cruzeiro                                                              | 20.41   |
| Taux de la Commission de contrôle du change étranger                          |         |
| Achat                                                                         | 15.04   |
| Vente                                                                         | 15.16   |

Beaulieu Yellowknife Mines Limited

On a rayé du Mont-Loth, section hors liste, les actions de Beaulieu Yellowknife Mines Ltd., à la fermeture des affaires lundi.

## Faibles réactions à la bourse au discours du budget

### BOURSE DE MONTREAL

23 (C.P.) — Les pertes et les gains furent en nombre sensiblement égaux ce matin à la bourse de Montréal. Gains: Aluminium, International Paper, International Utilities, Howard Smith, Acme Glove, Atlas Steel, Canadian Vickers. Pertes: B. A. Oil, Dominion Textile et Home Oil.

### BOURSE DE TORONTO

Toronto, 23 (C.P.) — Les variations à la bourse de Toronto furent peu significatives ce matin. A la suite de l'annonce faite hier soir de la réduction de certaines taxes, les denrées alimentaires furent quelque peu à la hausse, mais les mines d'or et les métaux usuels furent à la baisse. Pertes: Imperial Oil, Hiram Walker et Brazilian Traction. Gains: Fanny Farmer, Laura Secord et Dominion Manganese.

### BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 23 (A.P.) — American Woolen Co. a perdu aujourd'hui 2-1-8 points à la bourse de New-York. Hier, les textiles ont été fortement à la baisse, perdant 4-3-4 points à la suite de l'annonce faite d'une réduction sensible du chiffre d'affaires dans ce secteur de l'industrie. Ce matin, le volume des transactions fut peu considérable et les changements de prix furent peu nombreux.

### Emprunt vendu par

### Tourville scolaire

CETTE COMMISSION SCOLAIRE A ADJUDÉ L'EMISSION DE \$110,000 A 3-3/4% SERIE DE \$10,000 A 3-3/4% SERIES 15 ANS, AU PRIX DE 98.73

La commission scolaire de St-Clement de Tourville, comté de l'Islet, a vendu dimanche midi une émission de \$110,000 d'obligations. L'emprunt comprenant \$96,500 à 3% 1950-59 et \$13,500 à 3 1/2% 1960-64 a été adjugé au prix de 98.73 à Geoffroy, Robert & Gélina Inc. Le coût net de l'emprunt est de 3.331%. Le secrétaire de la province a accordé un octroi de \$90,696 pour cet emprunt.

C'était la première finance de la commission scolaire sur le marché des obligations. Les obligations, qui peuvent être rachetées par anticipation, portent la date du 1er janvier 1949 inclusivement, l'intérêt semi-annuel étant payable les 1er janvier et 1er juillet, de chaque année. L'emprunt a été contracté pour la construction d'un couvent. L'octroi de \$90,696 accordé par le secrétaire de la province est payable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de \$9,069.60 chacun et il est entièrement affecté au service de l'emprunt. Le capital et les intérêts sont payables à Montréal, à Québec ou à Tourville.

L'évaluation impossible, pour fins scolaires, à Tourville, s'élève à \$185,545 pour 1948-49. La commission scolaire n'a pas d'autre dette à long terme que l'emprunt. La population de Tourville est de 1,411 âmes.

### Cours des huiles

| Cours fournis par GULF SECURITIES CORP. LTD. | Offre  | Demande |
|----------------------------------------------|--------|---------|
| Admiral                                      | 41 1/2 | 7       |
| Alberta Pacific                              | 22     | 23      |
| Algonquin                                    | 37 1/2 | 400     |
| Anglo Canadian                               | 65     | 75      |
| Atlantic                                     | 65     | 75      |
| British Columbia                             | 38 1/2 | 300     |
| Calgary & Edmonton                           | 47 1/2 | 300     |
| Calumet                                      | 38     | 42      |
| Calumet Leduc                                | 38     | 42      |
| Central Oil                                  | 22     | 26      |
| Command                                      | 18     | 18      |
| Commonwealth                                 | 65     | 75      |
| Consolidated Leduc                           | 16     | 20      |
| Consolidated Leduc                           | 16     | 20      |
| Davies                                       | 26     | 30      |
| Eastcoast                                    | 74 1/2 | 84      |
| East Leduc                                   | 60     | 70      |
| Edmonton                                     | 38     | 42      |
| Exxon                                        | 64 1/2 | 65 1/2  |
| Highwood Service                             | 81 1/2 | 84      |
| Home Oil                                     | 77     | 70      |
| Leduc West                                   | 77     | 70      |
| Leduc Calmar                                 | 18 1/2 | 20      |
| McDonald Sagar                               | 13     | 13 1/2  |
| Mercury                                      | 30     | 30 1/2  |
| Mill City                                    | 30     | 30 1/2  |
| Model Oil                                    | 30     | 30 1/2  |
| Northwest                                    | 30     | 30 1/2  |
| New Ranchmen's                               | 34 1/2 | 41 1/2  |
| Oklaite                                      | 158    | 165     |
| Pacific                                      | 30     | 30 1/2  |
| Pacific Petroleum                            | 30     | 30 1/2  |
| Phillips                                     | 30     | 30 1/2  |
| Princeton                                    | 30     | 30 1/2  |
| Richfield                                    | 30     | 30 1/2  |
| Roxana                                       | 30     | 30 1/2  |
| South Branch                                 | 30     | 30 1/2  |
| Southwest                                    | 30     | 30 1/2  |
| Spooner                                      | 30     | 30 1/2  |
| Sunoco                                       | 30     | 30 1/2  |
| Superior                                     | 30     | 30 1/2  |
| United                                       | 30     | 30 1/2  |
| Vulcan                                       | 30     | 30 1/2  |

### Moyenne des actions à New-York

| Moyenne des actions<br>à New-York |      |      |       |
|-----------------------------------|------|------|-------|
| Compilées par la Presse Associée  |      |      |       |
|                                   | 30   | 15   | 15    |
|                                   | Ind. | Chf. | Util. |
| Ferm. hier ...                    | 88.4 | 34.5 | 39.7  |
| Ferm. ant. ...                    | 88.7 | 34.7 | 39.8  |
| Il y a 1 sem. ...                 | 89.2 | 35.7 | 40.0  |
| Haut 1949 ...                     | 91.7 | 39.5 | 40.3  |
| Bas 1949 ...                      | 85.7 | 33.5 | 39.0  |
| Haut 1948 ...                     | 86.7 | 34.1 | 39.3  |
| Bas 1948 ...                      | 85.3 | 34.2 | 36.0  |

# M. Abbott prévoit un surplus de \$575,000,000

## UN ÉTAT DE PROSPÉRITÉ SANS PRÉCÉDENT AU CANADA

### Baisse prévue du coût de la vie en 1949-1950

Le ministre des finances annonce que la dette nationale a été réduite de \$575 millions — Le revenu pour l'année prochaine s'élèverait à \$2,800,000,000

Ottawa, 23 (C.P.) — Voici un aperçu substantiel du discours budgétaire prononcé hier soir à la Chambre des communes, par le ministre des finances, M. D. Abbott:

Monsieur l'orateur, Une fois de plus j'ai l'agréable devoir de présenter l'exposé budgétaire alors que se maintient un état de prospérité qui pourrait presque dire sans précédent. Malgré la grave situation et les difficultés économiques que nous connaissons, le niveau de la population du Canada a continué de croître, et le revenu national s'est maintenu à un niveau plus élevé que jamais. Le volume de la production industrielle, des fins civiles, tant en articles de consommation qu'en articles de fabrication, n'a jamais été aussi considérable. Les récoltes en espèces décollant des récoltes agricoles et la valeur des pêches commerciales en 1948 ont atteint des niveaux sans précédent. Depuis trois ans, la production de nos mines a augmenté de moitié. Elle n'est actuellement que de 2% inférieure au sommet atteint durant la guerre.

Il est toujours risqué de faire des prévisions dans un monde plein d'aléas. Mais on reconnaît dans une grande mesure, et à l'étranger, que, sauf les trois catastrophes majeures, — la guerre, les mauvaises récoltes et l'interdiction du travail industriel, — l'inflation des prix d'après-guerre a pris fin. Certes il reste encore certaines pénuries aiguës, par exemple celles de l'acier et des habitations, et peut-être de certaines marchandises sensibles de semaine en semaine, de mois en mois dans les prix de certaines denrées. Mais il est permis de supposer que la fin de la présente année, nous pourrions voir que le niveau des prix ne sera pas alors plus élevé qu'il ne l'est maintenant et, à l'égard de certains groupes de denrées du moins, il aura baissé.

Les circonstances et les perspectives que j'ai exposées brièvement m'autorisent à conseiller la Chambre certaines mesures qui pourroient prudemment avoir des effets incertains de l'avenir tout en assurant une réduction considérable et immédiate des impôts.

**La production** Il me paraît sage de viser à maintenir le niveau élevé de notre production tout en évitant une part des maux du chômage d'autre part. Le domaine économique, l'objectif du public, celui des particuliers, doit de se maintenir résolu dans la bonne voie, mais en maintenant la bonne voie, nous devons continuer à améliorer la production et à perfectionner et à améliorer de notre mode de vie. Il ne suffit pas d'établir un certain équilibre, mais un équilibre dans le progrès.

À la date du dernier exposé budgétaire, notre problème économique le plus urgent et le plus difficile à résoudre était la pénurie de devises étrangères. Les manifestations de cet égard se sont manifestées dans le redressement de notre situation commerciale et le rétablissement de notre réserve de change.

Après avoir fléchi au niveau anglo-saxon de 502 millions de dollars le 31 décembre 1947, nos réserves sont montées à 998 millions au 31 décembre 1948, et s'élèveront maintenant à environ 1,065 millions de dollars, niveau qui, même s'il n'est pas encore satisfaisant, est beaucoup plus près de suffire à nous protéger contre les déficits qui pourraient surgir sans beaucoup de signes avant-coureurs dans le commerce extérieur.

Les discussions de ces jours derniers ont démontré à la Chambre, l'importance de la réglementation à l'égard des importations et des transactions en matière de capitaux afin d'améliorer et de protéger notre situation à l'égard du change; toutefois, il n'est pas nécessaire que les restrictions à l'importation soient d'une portée ou d'une élasticité susceptible d'entraver le libre cours de notre économie.

**La situation internationale** Il est un aspect de la situation du change international, comme le notre situation économique générale, qui exigera manifestement l'attention soutenue du gouvernement et du Parlement. Il est même que celle des hommes d'affaires du Canada. C'est le problème du maintien et de l'extension de nos exportations aux pays d'outre-mer. Non seulement les clients traditionnels ont réduit ces importations au cours de l'année dernière, sous la pression de la pénurie de devises étrangères, l'adoption de restrictions à l'importation ou l'augmentation de

approvisionnement en provenance d'autres pays. Compte tenu de tous ces éléments défavorables, on peut dire que notre commerce d'exportation s'est fort bien défendu, mais nous ne saurions néanmoins nous contenter de la situation actuelle ou des perspectives immédiates. Il nous faut viser à un progrès. C'est afin de rétablir et de conserver ces marchés traditionnels que nous nous sommes lancés dans un grand programme de crédits à l'exportation. Dans la mesure où ces marchés nous sont fermés il nous faut en trouver de nouveaux. En définitive, l'établissement d'une situation commerciale prospère doit être réalisée surtout par la restauration de nos clients, pour l'augmentation de leur production et par le rétablissement de leur capacité productive de sorte qu'ils puissent de nouveau gagner de quoi payer leurs importations indispensables.

En regard de ce problème il est bien naturel que nous nous engagions à modifier du tout au tout notre régime commercial traditionnel afin de nous livrer aux opérations compensées, aux échanges fondés sur les mesures d'exception et de réaliser une balance de nos comptes avec chaque pays en particulier. Voilà la méthode adoptée par les autres nations. Des régimes de faveur intervenus entre certains pays gênent notre propre commerce.

**Notre commerce** Nous estimons que l'effet inévitable de ces accords d'exception, conclus à deux, serait de diminuer le volume total du commerce mondial. Pourtant, abstraction faite de ce reproche fondamental, de principe, il y a lieu de tenir compte d'autres inconvénients d'ordre pratique, intéressant le Canada même. Il ne faut pas oublier que notre commerce d'importation comme d'exportation, se fait en tout premier lieu avec les États-Unis et que nous ne saurions recourir à des méthodes précitées. Nous risquerions fort de perdre ce meilleur de nos clients en recourant, vis-à-vis des autres à des mesures de faveur et aux opérations compensées. Il reste, d'autre part, que nous ne sommes pas en mesure de conclure de bons accords bilatéraux qui, de par leur nature même, nous obligeraient à équilibrer nos comptes commerciaux avec chaque pays en particulier. C'est sur le plan triangulaire ou multilatéral que nous pourrions espérer des transactions particulières, mais il nous faudrait en retour accepter des denrées excédentaires dont nous n'avons pas besoin et que nous ne pouvons pas réellement utiliser. Par ailleurs, pour les articles que nous voulons, on exigerait des prix que les consommateurs refuseraient de payer. En général, ce sont les pays les plus importants qui ont l'avantage dans les marchés de ce genre, surtout quand les vendeurs doivent céder le pas aux acheteurs. Quiconque serait tenté d'effectuer des transactions de ce genre risquerait de se heurter à de graves difficultés à écouler, ferait bien de songer comment nous pourrions réussir dans ces marchés à mesure que nous y serons entraînés davantage.

La troisième objection pratique à cette façon de procéder, c'est que l'application d'un programme d'opérations compensées, de marchés bilatéraux, et de traitement d'exception nécessiterait un réajustement très étendu du commerce privé de la part de l'État, et même l'expansion du commerce par des organismes du gouvernement.

**Le Livre Blanc** Il n'est pas nécessaire, je crois, de faire une revue plus détaillée de la situation économique, si ce n'est à l'égard des points qui peuvent se rattacher à l'appréciation de notre situation et de notre programme fiscal. Comme c'est l'habitude je dépose un Livre Blanc qui renferme, en plus d'estimations détaillées des revenus et des dépenses pour l'exercice qui s'achève, une revue des principales statistiques économiques de ces dernières années et de ces derniers mois. On y trouvera aussi quelques exposés et des commentaires préparés sous ma direction et que je recommande à ceux qui désirent étudier les propositions budgétaires à la lumière des événements économiques. Les membres de la Chambre et d'autres se rappelleront aussi les deux résumés rapportés publiés par le gouverneur de la Banque du Canada et président de la Commission de contrôle du change étranger dans lesquels il traite de sa façon lucide et objective habituelle des récents événements importants dans ce domaine. En dernier lieu, je vous parlerai des renseignements et des prévisions que mon collègue le ministre du Commerce a fournis à la Chambre il y a quelques

semaines, surtout au sujet des perspectives du point de vue des immobilisations et des approvisionnements disponibles pour la construction.

#### Les conclusions

Plusieurs conclusions découlent d'un examen de ces faits et de ces prévisions. La première c'est que le montant probable des immobilisations en constructions, en machines et en outillage, ajouté au volume des exportations, suffira vraisemblablement à maintenir cette année à peu près à leurs niveaux actuels les revenus et l'emploi. Bien que les approvisionnements de matériaux de construction soient plus abondants cette année, les frais de construction sont encore bien élevés et cette industrie semble encore assujettie à une certaine tension.

La seconde conclusion qui se dégage de la revue de la situation économique, c'est que les dépenses des consommateurs exercent une pression moins forte sur les approvisionnements disponibles. On peut observer cet état de choses à l'égard de plusieurs denrées, que les consommateurs peuvent se procurer plus facilement et plus rapidement qu'auparavant; c'est même le cas des automobiles. Il arrive qu'il y ait des excédents et que des détaillants fassent des ventes de soldes; nous avons presque oublié que ces événements font normalement partie intégrante du commerce à certaines périodes de l'année.

#### Comptes de l'État: revue de 1948-1949 et prévisions pour 1949-1950

Avant de passer aux prévisions budgétaires pour la prochaine année financière, je dois faire rapport à la Chambre des résultats financiers de l'année écoulée. Le Livre Blanc que je dépose, de l'actif et du passif. Les chiffres relatifs à l'année 1948-1949 sont forcément provisoires et sujets à révision. Notre année financière se termine la semaine prochaine, le 31 mars, mais nos livres resteront ouverts plusieurs semaines encore, afin qu'on puisse y passer divers ajustements de fin d'année et y inscrire tous les paiements, allant jusqu'au 30 avril, effectués à l'égard de dépenses encourues au cours de l'année financière courante et y étant à bon droit imputables. Les chiffres définitifs, relativement à l'exercice écoulé, ne peuvent être disponibles d'ici quelque temps.

L'an dernier, je prévoyais des recettes et des dépenses qui nous laisseraient un excédent de 489 millions de dollars. Les chiffres actuellement disponibles indiquent que nos recettes s'établiront à 2,768 millions de dollars, nos dépenses, à 2,193 millions et notre excédent, à 575 millions. Cet excédent de 575 millions de dollars est inférieur de 100 millions à celui de l'année précédente, mais il est supérieur de 86 millions au chiffre que j'avais prévu pour le présent exercice.

L'impôt direct qui comprend l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'impôt sur les excédents de bénéfices et les droits successoraux, a rapporté 1,369 millions de dollars, soit 51 millions de plus que l'an dernier. Cet impôt représente plus de 56% de nos recettes fiscales globales.

L'impôt indirect, qui comprend tous les droits et taxes de douane et d'accise, a rapporté 1,072 millions de dollars, soit 62 millions de moins que l'an dernier.

Les recettes non fiscales, c'est-à-dire les revenus du ministère des Pêches et ceux des placements, s'établissent à 210 millions, soit 32 millions de plus que l'an dernier. Les recettes et crédits spéciaux provenant surtout de la vente de biens de guerre excédentaires et de divers remboursements, s'élèvent à 117 millions de dollars, soit 125 millions de moins que l'an dernier.

Au chapitre des dépenses, la principale diminution, qui se chiffre à 229 millions de dollars, provient de la réduction des dépenses spéciales et des frais de démobilitation et de reconversion. Cette diminution est presque entièrement absorbée par une augmentation de 203 millions au chapitre des dépenses ordinaires et une autre de 21 millions à l'égard des déficits causés par les entreprises de l'État.

#### 103 millions de moins

Pour récapituler, nos recettes au cours de l'année qui s'achève de 575 millions de dollars, ou de 575 millions de dollars de plus que celles de l'année précédente. Les dépenses ont diminué de deux millions de dollars. Quant à l'excédent de 575 millions de dollars, il représente 101 millions de dollars de moins que l'an dernier. Voilà, en résumé, le résultat de nos opérations financières au cours de l'année et ce montant représente la réduction de la dette nette du Canada.

#### La réaction:

### Un soulagement général

(Par la Canadian Press) Pour le gagne-petit, merveilleux. Pour le bourgeois moyen, assez satisfaisant. Pour le grand commerçant, pas si bon.

Tout le monde a eu son lot, dans le budget du ministre des finances Abbott, présenté au Parlement hier soir. Les 750,000 personnes qui ont été exemptées de tout impôt ont respiré: "Ouf!"; les contribuables à revenu moyen ont dit: "Bon..."; les "gros" n'ont rien dit; ils réfléchissent.

Evidemment, on approuve de façon générale le soulagement apporté aux contribuables par le nouveau budget; mais les commentateurs ne veulent dire rien de précis pour ce qui est des influences qu'aura le budget dans tous les domaines de notre vie économique.

Seuls les chefs de l'industrie de la boulangerie et de la menuiserie n'ont pas été réticents. Ils ont prédit que la suppression du subsidie gouvernemental de 46 cents et demi le boisseau, pour le blé destiné à la consommation domestique, amènera une augmentation du prix du pain. Cette augmentation sera probablement d'un cent et demi le pain.

Pourquoi que les manufacturiers n'augmentent pas leurs prix — rien ne pourrait les en empêcher — les détaillants croient que la suppression des taxes d'accise sur la fontaine, les cosmétiques, les vêtements de prix, de sept à cinq cents, pour les liquides doux, et de huit à six cents, pour les tablettes de chocolat.

#### Winnipeg, 23 (C.P.) — Le

premier ministre du Manitoba, M. D. L. Campbell, a déclaré hier soir que la suppression du subsidie de 46 cents et demi le boisseau de blé destiné à la consommation domestique "intéresse vivement" les fermiers, qui le réclamaient depuis longtemps. D'autres fonctionnaires gouvernementaux ont dit que la suppression du subsidie amènera des augmentations des prix du pain et de la farine.

#### Régina, 23 (C.P.) — Le

premier ministre de Saskatchewan, M. T. C. Douglas, a déclaré que la suppression du subsidie va augmenter les prix du blé et de la farine. La suppression de la règle des prix, sur un certain nombre de vivres, provoquera l'augmentation du coût de la vie. M. Douglas n'approuve pas la suppression des plafonds, en ce moment.

M. Douglas a fait ses commentaires sur le budget dans un forum radiophonique, avec le chef de l'opposition, M. Walter Tucker, et l'organisateur provincial du parti progressiste-conservateur, M. Alvin Hamilton.

Les Trans-Canada Air Lines ont annoncé une augmentation de 15 pour cent des taxes, égale à la taxe du transport qui vient d'être abolie. Cette augmentation, évidemment, est "suivie à l'autorisation par la Commission canadienne du transport..." Elle a été annoncée avant même que M. Abbott eût terminé son discours aux Communes. On ne sait pas si les chemins de fer vont suivre l'exemple de la compagnie de transport aérien.

La réduction — de 30 à 10 pour cent — des taxes de corporation sur les profits ne sera pas plus élevée que \$10,000, et la réduction de la "double taxation" des profits de corporation des détenteurs d'actions ordinaires, ont reçu l'approbation, mais l'approbation prudente de M. J. Y. Murdoch, président des Noranda Mines, Ltd. Il a dit qu'elles semblaient "un pas dans la bonne direction".

Mais M. Leslie Foris, le trésorier provincial de l'Ontario, s'est vite rebelli. Il a déclaré qu'augmenter de 30 pour cent, sur les revenus de corporations plus élevés que \$10,000, est une "évidente invasion" au domaine de la taxation provinciale. Cette augmentation signifierait également, à son avis, que les corporations "vont avoir moins d'argent à consacrer à leur extension".

Les manufacturiers de bonbons et de liquides doux ont convenu que la suppression des taxes sur les produits amène des réductions immédiates de prix: de sept à cinq cents, pour les liquides doux, et de huit à six cents, pour les tablettes de chocolat.

Sur l'abolition des taxes sur les télégrammes, M. W. M. Armstrong, général des télégraphes des Chemins de fer nationaux, a déclaré qu'elle pourrait bien amener une hausse des taxes. Il a déclaré: "Nous avons besoin d'une augmentation de taxes et cette abolition de la taxe peut nous aider à l'obtenir".

Les Trans-Canada Air Lines ont annoncé une augmentation

de 15 pour cent des taxes, égale à la taxe du transport qui vient d'être abolie. Cette augmentation, évidemment, est "suivie à l'autorisation par la Commission canadienne du transport..." Elle a été annoncée avant même que M. Abbott eût terminé son discours aux Communes. On ne sait pas si les chemins de fer vont suivre l'exemple de la compagnie de transport aérien.

La réduction — de 30 à 10 pour cent — des taxes de corporation sur les profits ne sera pas plus élevée que \$10,000, et la réduction de la "double taxation" des profits de corporation des détenteurs d'actions ordinaires, ont reçu l'approbation, mais l'approbation prudente de M. J. Y. Murdoch, président des Noranda Mines, Ltd. Il a dit qu'elles semblaient "un pas dans la bonne direction".

Mais M. Leslie Foris, le trésorier provincial de l'Ontario, s'est vite rebelli. Il a déclaré qu'augmenter de 30 pour cent, sur les revenus de corporations plus élevés que \$10,000, est une "évidente invasion" au domaine de la taxation provinciale. Cette augmentation signifierait également, à son avis, que les corporations "vont avoir moins d'argent à consacrer à leur extension".

Les manufacturiers de bonbons et de liquides doux ont convenu que la suppression des taxes sur les produits amène des réductions immédiates de prix: de sept à cinq cents, pour les liquides doux, et de huit à six cents, pour les tablettes de chocolat.

Sur l'abolition des taxes sur les télégrammes, M. W. M. Armstrong, général des télégraphes des Chemins de fer nationaux, a déclaré qu'elle pourrait bien amener une hausse des taxes. Il a déclaré: "Nous avons besoin d'une augmentation de taxes et cette abolition de la taxe peut nous aider à l'obtenir".

Les Trans-Canada Air Lines ont annoncé une augmentation

de 15 pour cent des taxes, égale à la taxe du transport qui vient d'être abolie. Cette augmentation, évidemment, est "suivie à l'autorisation par la Commission canadienne du transport..." Elle a été annoncée avant même que M. Abbott eût terminé son discours aux Communes. On ne sait pas si les chemins de fer vont suivre l'exemple de la compagnie de transport aérien.

La réduction — de 30 à 10 pour cent — des taxes de corporation sur les profits ne sera pas plus élevée que \$10,000, et la réduction de la "double taxation" des profits de corporation des détenteurs d'actions ordinaires, ont reçu l'approbation, mais l'approbation prudente de M. J. Y. Murdoch, président des Noranda Mines, Ltd. Il a dit qu'elles semblaient "un pas dans la bonne direction".

Mais M. Leslie Foris, le trésorier provincial de l'Ontario, s'est vite rebelli. Il a déclaré qu'augmenter de 30 pour cent, sur les revenus de corporations plus élevés que \$10,000, est une "évidente invasion" au domaine de la taxation provinciale. Cette augmentation signifierait également, à son avis, que les corporations "vont avoir moins d'argent à consacrer à leur extension".

Les manufacturiers de bonbons et de liquides doux ont convenu que la suppression des taxes sur les produits amène des réductions immédiates de prix: de sept à cinq cents, pour les liquides doux, et de huit à six cents, pour les tablettes de chocolat.

Sur l'abolition des taxes sur les télégrammes, M. W. M. Armstrong, général des télégraphes des Chemins de fer nationaux, a déclaré qu'elle pourrait bien amener une hausse des taxes. Il a déclaré: "Nous avons besoin d'une augmentation de taxes et cette abolition de la taxe peut nous aider à l'obtenir".

Les Trans-Canada Air Lines ont annoncé une augmentation

de 15 pour cent des taxes, égale à la taxe du transport qui vient d'être abolie. Cette augmentation, évidemment, est "suivie à l'autorisation par la Commission canadienne du transport..." Elle a été annoncée avant même que M. Abbott eût terminé son discours aux Communes. On ne sait pas si les chemins de fer vont suivre l'exemple de la compagnie de transport aérien.

La réduction — de 30 à 10 pour cent — des taxes de corporation sur les profits ne sera pas plus élevée que \$10,000, et la réduction de la "double taxation" des profits de corporation des détenteurs d'actions ordinaires, ont reçu l'approbation, mais l'approbation prudente de M. J. Y. Murdoch, président des Noranda Mines, Ltd. Il a dit qu'elles semblaient "un pas dans la bonne direction".

Mais M. Leslie Foris, le trésorier provincial de l'Ontario, s'est vite rebelli. Il a déclaré qu'augmenter de 30 pour cent, sur les revenus de corporations plus élevés que \$10,000, est une "évidente invasion" au domaine de la taxation provinciale. Cette augmentation signifierait également, à son avis, que les corporations "vont avoir moins d'argent à consacrer à leur extension".

Les manufacturiers de bonbons et de liquides doux ont convenu que la suppression des taxes sur les produits amène des réductions immédiates de prix: de sept à cinq cents, pour les liquides doux, et de huit à six cents, pour les tablettes de chocolat.

Sur l'abolition des taxes sur les télégrammes, M. W. M. Armstrong, général des télégraphes des Chemins de fer nationaux, a déclaré qu'elle pourrait bien amener une hausse des taxes. Il a déclaré: "Nous avons besoin d'une augmentation de taxes et cette abolition de la taxe peut nous aider à l'obtenir".

Les Trans-Canada Air Lines ont annoncé une augmentation

# 750,000 Canadiens ne paieront plus l'impôt sur le revenu

M. Abbott annonce un dégrèvement comme aucun autre Parlement, ici ou ailleurs, n'en a jamais mis en oeuvre jusqu'ici — Abaissement des taux et relèvement des exemptions de l'impôt sur le revenu — \$1,000 pour les célibataires et \$2,000 pour les personnes mariées — Autres changements

Si le Parlement approuve le programme que je vais proposer, les réductions d'impôts effectuées à la suite des budgets d'octobre 1945 et de mai 1946, et de ceux que j'ai présentés en juin 1947 et mai 1948, le Parlement aura exécuté un programme de dégrèvement comme aucun autre Parlement, ici ou ailleurs, n'en a jamais mis en oeuvre jusqu'ici, un dégrèvement plus considérable, je crois, que la plupart d'entre nous jugions possible quand nous avons été élus, en 1945, après la victoire en Europe.

Dans le choix des domaines où il est possible de réduire l'impôt, nous devons tenir compte de plusieurs considérations d'ordre général. En premier lieu, nous devons reconnaître que la plupart des Canadiens, comme les gens d'autres nationalités en ces dernières années, ont manifesté qu'ils préfèrent s'acquitter envers le fisc sous une autre forme que celle d'un lourd impôt sur le revenu. La plupart d'entre nous, sans erreur, croient sans doute que l'impôt sur le revenu des particuliers est le plus juste et le meilleur que nous ayons. Par malheur, nous ne l'aimons pas, ou du moins nous ne le voyons pas trop lourd. En temps de paix, le public ne supporte qu'un niveau d'impôt sur le revenu qui est loin d'assurer au Canada les recettes dont il a besoin maintenant et dont il aura besoin à l'avenir. Nous devons donc faire en sorte de conserver, à titre de sources régulières de recettes, des impôts considérables perçus à l'égard des biens et des services ainsi que des bénéfices des sociétés commerciales. Dans aucun de ces domaines, nous ne pouvons espérer de rétablir maintenant le niveau d'imposition d'avant-guerre, du moins pas sans la disparition des menaces à la paix ni avant que la population cesse d'exiger le maintien au frais de l'État de plusieurs genres de services et de paiements de contre-passement qu'il assure maintenant.

La deuxième considération intermédiaire à l'avenir immédiat. Vu la situation économique, il est plus opportun de favoriser cette année l'accroissement des dépenses chez les consommateurs que les immobilisations chez les commerçants. Les bénéfices commerciaux, dans l'ensemble, sont déjà élevés et l'on en affecte une forte proportion aux immobilisations. Toutefois, les marchés requis pour les denrées et services que donneront la constitution de capital nouveau de la part des commerçants demeurent relativement restreints, tandis que les prix des machines et de l'outillage ainsi que les frais de construction restent très élevés. Il ne serait donc pas sage, à mon sens, de favoriser, cette année, l'accroissement des dépenses de ce genre en accordant des dégrèvements généraux au chapitre des impôts sur les sociétés. D'autre part, le fait signalé, il est plus facile maintenant d'augmenter les dépenses augmentées des consommateurs. Par conséquent, le principal abatement fiscal que je propose intéresse les particuliers, visant l'impôt sur le revenu personnel ainsi que les taxes prélevées sur les marchandises de consommation. Cependant, je propose d'importantes modifications dans la répartition et la nature des impôts à l'égard des sociétés.

Je me propose maintenant, monsieur l'orateur, d'exposer et d'expliquer notre programme de modifications et de réductions fiscales.

**1—Impôt sur le revenu personnel**

La Chambre se souvient que, depuis la fin des hostilités, on a accordé, à l'égard de l'impôt sur le revenu, trois réductions importantes. Vers la fin de 1945, on a autorisé un abatement général de 10%. À partir du 1er janvier 1947, on mettrait en vigueur une deuxième réduction de l'impôt tout en relevant l'abattement. À la mi-1947, on a de nouveau sensiblement réduit l'impôt en diminuant les taux et en augmentant les dégrèvements. Ce soir, je propose de nouvelles et sensibles diminutions de cet impôt, en abaissant les taux et en relevant les exemptions.

Les abattements à la base sont actuellement de \$750 pour les célibataires et de \$1,500 pour les personnes mariées. Je propose que ces abattements soient portés à \$1,000 et à \$2,000 respectivement.

L'abattement consenti à l'égard des enfants admissibles à l'allocation familiale est actuellement de \$100. Je propose qu'il soit porté à \$150.

L'abattement accordé à l'égard des autres personnes à charge, qui s'établit actuellement à \$300, sera porté à \$400.

Par ces modifications, nous réduirons le niveau des dégrèvements d'avant-guerre. Ce faisant, nous soustrairons environ

trois quarts de million de contribuables actuels à toute obligation en matière d'impôt sur le revenu.

Je propose également une réduction du taux de l'impôt.

Les deux principales caractéristiques du nouveau tableau des taux sont, premièrement, un relèvement considérable du premier palier de l'impôt, auquel s'applique le plus faible taux; alors qu'il était auparavant de \$100, il sera désormais de \$1,000. La seconde modification, en principe, consiste à relever le point de la courbe des revenus auquel le taux de 50% commence à s'appliquer.

Taux de 15%

D'après le nouveau tableau des taux, trois personnes sur quatre verseront encore l'impôt d'acquiescement à un taux n'excédant pas 15%, sur tout revenu au-delà de l'abattement prévu. Nul n'acquittera plus de 15% sur une partie quelconque de son revenu, à moins que son revenu n'excède \$2,000 dans le cas des célibataires, \$3,000 dans le cas d'une personne mariée sans personne à sa charge et \$3,300 dans le cas d'une personne mariée ayant deux enfants d'âge à recevoir des allocations familiales.

De plus, nous proposons que tous ces changements entrent en vigueur à compter du 1er janvier 1949.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, s'occupe de préparer le plus rapidement possible des tableaux du nouveau barème d'exonérations, à l'usage des employeurs. Ces tableaux seront distribués dès qu'ils seront prêts et les patrons sont autorisés à s'en servir dès qu'ils les auront reçus. On compte qu'il sera possible d'appliquer les taux réduits partout au pays d'ici quelques semaines.

En outre, les employeurs pourront cesser immédiatement tout prélèvement dans le cas des contribuables qui ne sont plus assujettis à l'impôt sous le régime des nouvelles exonérations; un tableau, publié ce soir, indique que la somme de revenu hebdomadaire ou autre, au-dessous de laquelle l'employeur n'a pas à opérer de prélèvement. Mon collègue s'entendra immédiatement avec les patrons en vue de leur remboursement aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Les deux principales caractéristiques du nouveau tableau des taux sont, premièrement, un relèvement considérable du premier palier de l'impôt, auquel s'applique le plus faible taux; alors qu'il était auparavant de \$100, il sera désormais de \$1,000. La seconde modification, en principe, consiste à relever le point de la courbe des revenus auquel le taux de 50% commence à s'appliquer.

Taux de 15%

D'après le nouveau tableau des taux, trois personnes sur quatre verseront encore l'impôt d'acquiescement à un taux n'excédant pas 15%, sur tout revenu au-delà de l'abattement prévu. Nul n'acquittera plus de 15% sur une partie quelconque de son revenu, à moins que son revenu n'excède \$2,000 dans le cas des célibataires, \$3,000 dans le cas d'une personne mariée sans personne à sa charge et \$3,300 dans le cas d'une personne mariée ayant deux enfants d'âge à recevoir des allocations familiales.

De plus, nous proposons que tous ces changements entrent en vigueur à compter du 1er janvier 1949.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, s'occupe de préparer le plus rapidement possible des tableaux du nouveau barème d'exonérations, à l'usage des employeurs. Ces tableaux seront distribués dès qu'ils seront prêts et les patrons sont autorisés à s'en servir dès qu'ils les auront reçus. On compte qu'il sera possible d'appliquer les taux réduits partout au pays d'ici quelques semaines.

En outre, les employeurs pourront cesser immédiatement tout prélèvement dans le cas des contribuables qui ne sont plus assujettis à l'impôt sous le régime des nouvelles exonérations; un tableau, publié ce soir, indique que la somme de revenu hebdomadaire ou autre, au-dessous de laquelle l'employeur n'a pas à opérer de prélèvement. Mon collègue s'entendra immédiatement avec les patrons en vue de leur remboursement aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que tous les remboursements aient été effectués.

Bien que la plupart des abattements qui comportent les nouvelles exonérations et les taux réduits soient à l'avantage des contribuables des paliers inférieurs et moyens, je n'ai pas oublié les hommes d'affaires et de profession dont les revenus sont plus élevés. J'ai tenu compte surtout du point auquel le contribuable doit céder au trésor la somme de son revenu net après avoir payé les taxes et les remboursements aux personnes qui ne sont plus assujetties à l'impôt, lorsque des prélèvements à la source ont été effectués depuis le début de l'année. Ces montants seront remboursés aussitôt que possible; cependant, il faudra quelques mois avant que

# LES CLUBS DETROIT ET TORONTO VAINQUEURS HIER SOIR

## Le Canadien est défait au cours de la troisième période supplémentaire

Les Ailes Rouges de Tommy Ivan ont gagné la première joute des séries éliminatoires après 104 minutes et 52 secondes de jeu alors que McNab enregistre le point vainqueur — La prochaine joute aura lieu demain soir

Detroit, 23. — Les Ailes Rouges de Detroit, sous la direction de Tommy Ivan, ont réussi à vaincre le Canadien de Montréal dans la première joute de la série éliminatoire de la Coupe Stanley, hier soir, en cette ville alors que l'Olympia était rempli à capacité et inutile de dire que l'assistance était sympathique au Detroit bien que plusieurs spectateurs étaient venus de Montréal, de Windsor et d'autres villes pour appuyer le Bleu Blanc Rouge qui jouait toujours d'une grande popularité à cause de son jeu très ouvert et de son esprit combattif.

Les Ailes Rouges s'assurèrent la victoire au compte de 2 à 1 mais ce ne fut pas chose facile que de vaincre les Habitants de Frank Selke et aussi il a fallu jouer 44 minutes et 52 secondes supplémentaires avant que le résultat ne soit connu. C'est Max McNab, qui a réussi à déjouer Bill Durnan, dans la troisième manche supplémentaire alors que Kenny Reardon venait d'être expulsé du jeu pour donner l'avantage numérique au club de Jack Adams.

Sans vouloir diminuer le mérite de la victoire du Detroit, qui a remporté le championnat de la ligue Nationale au cours de la saison régulière qui s'est terminée dimanche dernier, il faut reconnaître que la chance a joué un rôle important dans l'issue de la partie car on admettra que deux clubs qui bataillaient pendant 104 minutes et 52 secondes, Dame Fortune doit intervenir pour sceller le sort de la joute et à une heure moins le quart la recrue McNab fit un lancer de côté et la rondelle ricocha sur un patin de Glen Harmon pour aller se loger dans les filets défendus par Bill Durnan, le détenteur du trophée Vézina pour la cinquième fois au cours de sa carrière.

Le point de McNab mettait fin à une longue lutte dans la partie initiale et les champions du circuit Campbell s'assurèrent la victoire pour devenir gros favoris pour gagner la série et se qualifier pour la finale contre le vainqueur de la série Toronto-Boston.

La joute d'hier ne fut pas très rude même si l'arbitre King Clancy dut infliger 2 punitions, mais l'officiel de la ligue Nationale avait reçu des instructions sévères et à la moindre offense il a sévi impartialement. On a vu ces punitions furent méritées par les joueurs du Canadien, dont une majeure à Hal Laycoe pour avoir frappé Lindsay et le joueur du Canadien tomba sur la glace en se tenant la tête entre ses mains. Comme l'arbitre Clancy avait le dos tourné il ne fut pas témoin de l'agression et aucune punition ne fut infligée. Lach abandonna le jeu et après examen il reçut l'ordre de se rendre à son hôtel et se mettre au lit.

Le Detroit fut le premier à compter. Après une première période sans point Gordon Howe s'empara du disque au bout de 4 minutes et 2e engagement et il déjoua Harmon pour prendre Wurnan en défaut sans que le cerbère du Bleu Blanc Rouge puisse faire aucun mouvement pour arrêter le coup.

Maurice Richard, qui s'est fort démené au cours de la joute d'hier, a vu ses efforts récompensés à la 3e période alors qu'il parvint à éviter le blanchissage au club montréalais en plaçant le couteau dans la cage de Lumley après avoir évité les joutes.

### Le stationnement à l'exposition

On a trouvé une solution au problème du stationnement à l'Exposition des Sportsman du 17e Hussards, chemin de la Côte-des-Neiges, du côté nord du manège, les automobilistes trouveront un vaste terrain où plusieurs centaines de voitures peuvent stationner. Ils pourront y laisser leurs voitures à prix modique que pour aussi longtemps qu'ils voudront.

### FORUM

CE SOIR A 8.30  
MATCH DE LUTTE  
PAR EQUIPES  
ROBERT ECKERT  
et vs. MIQUET Von SCHACHT  
2 chutes sur 3 à finir  
3 autres combats d'étoiles 3  
Admission : .75 à \$2.00

## JOUTE NULLE A SHAWINIGAN

LES CATARACTES DE LEO LAMOREUX ONT EVITE LA DEFAITE EN SE RALLIANT CONTRE LE ROYAL DANS LA TROISIEME PERIODE — RESULTAT DE 3 A 3

Shawinigan, 23. — Les clubs Royal et Shawinigan n'ont pu prendre le devant dans les séries éliminatoires de la ligue Senior de Québec alors que ces deux équipes en venaient aux prises hier soir, en cette ville. Après avoir bataillé pendant 60 minutes les deux rivaux durent se contenter d'un résultat nul de 3 à 3 pour rester sur un pied d'égalité avec chacun une victoire à leur crédit pendant que les deux autres joutes furent annulées.

Les Cataractes de Léo Lamoureux avaient gagné la partie initiale, la 2e rencontre se termina avec un pointage égal, la 3e joute prit fin à l'avantage du club Royal et hier soir Bernard Limoges réussit à éviter la défaite à l'équipe de Lamoureux en enregistrant deux points à la dernière période pour assurer l'avantage pris par les hommes de Frank Carlin dans le 2e engagement et au début de la 3e période.

L'instructeur Lamoureux a droit à une large part du résultat relativement satisfaisant de son club hier soir. A la 3e période, alors que le Royal menait par 3 à 1, le gardien de buts des Cataractes fut retiré du jeu pour être remplacé par un joueur d'avant et au cours d'un ralliement sensationnel Limoges parvint à compter deux buts, en 21 secondes et c'est ce qui évita l'échec au club de la métropole.

Murphy retourna dans ses filets, qui saucun club ne réussit à compter le but décisif dans les quatre dernières minutes de la 3e période. Ils jouèrent en supplémentaires, mais McNell et Murphy brillèrent dans leurs filets pour empêcher leurs adversaires respectifs de compter.

L'autre but des Cataractes fut compté par Deslongchamps dans la 1ère période, assisté de Limoges et de Carthy. Pour les Royals, Morin a été en vedette avec deux buts, tandis que Laforce a déjoué Murphy une fois dans la seconde période, quatre secondes avant la fin de l'engagement. Haggerty a obtenu deux assistances, de même que Bob P-pin.

Dix punitions de deux minutes chacune furent décernées au cours des hostilités. La 5e partie de la série aura lieu jeudi soir au Forum de Montréal.

Composition des équipes:  
ROYAL: McNeil; Laforce et D. McNeil; Haggerty; Fryday, Malone; Orlando, Lépine, Desaulniers, Pépín, Denis, Crawford, Mara, Morin et Marchessault.  
SHAWINIGAN: Murphy; Bonin et Galbraith; Webster; Buchanan et Pruneau; Thiberge, Bourassa, MacIntosh, Carthy, Limoges, Riopelle, Deslongchamps et Saindon, Gagnéux.  
Arbitres: Stan Pratt et Happy Shouldice.

Première période  
1. Shawinigan, Deslongchamps (Limoges, Carthy)..... 19.05  
2. Royal, Morin..... 19.28 (Pépín, Haggerty)  
Pun.: Bonin, Desaulniers.  
Deuxième période  
3. Royal, Laforce..... 19.56 (Haggerty)  
Pun.: Limoges, MacIntosh et Orlando.  
Troisième période  
4. Royal, Morin..... 13.43 (Pépín, Desaulniers)  
5. Shawinigan, Limoges..... 15.55 (Limoges, Carthy)  
6. Shawinigan, Limoges..... 16.17 (Carthy, Buchanan)  
Pun.: Orlando, Bourassa, Bonin et Pépín.  
Période supplémentaire  
Aucun point.  
Punition: Riopelle.

## LES PARTIES D'EXHIBITION

Les joutes disputées hier dans les camps d'entraînement des ligues majeures les résultats suivants furent obtenus:

A Clearwater, Floride  
Boston, A. 002202001 — 7 11 0  
Philphie 700020005 — 9 11 1  
Harris, Quinn (6) et Batts; Koehler, Meyer (3), Trinkle (4) et Lopata.  
Lanceur gagnant: Trinkle.  
Lanceur perdant: Harris.  
A West Palm Beach, Floride  
Baltimore, I. 000000200 — 2 5 0  
Philphie 1 00000111x — 5 12 4  
Stevens, James (4), Baxter (7) et Mancuso, Sauer (7); Fowler, Kellner (9) et Brucker.  
Lanceur gagnant: Fowler.  
Lanceur perdant: Stevens.  
A Tampa, Floride  
St-Louis N. 000121001 — 5 10 1  
Cincinnati N. 22010012x — 8 9 1  
Brecheen, K. Johnson (4), Krel (7), Golum (8) et Garagiola; Fanovich, Howell (6) et Howell.  
Lanceur gagnant: Fanovich.  
Lanceur perdant: Brecheen.  
A St. Petersburg, Floride  
Detroit A. 000000000 — 0 8 1  
Newhouse 000000001 — 1-7 0  
Newhouse, Stuart (6) et Ginsberg; Porterfield, Reynolds (7), Hinrichs (8), Madison (1) et Houk.  
Lanceur gagnant: Madison.  
Lanceur perdant: Stuart.  
A Orlando, Floride  
Minneapolis, Ass. 200100100 — 7 7 2  
Washington A. 00150020x — 3 10 4  
Hardy, Ueber (4), Kanikowski (7) et Brady, Thompsonson (7); Weik, Calvert (5) et Evans, Okrie (6).  
Lanceur gagnant: Calvert.  
Lanceur perdant: Kanikowski.  
A Hollywood, Californie  
Chicago N. 101000000 — 15 17 1  
Chicago A. 000000000 — 0 8 1  
Cooper, Hacker (4) et Schefling; Kuzava, Bradley (7) et Yankowski.

## Les Bruins sont blanchis par les Leafs de Toronto

Les hommes de Happy Day ont eu raison de leurs rivaux par le compte de 3 à 0, hier, alors que Turk Broda a écarté tous les coups dirigés vers ses filets

Boston, 23. — Les Bruins de Boston ont grandement déçu leurs nombreux admirateurs, hier soir, alors que se jouait la première partie de la série éliminatoire B, de la Ligue Nationale de Hockey pendant que les Leafs de Happy Day causaient une surprise en l'emportant sur les Bruins par le compte de 3 à 0. La défaite du club local n'est pas ce qui a le plus déceuté les partisans du Boston: c'est le blanchissage qui a causé la grande surprise mais il faut admettre que les joueurs de la Ville-Reine ont mieux joué que les locaux et que les salarés de Connie Smythe méritaient de l'emporter car Turk Broda s'est révélé invincible dans ses filets et a écarté le premier blanchissage de la série de la Coupe Stanley pour 1949.

Grâce à cette victoire le club torontois a pris le devant et il est maintenant favori pour remporter les honneurs de la série et nombreux sont ceux qui sont d'avis que les Leafs décrocheront la coupe Stanley pour la troisième année consécutive.

La deuxième partie de cette série aura lieu en cette ville jeudi soir et les Bruins espèrent pouvoir prendre leur revanche pour égaler les chances pendant que les Leafs sont confiants de l'emporter de nouveau.

Harry Watson a été le grand héros des Leafs à l'attaque en comptant deux buts, tandis que Max Bentley a réussi l'autre. Sur la défensive, Turk Broda a été le pivot de son club en bloquant plusieurs lancers, souvent difficiles.

Les Leafs ont compté un but dans chacune des trois périodes. Watson a réussi le premier après cinq minutes de jeu dans l'engagement initial, quand il combina ses efforts avec Bill Ezinicki et Cal Gardner jusqu'à ce qu'il parvienne à prendre Brimsek en défaut.

Vers la 10e minute de l'engagement, Ken Smith vint à un cheveu de compter, mais Broda sauva habilement la situation. Cinq punitions de deux minutes chacune, dont trois au joueur de défense Bill Barilko furent décernées par l'arbitre Bill Chadwick dans cette première période.

Le jeu fut plus rapide et moins rude dans la seconde reprise. Les Leafs eurent recours à un jeu défensif pour protéger leur maigre avance. Ils profitèrent toutefois d'une ouverture dans la

zone ennemie vers la 7e minute de jeu pour porter le compte à 2 à 0. Cal Gardner prit possession d'un disque égaré alors que Watson s'en venait à toute vitesse. Watson prit possession de la passe de Cal Gardner, patina rapidement vers Brimsek pour ensuite le déjouer sur un haut lancer qui trouva refuge dans le coin droit des filets.

Crawford manqua un filet ouvert. Les Leafs enregistrèrent l'unique but de la période finale. C'est le vétéran Max Bentley qui eut l'honneur de loger le couteau dans la forteresse de Brimsek après avoir travaillé de concert avec Joe Klukay. Bentley prit Brimsek en défaut sur un lancer de 25 pieds environ.

Par la suite, les Bruins effectuèrent plusieurs attaques dans le territoire du club de la Ville-Reine, mais la défensive du Toronto s'avéra un mur infranchissable. Les Leafs furent solides défensivement. Au cours de la partie, Brimsek dut bloquer 31 lancers en comparaison de 20 seulement pour Turk Broda, mais plusieurs des arrêts accomplis par le cerbère visiteur furent difficiles. Onze punitions furent décernées au cours de la rencontre, dont une demi-douzaine aux porte-couleurs de Dit Clapper.

Arbitres: Boesch, Barilko; centre: Bentley; avant: Klukay, Timgren; subs: Thompson, Mortson, Watson, Kennedy, Ezinicki, Lynn, Metz, Gardner, Juzda, MacKell, Davies.

BOSTON — Buts: Brimsek; défenses: Eagan, Crawford; centre: Ronty; avant: Peirson, Smith; subs: Sandford, Henderson, Peters, Flaman, Warwick, Dumart, Schmidt, Harrison, Creighton, Kryzanowski, Baband.

Arbitre: Bill Chadwick; juges des lignes: Sam Babcock, George Hayes.

Première période  
1-Toronto: Watson, (Ezinicki-Gardner)..... 5.15  
Punitions: Barilko (3), Egan (2), Mortson.

Deuxième période  
2-Toronto: Watson, (Gardner)..... 7.25  
Punitions: Flaman, Schmidt, Juzda.

Troisième période  
3-Toronto: Bentley, (Klukay)..... 7.50  
Punitions: Peirson, Egan.

## Un trophée sera présenté le 24 juin, à Ottawa

Pour commémorer le souvenir d'un journaliste décédé il y a dix ans, les sportifs auront le trophée Gil-O. Julien réservé aux athlètes canadiens-français de l'Ontario et de l'Ouest du Québec

Ottawa, 22. — Un magnifique trophée, qui sera pour les athlètes canadiens-français de la province d'Ontario et de l'Ouest du Québec l'équivalent du trophée Lou Marsh chez les Canadiens en général ou du trophée Jos. Cattarinch chez les Canadiens français de tout le pays, commémorera à jamais le souvenir d'un éminent éducateur et d'un illustre chroniqueur sportif. Il s'agit du trophée Gil O. Julien, qui sera présenté pour la première fois le 24 juin prochain en face de la grande estrade du parc Lansdowne d'Ottawa.

Bien que Gilbert-Ovila Julien soit mort depuis février 1938, sa stature croît sans cesse avec le passage des ans. Il fut pendant un quart de siècle, comme le souligne l'inscription dans le bronze: "L'ami de la jeunesse, l'animateur du sport". Au cours de sa fastueuse carrière, bruyamment interrompue un soir d'hiver en 1938 comme il allait prononcer un discours à un banquet de sportsmen à Hull, feu Gilbert-Ovila Julien s'était acquis l'affection et l'admiration de milliers d'étudiants de l'Université d'Ottawa et de sportifs dans tout l'Est du Canada.

Directeur des sports au Journal Le Droit pendant 25 ans, ses rubriques "L'Ombre du Sobriété des sports" et "L'Arbre de la Science" étaient uniques en leur genre dans les annales du journalisme canadien. Il fut de tous les mouvements sportifs d'Ottawa et de Hull, président d'un circuit semi-professionnel de baseball dont le succès n'a jamais été égalé depuis, juge aux courses de Connaught-Park, enfin animateur du prestige canadien-français dans l'important domaine du sport.

L'an dernier, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, les amis de Gil-O. Julien ont participé à un pèlerinage à sa tombe, à une émission spéciale du Forum Sportif de CKCH, à une messe anniversaire, et enfin, ils ont décidé de perpétuer son héroïque souvenir par un trophée de toute beauté, oeuvre du sculpteur Roland Beauchamp, dont une réplique-miniature sera présentée chaque année au lauréat, de l'un ou de l'autre sexe, qui se sera mis le plus en évidence au cours de l'année écoulée. Plusieurs candidats dont déjà en lice, notamment Wilfrid Tremblay (football), Gabriel Beaudry (rame, ski, football), Pierrette Padry (patin de fantaisie), Pierre Jalbert (ski).

## UNE RENCONTRE PAR EQUIPES

ROBERT ET MIQUET SERONT OPPOSES A ECKERT ET A SCHACHT DANS LA GRANDE FINALE DE CE SOIR AU FORUM — LES AUTRES COMBATS

Les fervents de la lutte pourront être témoins d'un match par équipes qui devrait être fort intéressant et fort équilibré car les quatre rivaux aux prises sont de puissants athlètes et leur réputation n'est plus à faire. Il s'agit de Ray Eckert et Fred Von Schacht d'une part et d'Yvon Robert et de Félix Miquet d'autre part et ces deux duos sont confiants de s'assurer la palme.

Robert et Miquet seront handicapés dans le poids. Miquet est également un lutteur très puissant tandis que le champion Yvon Robert, tout en étant d'une très grande rapidité, peut également rivaliser avec les meilleurs.

Robert et Miquet se sont entraînés sérieusement pour le match. Les observateurs favorisent Schacht et Eckert pour l'emporter mais Robert a l'air d'entendre que son équipe l'emportera très rapidement.

Miquet et Robert ne prétendent pas se laisser malmenier par les bouillants caractères que sont Schacht et Eckert. Le duo français se lancera à l'attaque dès le début dans l'espoir d'avoir raison rapidement de leurs adversaires. C'est un match qui promet de demeurer dans les annales locales de la lutte.

Lou Laird, un colosse de 265 livres en sera à ses débuts ici. Il fera face au rapide Angelo Savoldi d'Italie.

Ernie Dusek, le meilleur lutteur de sa famille, est favori pour triompher de Tony Vaggon dans l'un des matches préliminaires. Vaggon qui a causé une favorable impression ici l'an dernier augmentera sensiblement son prestige s'il bat Ernie Dusek.

Au lever du rideau, Harry Madison de Verdun et Jean Pusie de Chambly, se disputeront la

## Les résultats du hockey

### HIER

Ligue Nationale  
Série semi-finale de 4 de 7: Detroit 2, Canadien 1; Detroit mène 1 à 0.  
Toronto 3, Boston 0; Toronto mène 1 à 0.

Ligue Américaine  
Série semi-finale: Hershey 5, Indianapolis 0; Hershey mène 1 à 0; série de 2 de 3.  
Providence 7, St-Louis 2; Providence mène 1 à 0; série de 4 de 7.  
Springfield 8, Cleveland 4; Springfield mène 1 à 0; série de 2 de 3.

Ligue Senior  
Royal 3, Shawinigan Falls 3; chaque club a gagné 1 partie et annulé 2 fois; série de 3 de 5.

Ligue Junior  
Série finale 3 de 5: Royal 6, Citadelle Québec 0; Royal gagne la série par 3 à 0.

## LES SERIES DE L'AMERICAINE

LES CLUBS PROVIDENCE, INDIANAPOLIS ET SPRINGFIELD ONT EU RAISON DE LEURS RIVAUX DANS LES PREMIERES JOUTES DES SERIES ELIMINATOIRES

Les clubs Providence, Hershey et Springfield ont pris les devants dans les séries éliminatoires de la ligue Américaine pour la coupe Calder. Providence a vaincu les Flyers de St-Louis par 7 à 2; Springfield a eu raison du Cleveland par 8 à 4 et Hershey a blanchi l'Indianapolis par 5 à 0. Ces deux dernières séries sont de 2 de 3 chacune, tandis que celle entre Providence et St-Louis est de 4 de 7.

Sommaires:  
A HERSCHEY  
Première période  
1-Hershey: Hunt, (McLennan)..... 5.01  
2-Hershey: Bruce, (Kullman-Larson)..... 12.32  
3-Hershey: McLennan, (Martin-Markus)..... 17.49  
Punitions: Branigan, Kullman et Reid.  
Deuxième période  
4-Hershey: Bettio, (Branigan)..... 14.42  
Punition: Heller.  
Troisième période  
5-Hershey: Kullman, (Bruce)..... 7.36  
Punition: Lowe.

A PROVIDENCE  
Première période  
1-Providence: Laplante, (Stoddard-Kapusta)..... 11.21  
2-St-Louis: Trigg, (McComb-Bell)..... 13.36  
3-Providence: Bédard, (Michaluk)..... 16.51  
Punitions: Stoddard, Black, Laplante, Grosso, McGill (majeure).  
Deuxième période  
4-Providence: Laplante, (Bédard-Stoddard)..... 12.07  
5-Providence: Morris, (Hamilton)..... 15.07  
6-St-Louis: Olson, (Black-McComb)..... 17.42  
Punitions: Olson, Grigg, Kapusta.

Troisième période  
7-Providence: Hamilton, (Chad)..... 11.08  
8-Providence: Liscombe, (Fraser-Bédard)..... 14.26  
9-Providence: Stoddard, (Kapusta)..... 15.42  
Punitions: Trigg, Grosso.

A CLEVELAND  
Première période  
1-Cleveland: Kelly, (Buller-Thurier)..... 3.01  
2-Springfield: Gooden, (Trudel-Macey)..... 10.32  
Punitions: Gooden, Thurier, Summerhill.

Deuxième période  
3-Springfield: Lemieux, (McMurdy-Summerhill) 0.10  
4-Springfield: Summerhill, (McMurdy)..... 2.10  
5-Cleveland: Porteous, (Williams-Schultz)..... 5.17  
6-Springfield: Schmidt, (Curick-Narduzzi)..... 6.18  
7-Springfield: Lemieux, (Summerhill-McMurdy) 8.32  
8-Springfield: Trudel, (Gooden-Couteau)..... 8.43  
9-Springfield: Kaiser, (McMurdy-Summerhill) 8.50  
Punitions: Bush (2), Kaiser.

Troisième période  
10-Cleveland: Kelly, (Sollinger-Thurier)..... 5.47  
11-Springfield: Lemieux, (McMurdy-Schmidt) 9.43  
12-Cleveland: Thurier, (Buller-Kelly)..... 19.22  
Punitions: Sprout, Kaiser.

## Le club québécois est éliminé dans la série des juniors

Les Citadelles du président Byrne ont subi un troisième échec consécutif aux mains du Royal de Tag Millard, hier soir, au Forum — Résultat: 6 à 0

Les cinq mille amateurs qui ont assisté à la joute d'hier soir, au Forum, entre les clubs Citadelles, de Québec, et Royal, de Montréal, ont pu se rendre compte de la supériorité des porte-couleurs de Tag Millard dans cette série qui devait décider du championnat de la ligue Junior de Québec car les locaux l'emportèrent sur les joueurs de la Vieille Capitale par le compte de 6 à 0 pour enregistrer leur troisième victoire consécutive et se qualifier pour les séries de la coupe Memorial.

La victoire du Royal fut rendue possible grâce à la magnificence de Robert Blau, qui gardait les filets du club local, car ce cerbère a écarté tous les coups qui sont parvenus jusqu'à lui et il a recu un excellent support de ses camarades qui étaient postés à la ligne bleue et particulièrement de Roland Rousseau, qui s'est affirmé l'étoile de la partie. En plus de briser maintes attaques des Citadelles, Rousseau a également brillé sur l'attaque car il a compté deux des six buts des vainqueurs et obtenu une assistance sur le point de Moore, au milieu de la troisième période. Les autres points des vainqueurs furent obtenus par Herschfeld, qui déjoua deux fois le gardien du club québécois et par Burchell et Moore.

Le Royal prit le devant dès la première manche car à l'expiration des vingt premières minutes le club montréalais menait par 3 à 0 et la victoire ne faisait pas l'ombre d'un doute car dans tous les départements les joueurs de Tag Millard s'affirmaient supérieurs aux visiteurs et malgré qu'aucun point n'ait été enregistré dans le deuxième engagement, les locaux ne furent pas moins supérieurs à l'offensive.

comme sur la défensive et finalement, dans le dernier engagement, le Royal reprit son avantage massif et les autres points furent enregistrés pendant que les visiteurs étaient tenus en respect.

Le Royal attendra maintenant le résultat de la série Inkmarm Halifax et aussitôt que cette série sera terminée le club montréalais commencera la série semi-finale pour le championnat de l'est du Canada.

CITADELLES — Buts: Planter défenses: Lagacé et Caouette; centre: Leclair; avant: Fréchet et Laliberté; subs: Guay, Oldsiuk, Pichette, Simard, Dubau, Frogosko, Tremblay, Carboneau et Houle.

ROYAL — Buts: Blau; défenses: Manasterky et Rousseau; centre: Armstrong; avant: Burchell, Hattery; subs: Appleby, Herschfeld, Benoit, Frampton, Langill, Knutson, Moore, Darling et Larocque.

Arbitres: Ken Mullins et G. Mallinson.

SOMMAIRE  
Première période  
1-Royal: Rousseau, (Knutson)..... 1.4  
2-Royal: Burchell, (Armstrong)..... 7.4  
3-Royal: Herschfeld, (Frampton-Langill) 9.3  
Punitions: Benoit et Langill.

Deuxième période  
Aucun point.  
Punitions: Rousseau, Frasier (majeure), Burchell (majeure), Simard.

Troisième période  
4-Royal: Moore, (Rousseau-Knutson) 10.38  
5-Royal: Herschfeld, (Manasterky)..... 11.37  
6-Royal: Rousseau, (Appleby, Caouette, Darling)..... 13.38

## CARTES PROFESSIONNELLES

### ASSURANCE

Horace Labrecque et Fils Ltée  
COURTIERS D'ASSURANCES  
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.  
441, St-François-Xavier, Montréal  
Tél. Marquette 2383-2384

### COMPTABLES

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie  
PAUL GONTHIER, associé à titre particulier.  
Comptables agréés  
Montréal, Québec, Rouyn, Rimouski

### AVOCATS

W.F. MERCIER  
B.A., LL.B.  
AVOCAT  
515, rue Cherrier  
Téléphones:  
Bureau: LA 5622, D. AT. 4261  
Soir: Lundi et Mer. 730 à 930

### P.A. GAGNON & CIE

Comptables agréés  
Chartré, Gauthier, C.A.  
R. GAGNON, C.A.  
IMMEUBLE DES TRAMWAYS  
159 OUEST, RUE CRAIG  
Tél. Harbour 3990

### Trudeau, Beauregard, Beaulieu & Ethier

AVOCATS ET PROCUREURS  
Maurice Trudeau, C.R., Philippe Beauregard, C.R., Roger Beaulieu, J.-Alfred Ethier.  
204 ouest, Notre-Dame-E. LA. 1126-7-8

### Hurtubise & Richard

Comptables agréés  
Léon HURTUBISE, C.A.  
Gérard HURTUBISE, C.A.  
Maurice RICHARD, C.A.  
Georges-E. MARTIN, C.A.  
Marcel BISSON, C.A.  
60 St-Jacques Montréal  
Téléphone: H. 9562 - H.A. 9739

### Robert St-Denis & Cie

Comptables Agréés  
517 Cherrier, Montréal

### LUCIEN VIAU

ET ASSOCIES  
Comptables Agréés  
LUCIEN VIAU, C.A.  
CHAS DESROCHES, C.A.  
FERNAND RHEAULT, C.A.  
159 O., rue Craig, MA. 1339  
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

### BREVETS D'INVENTION

Brevets d'Invention  
MARQUES DE COMMERCE  
DESSINS DE FABRIQUE  
en tous pays  
MARION & MARION  
Raymond A. Robic, J. Alfred Bastien  
761 ouest, rue Ste-Catherine  
MONTREAL

### VIAU & ROBIN

Comptables agréés  
LUCIEN D. VIAU, C.A.  
H.-LIONEL ROBIN, C.A.  
JACQUES-B. CHAILLON, C.A.  
4457, rue Wellington, VERDUN  
YO. 0642

### Le Manuel de l'Inventeur

10\$  
Écrivez à:  
ALBERT FOURNIER  
PROCEDEUR EN BREVETS D'INVENTION  
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

### MEDECIN

Electricité médicale Rayons X  
Dr Maxime Brisebois  
L.G.M.C. F.R.C.S.C.  
De la Faculté de Médecine de Paris  
Maladies génitales, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires.  
Rue Notre-Dame 252 816 Sherbrooke est

### ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie  
NARCISSE DUCHARME, Président

# RADIO

Mercredi, 23 mars  
SOIRÉE

**6.00 P.M.**  
CBF-Yvan l'Intépride.  
CBM-Variété.  
CKAC-Une vedette.  
CKVL-Chansonnette.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Supplément.  
CHLP-Chansonnette.  
**6.15 P.M.**  
CBF-Radio-Journal.  
CBM-Radio-Journal.  
CKAC-Dites-moi.  
CJAD-Balloon.  
CFCP-Nouvelles.  
**6.30 P.M.**  
CBF-Activité.  
CBM-Divertissement.  
CKAC-Le forum...  
CKVL-Nouvelles.  
CFCP-Sports amateurs.  
**6.45 P.M.**  
CBF-En direct.  
CBM-Nouvelles.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Frédéric Stort.  
CFCP-Frédéric Stort.  
**7.00 P.M.**  
CBF-Un homme et son péc.  
CBM-The Great Elctio.  
CKAC-Selections.  
CKVL-Nouvelles.  
CJAD-Telephonie chan.  
CFCP-Bandstand.  
CHLP-Heure familiale.  
**7.15 P.M.**  
CBF-Metropole.  
CBM-Variété.  
CKAC-Dow award show.  
CKVL-Sport.  
CJAD-Contest.  
CFCP-Sport.  
**7.30 P.M.**  
CBF-Causette.  
CBM-De la Fourche et.  
CKAC-M. E. Roosevelt.  
CKVL-Marcelle.  
CJAD-Contest of our time.  
CFCP-Club 15.  
CHLP-De qui parlons-nous...

**9.00 A.M.**  
CKAC-Nouvelles.  
CKVL-Cultivateur.  
**9.15 A.M.**  
CKAC-Contest soleil.  
**9.30 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**6.00 A.M.**  
CBM-Réveil.  
CKAC-Actualités.  
CKVL-On prend le café.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-Le Carrousel.  
**7.15 A.M.**  
CKAC-Réveil.  
CKVL-Contest.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**7.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**7.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**8.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**8.15 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**8.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**8.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**9.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.

**9.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**9.15 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**9.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**9.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**10.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**10.15 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**10.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**10.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**11.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**11.15 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**11.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**11.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**12.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.

**12.00 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**12.15 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**12.30 A.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**12.45 A.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**1.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**1.15 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**1.30 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**1.45 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**1.50 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**2.00 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.

**2.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**2.15 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**2.30 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**2.45 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**3.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**3.15 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**3.30 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**3.45 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**4.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**4.15 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**4.30 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**4.45 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**5.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**5.15 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**5.30 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.  
**5.45 P.M.**  
CKAC-La messe du jour.  
**6.00 P.M.**  
CBF-Réveil.  
CBM-Contest.  
CKAC-Nouvelles.  
CJAD-Nouvelles.  
CFCP-Nouvelles.  
CHLP-La messe du jour.

## Aliments confisqués en l'année 1948

Les inspecteurs municipaux ont  
soisi 250,013 livres de produits  
alimentaires impropres à la  
consommation

Il existe à Montréal, 6,965 établissements de produits alimentaires. Ces établissements comprennent, pour ne citer que les principaux, environ 3,000 magasins de bonbons, 1,300 épiceries, 1,370 restaurants et salées à manger, plus de 300 tavernes, 170 boulangeries et pâtisseries, plus de 230 magasins de fruits et légumes, etc.

Dans ces établissements, 250,013 livres d'aliments de toute nature ont été confisqués et 1,023 échantillons soumis pour analyses aux laboratoires du service municipal de santé, au cours de l'année 1948.

Dans les 58 boulangeries qu'il y a à Montréal, 11,264 pains ont été pesés en vertu de la loi fédérale de la pesée du pain et 499 ont été confisqués au cours des inspections régulières.

On trouve ces chiffres au rapport annuel de la division de l'inspection municipale des aliments que dirige le Dr Hood.

### Empoisonnements alimentaires

Le rapport constate aussi que les trois quarts des empoisonnements alimentaires sur lesquels on a fait enquête à domicile pendant l'année 1948, provenaient de staphylocoques qui s'étaient multipliés en déversant les toxines à la faveur d'une réfrigération insuffisante ou inadéquate. Les aliments le plus souvent incriminés ont été des sandwiches, du jambon, de la viande hachée, les salades de viandes, des gâteaux à la crème et custards, etc.

### Dans les tavernes

Le Dr Hood note en plus que la plupart des taverniers ont compris la valeur d'un bon lavage des verres. Un peu partout à Montréal on installe des évier à deux bassins. Présentement 25 pour cent des taverniers ont installé des laveuses automatiques; un autre 25 pour cent ont donné leur commande pour de semblables appareils, et on informe le service sanitaire que les autres hôteliers sont bien disposés à faire de pareilles installations quand ce sera possible. Les verres sont alors non seulement lavés, mais aussi stérilisés par un produit chimique, ce qui constitue une grande amélioration.

## Prévenu battu par la police

Le recorder Lachapelle demande  
enquête à l'assistant-directeur Pleau

Le recorder Pascal Lachapelle, irrité des plaintes assez nombreuses que des prévenus portent contre la conduite de certains agents de police, va demander à l'assistant-directeur Ernest Pleau qu'il ordonne une enquête dans le cas de M. Jack Roy. Mardi dernier, Roy et sa femme comparaissaient en Cour du recorder sous l'accusation d'avoir troublé la paix en se battant sur la rue; ils ont admis leur culpabilité, mais Roy a déclaré que les marques sur sa figure et ses poignets provenaient des coups qu'il avait reçus par un agent de police, tandis qu'il était à l'intérieur du poste no 6.

Le recorder a conseillé alors aux prévenus de changer la nature de leur plaidoyer et hier matin, ils comparaissaient de nouveau, pour le procès. Il ressort de ce dernier, que les deux prévenus ont échangé quelques mots vifs, aux petites heures du matin, le 15 mars, en face de 632 Notre-Dame ouest, et que la police, intervenant, les a conduits au poste.

C'est là, en présence de quatre camarades, qu'un policier en civil demanda à Roy où il demeurait. Comme celui-ci refusait de répondre, le policier lui flanqua de violents coups de poings à la tête et sur le nez; après quoi, il fut littéralement jeté dans une cellule.

Voyant cela, Mme Roy voulut protester contre un tel traitement, il lui fut dit alors qu'elle n'aurait pas le droit d'entrer, l'enfermait à son tour — et c'est ainsi que les deux passèrent la nuit en cellules.

Appelés à témoigner, les deux constables qui ont fait la cause et qui étaient présents lorsque cette scène s'est produite, ont nié que l'un de leurs camarades se soit conduit de la sorte. C'est alors que le recorder a déclaré qu'il tâcherait de connaître la vérité d'une autre manière et qu'il demanderait une enquête à M. Pleau. En attendant, les prévenus ont été trouvés coupables d'avoir "troublé la paix" et ont bénéficié d'une sentence suspendue.

## Attaque d'un rabbin contre l'Eglise

Washington, 22 (A.P.) — Dix professeurs de l'université catholique de Washington ont pris le rabbin Stephen Wise, président du Congrès juif des Etats-Unis, à partie pour avoir assuré dans un sermon, vendredi soir dernier, à New-York, que "la plus nombreuse confession religieuse chrétienne", c'est-à-dire l'Eglise catholique, penche d'une manière non équivoque en faveur de la guerre. Ces professeurs traitent la déclaration du rabbin de mensonge voulu, constituant une attaque injuste envers plusieurs millions d'Américains et ayant pour but de susciter des haines religieuses.

## Au hasard de la science

par Adrien ROBAILLE

### PHYSIQUE

Le plus remarquable savant de notre époque et peut-être l'un des plus grands de tous les temps, Albert Einstein, vient de fêter ses 70 ans. A cette occasion, il a consenti à communiquer aux journalistes un fragment de son autobiographie qui doit paraître en novembre prochain. Le fameux mathématicien y explique comment et pourquoi il détestait dans son enfance tout ce qui s'appelait cours ou examen. Ce n'était pas, explique-t-il, le désir frivole d'éviter tout peine mais plutôt chez lui l'expression d'un goût irrésistible pour se consacrer seulement aux sujets qui l'intéressaient fortement. Einstein estime à ce propos qu'on ne laisse peut-être plus assez de liberté maintenant aux étudiants et c'est presque un miracle, à son dire, que les méthodes modernes de pédagogie n'aient pas entièrement étouffé la vraie curiosité scientifique. Il soutient que rien ne vaut le contact direct avec l'expérience et l'étude personnelle chez soi. Ainsi seulement, croit-il, en citant son propre exemple, saura-t-on néglier le secondaire et concentrer son esprit sur les recherches essentielles.

### PEDAGOGIE

Le secrétaire parlementaire à l'Instruction publique en Grande-Bretagne, David R. Hardman, vient d'exposer devant un congrès de professeurs à Newcastle des idées pédagogiques qui rejoignent et confirment indirectement celles d'Einstein en matière d'éducation scientifique. Nous en sommes arrivés, croit-il, à une trop grande spécialisation et à un compartimentage par trop étanche entre les différentes branches du savoir. Et d'ajouter: "Nous risquons ainsi de produire l'espèce la plus dangereuse d'intellectuels, le cerveau primaire, l'illettré érudit, l'esprit qui ne sait voir qu'une seule route. Après avoir accompli d'innombrables expériences de laboratoire, les élèves n'ont pas encore la moindre idée de la manière de savoir ainsi acquis se relie à leur vie courante et peut le pénétrer et l'enrichir. Peut-être imposons-nous trop de spécialisation dès le collège et produisons-nous trop de diplômés au lieu de vrais savants."

### CHIMIE

Une compagnie américaine d'outillage mécanique, la Consolidated Machine Tool Corporation, de Rochester, Etat de New-York, révèle la mise au point d'un nouveau procédé de fabrication du papier qui pourra produire une économie de \$5.50 la tonne de papier-journal. La C.M.T. a même organisé une filiale pour la construction et le lancement sur le marché d'une machine appliquant ce procédé et appelée, en anglais, *Curled or undulose*, si on veut nous permettre de néologisme, en attendant que le terme soit traduit officiellement. Les premières machines de ce genre iront à la compagnie Price Brothers, dont deux chimistes à l'emploi de son usine de Kenogami, H. S. Hill et J. Edwards, ont trouvé accidentellement le nouveau procédé. Ces deux chimistes se sont en effet aperçus qu'en recourant à une autre façon de laver la pulpe et de l'essorer, ils changeaient en partie la composition des fibres de bois. En rétant mécaniquement ce procédé, on pourra économiser 11 p.c. de la quantité de pulpe requise jusqu'ici pour la fabrication d'un certain nombre de rouleaux de papier-journal.

### OPTIQUE

Dans un mémoire communiqué dernièrement à l'Optical Society of America, on nous apprend que des cubes de glace peuvent aider par le froid même qu'ils renferment, à leur autophotographie. Le secret de ce phénomène réside dans une nouvelle sorte de peinture qui change le froid et la chaleur en une lumière que nos yeux peuvent percevoir et qu'une caméra ordinaire peut ainsi capter. Après application de cette peinture, les endroits les plus froids de l'objet peint apparaissent comme autant de taches jaunes, d'un jaune d'autant plus brillant que le froid est plus grand. Cette nouvelle méthode d'examen de l'invisible a été imaginée par Franz Urbach, Nelson Noll et Donald Pearlman, des laboratoires de la compagnie Eastman Kodak, à Rochester, Etat de New-York. Ils nous expliquent que leur peinture agit comme la chaleur qu'irradie le corps humain. Quand nous ressentons du froid, il s'agit en réalité, nous le savons tous, d'une perte de chaleur de notre corps au profit de l'objet froid. Ainsi en est-il de cette peinture.

## M. Boyle est élu président

A la "Fédération of Catholic  
Charities" de Montréal

M. James P. Boyle, O.E., a été élu président de la campagne 1949 de la *Fédération of Catholic Charities* de Montréal, au cours de la réunion annuelle de l'association, tenue lundi soir en l'hôtel Windsor. Les nouveaux directeurs de la campagne, qui seront en fonction jusqu'à la fin de 1951, sont MM. Louis-P. Beaubien, E. J. Cooney, John H. Lane, Leo J. McKenna, J. Austin Murphy, J. G. Quinn, R. F. Quinn et E. H. Shea. Les directeurs suivants ont été confirmés dans leurs fonctions jusqu'à la fin de 1950: MM. Dudley D. Dineen, Harold J. Moran, Angus Macdonald, D. H. McDougall, E. J. McNamany, Frank H. O'Connor, M. P. Reid et J. J. Stanford. Le directeur de l'exécutif, M. J. E. Walsh, a déclaré dans son rapport que le gouvernement provincial et la ville de Montréal avaient comblé la plus grande partie du déficit de 29 % encouru par la Fédération l'an dernier.

### Une assemblée des locataires

Pour soutenir sa campagne pour aider les locataires menacés de vicition, la Société de protection du locataire tiendra une deuxième assemblée publique vendredi soir prochain, le 25, à 8 h. 30, en la salle paroissiale Saint-Edouard, angle des rues Saint-Denis et Beaubien.

M. le maire Camillien Houde, qui n'avait pu assister à la première réunion à cause d'une séance prolongée du Conseil de ville, a de nouveau été invité à présider ce rassemblement. Parmi les autres invités l'on remarque MM. Azellus Denis, député fédéral de Montréal-St-Denis; Paul Provencal, député provincial de Montréal-Laurier; Alfred Filion, membre du Comité exécutif de Montréal; Elzéar Simard, J.-Emile Dubreuil et Roméo Auger, conseillers municipaux; ainsi que MM. Georges Guévremont, député provincial et conseiller municipal, et Achille Dubéau, conseiller.

La Société a déjà recueilli plus de dix mille signatures, sous forme d'une requête pour réclamer la réimposition des contrôles sur les loyers.

### Nouvelle bibliothèque municipale

Le greffier de la ville de Montréal a fait remettre à l'attention des succursales de bibliothèques publiques aura à sa disposition de nouvelles salles; celles qui se trouvent au 2e étage de l'ancien poste de police, situé au numéro 6050 du boul. Monk. Le comité exécutif a pris cette décision hier. On y aménagera des bibliothèques pour adultes et enfants.

## Grapho-analyse du "Devoir"

par Mark Ellery,  
B.A., C.G.A.

Les personnes qui désirent connaître leur caractère par l'analyse de leur écriture doivent nous envoyer une page écrite de leur main accompagnée de la somme de cinquante sous. Les personnes qui désirent une réponse personnelle et plus élaborée devront envoyer deux dollars. Les lettres devront être adressées à Grapho-Analyse, "Le Devoir", casier postal 500, Place d'Armes, Montréal.

**Fakir Premier.** — Esprit lent, esprit inquisiteur, esprit logique, esprit curieux: selon l'intérêt du sujet ou vos propres dispositions. En tous cas, votre émotivité et vos impulsions vous inclinent plutôt à agir avant que de penser. Vous aimez à penser du bien de vous et à entretenir une haute opinion du sujet. Vous voudrez satisfaire aux exigences de l'opinion des autres. Avant tout, c'est votre opinion personnelle qui comptera le plus. A cause de votre indépendance d'esprit. Vous êtes loyal; vous êtes un homme irritable. Un rien vous ennuie, vous êtes impatient, auquel il est difficile de plaire et très facile de déplaire. Heureusement, vous oubliez très vite les "raisons" qui vous ont joué en impatience. Vous êtes rêveur; et votre goût de la variété vous plonge souvent dans la confusion. Grand causeur. Vous ne méprisez point la discrétion; vous aimez surtout la franchise... Et la conversation fournie. Vous cachez votre pensée ou vous protégez vous-même, vous n'hésitez pas, à l'occasion, à utiliser des expressions décevantes. Goûts littéraires et culturels. Point d'habitudes d'excès ou d'extravagance en votre générosité. Vous êtes défiant, et vous ne voulez point d'amis, ou plutôt, vous ne donnez pas, ou presque, votre confiance. Vous serez sarcastique et têtue. Ces attributs ne remplacent pas la volonté. Et de celle-ci, vous n'en avez pas suffisamment. Pour une raison qu'on n'exploite pas — elle est physique ou mentale — vous êtes fatigué de ce temps-ci, au moment où vous écrivez cette lettre.

Mark ELLERY.

### Heure mariale

Dimanche prochain, le 27 mars, à 3 h. de l'après-midi, dans l'église paroissiale Saint-Joseph, située rue Richmond, près de Notre-Dame ouest, heure mariale prêchée par le Père Ernest Hadd, Montfortain. Invitation à tous les fervents de Marie Reine des Cœurs.

## Une revue sociale, "Recherches"

Un groupe d'étudiants de l'université de Montréal, préoccupés par les divers aspects du problème social contemporain, viennent de fonder une revue trimestrielle, "Recherches" est l'organe de l'Equipe de recherches sociales, mouvement né il y a deux ans et constitué dans un but d'étude et d'action sociale, à la lumière des principes chrétiens.

"Recherches" entend poursuivre un double but: Souligner les aspects les plus aigus du problème social chez nous et en indiquer des possibilités de solution; s'efforcer de rétablir peu à peu les contacts, l'indispensable dialogue entre le monde ouvrier et le monde intellectuel. Nous ferons appel non pas seulement aux membres de l'Equipe mais à d'autres jeunes et à certains de nos aînés; nous nous assurerons aussi la collaboration de sociologues, syndicalistes et universitaires français qui ont déjà accompli, chez eux, dans le même domaine, un magnifique travail de pionniers.

Chaque livraison de "Recherches" comprendra trois sections: études et recherches, enquêtes et rapports, notes et documents. Aspects du régime actuel du salariat; A propos de culture populaire.

Notes et documents — Mémoire de la C.T.C.G. au gouvernement provincial; Faits saillants de la vie syndicale; Vie de l'Equipe; Revue de presse, bibliographie.

L'abonnement à "Recherches" est de \$1.75 pour un an (quatre numéros d'environ 50 pages chacun). Au numéro: 50 cents l'exemplaire.

Prière d'adresser tout abonnement et toute demande de renseignements, comme suit: "Recherches", Equipe de recherches sociales, local E 416, Université de Montréal, 2900, boulevard du mont Royal, Montréal.

## L'ouverture du chenal, terminée après 41 jours

La voie est libre, de Québec à  
Montréal — Un record

L'ouverture du chenal Québec-Montréal est chose terminée depuis lundi après-midi.

Le brise-glace N. B. McLean est, après 41 jours après avoir quitté la vieille capitale, jamais auparavant ce gigantesque travail ne s'était fait aussi vite. L'autre brise-glace, le Ernest Lapointe, est actuellement aux Trois-Rivières.

### Les personnes maigres engraissent de 5, 10, 15 liv.

Recouvrez entrain, énergie, vigueur

Quelle transformation! Les os se paraissent plus, la chair s'affermisse, le visage s'arrondit: plus de ces emacés, disparus en air de squelette ambulants. Des milliers de jeunes filles, hommes et femmes ont obtenu ce résultat en prenant quelques capsules de Vitamine B, calcium, sélénium, fer, zinc, cuivre, etc. Contient également de leur belle apparence. Ils attribuent ce résultat à Otrex qui revivifie et renforce. Contient également de leur belle apparence. Ils attribuent ce résultat à Otrex qui revivifie et renforce.

Dans les golfes Saint-Laurent, on rapporte que la situation s'est sensiblement améliorée, au cours de la dernière semaine.

# GRÈVE de l'AMIANTE

## Appel à tous les ouvriers de Montréal et de la région métropolitaine

## Près de 5,000 mineurs de l'industrie de l'amiante sont en grève depuis plus d'un mois

### LES FAITS SONT CONNUS :

- Les mineurs réclament justice.
- Les compagnies d'amiante semblent vouloir la mort des syndicats.
- Le gouvernement provincial accorde son appui aux compagnies et provoque les grévistes.

Les ouvriers de Montréal ne laisseront pas  
affamer les mineurs d'amiante.

La Conférence Conjointe du Travail syndiqué a accordé son appui aux grévistes, au nom de 250,000 travailleurs.

Tous les ouvriers de Montréal et de la  
région sont invités à accorder leur support  
aux mineurs d'amiante.

Donnons-nous la main et d'ici quelques  
jours enverrons plusieurs camions de vivres à  
Asbestos et à Thetford. Les ouvriers des  
autres centres industriels de la Province  
doivent en faire autant.

Apportez tout ce que vous pourrez à la Salle de l'Assistance Publique, 458 est, rue  
Lagauchetière (coin Berri). La salle est ouverte depuis 10 heures ce matin, et restera  
ouverte durant plusieurs jours, l'avant-midi, l'après-midi et le soir.

Si vous préférez faire une souscription, faites votre chèque à l'ordre de :

# CONFÉDÉRATION des TRAVAILLEURS CATHOLIQUES du CANADA

et adressez-le à :  
1231 est, rue Demontigny,  
Montréal, P.Q.

**Représentant ouvrier  
à Genève**  
Chicoutimi, 23 (D.N.S.) — M. L.-P. Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats nationaux (C.T.C.C.) a été choisi par le corps des syndiqués, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada pour représenter cet organisme à la conférence du Bureau international du travail qui aura lieu à Genève au cours de l'été prochain. M. Boily agit comme délégué consultatif du représentant du Canada à cette conférence.

**A sa retraite**  
M. R. G. McNeillie, gérant du service des voyageurs au Pacifique Canadien depuis 1937, prendra sa retraite à la fin du mois après 48 ans de service pour cette compagnie. M. McNeillie aura comme successeur M. Ian Warren, de Montréal, qui fut en charge, au cours de la dernière guerre, du trafic militaire intense et d'autres problèmes spéciaux de trafic sur les voies du C.P.R. M. Warren était gérant adjoint du service des voyageurs depuis 1943.

## Baisse prévue du coût de la vie au Canada en 1949-1950

(suite de la page sept)

raient l'an dernier dans les crédits supplémentaires, surtout des entreprises de construction que nous espérons mettre en oeuvre avant l'automne et l'hiver, car à cette époque de l'année la température fait monter les frais. Au budget principal s'ajoute aussi des crédits spéciaux. Il y aura aussi le budget supplémentaire habituel, dont le montant sera probablement inférieur à l'an dernier. Je crains fort que, cette année encore, le National-Canadien doive demander au Parlement de combler son déficit. Il sera sans doute prudent, je crois, d'accroître encore notre réserve générale en ce qui concerne l'ac-

tif productif qui figure au bilan. En somme, l'estime que le budget de 1949-1950 doit se fonder sur des dépenses globales d'environ 2 milliards 300 millions.

Quant aux recettes, il est très difficile d'en prédire le montant exact, car le produit des impôts varie d'après la situation économique et le revenu national. Cependant, en se fondant sur le régime fiscal actuel et sur l'espoir que la production et les prix demeureront à peu près au même niveau, compte tenu des fluctuations saisonnières normales et d'une récolte moyenne cette année, j'estime que, sans modifier l'impôt, notre revenu pour la prochaine année financière s'élèverait à quelque 2 milliards 800 millions.

### PRÉVISIONS DES RECETTES (Avant modification des impôts)

| Année financière                   | Chiffres réels        | Année financière | Chiffres réels        |
|------------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| 1949-1950                          | 1948-1949             | 1949-1950        | 1948-1949             |
| (Prévision)                        | (Données provisoires) | (Prévision)      | (Données provisoires) |
| Droits de douane                   | 335                   | 335              | 335                   |
| Droits d'accise                    | 210                   | 208              | 208                   |
| Taxes de vente (produit net)       | 385                   | 378              | 378                   |
| Autres taxes d'accise              | 260                   | 259              | 259                   |
| Impôts sur le revenu:              |                       |                  |                       |
| Particuliers                       | 835                   | 771              | 771                   |
| Sociétés                           | 550                   | 499              | 499                   |
| Intérêts, dividendes, etc.         | 45                    | 43               | 43                    |
| Taxes sur les surplus de bénéfices | 40                    | 40               | 40                    |
| Droits successoraux                | 26                    | 26               | 26                    |
| Impôts divers                      | 4                     | 4                | 4                     |
| Total des recettes fiscales        | 2,550                 | 2,442            | 2,442                 |
| Recettes non fiscales              | 200                   | 210              | 210                   |
| Total des recettes ordinaires      | 2,750                 | 2,652            | 2,652                 |
| Recettes et crédits spéciaux       | 50                    | 100              | 100                   |
|                                    | 2,800                 | 2,752            | 2,752                 |

Il ressort de ces chiffres que, en l'absence de modifications aux impôts, je pourrais prévoir pour l'an prochain un excédent de \$410 millions dans nos comptes.

### Réel président

Québec, 23 (D.N.C.) — M. J.-P. Beauchemin, de Verchères, a été réélu président de la société des éleveurs de chevaux perchons de la province de Québec, lors de l'assemblée annuelle de cet organisme tenue lundi à l'hôtel Victoria.

## 750,000 Canadiens ne paieront plus l'impôt sur le revenu

(suite de la page sept)

J'ai employé l'expression "actions ordinaires" mais la loi restreindra le crédit aux actionnaires au plus bas échelon. L'avantage ne sera pas accordé à l'égard d'actions jouissant d'un privilège spécial quelconque. En général, l'incidence de l'impôt sur les sociétés atteint les détenteurs d'actions ordinaires. J'estime donc qu'il y a lieu d'accorder à ces derniers plutôt qu'aux détenteurs d'actions privilégiées les réductions que nous pouvons consentir à l'heure actuelle.

Je signale tout particulièrement que, grâce au modique taux de 10 p. 100 sur les sociétés, et à ce crédit de 10 p. 100 aux fins de l'impôt, notre budget supprime entièrement la double imposition sur les petites entreprises dont les bénéfices s'élèvent à moins de \$10,000 par an.

Une autre proposition relative à l'imposition des bénéfices vise à étendre de trois à cinq ans la période du report des dettes.

Au cours de l'année écoulée nous avons étudié de très près notre système d'allocation pour dépréciation. Les problèmes qui se posent dans ce domaine sont d'ordre très technique. Je ne saurais donc, dans mon discours, donner beaucoup de détails sur les modifications à effectuer. Je les énoncerai brièvement, toutefois, et je les expliquerai à fond quand la Chambre se sera formée en comité pour l'étude des résolutions budgétaires.

Dans le passé, les allocations se sont fondées sur les dépréciations des biens utilisés pour gagner le revenu assujéti à l'impôt. Sous l'empire des nouveaux règlements que propose mon collègue, le ministre du revenu national, l'idée dominante sera d'amortir le coût des biens susceptibles d'avilissement. Incidemment, un des effets de la même mesure sera de faire la part du vieillissement dont jusqu'ici la loi ne tenait aucun compte.

### L'amortissement

En second lieu, le taux d'amortissement s'appliquera à la valeur inscrite au compte des valeurs plutôt qu'au compte total des valeurs. En langage comptable, la mesure nous fait passer de la méthode de dépréciation en ligne droite à celle de la va-

leur décroissante. Il va de soi que les taux de dépréciation augmenteront en proportion de la valeur décroissante de l'article auquel ils s'appliquent.

Troisièmement, on se propose de présenter une disposition qui pourrait appeler en langage courant, disposition de reprise. Cette disposition nous assure de fait que les déductions effectuées aux fins d'amortissement du coût d'une valeur ne dépasseront pas le coût définitivement établi de ladite valeur au contribuable. Elle exigera un rajustement tenant compte de tout amortissement futur, lorsque les biens sont aliénés après avoir servi. Je puis ajouter ici que le rajustement, autrement dit surcroît, sera limité à la valeur inscrite à la fin de 1948 indépendamment du prix réalisé à l'aliénation des biens, afin qu'on ne puisse aucunement prétendre que, sous l'empire de cette disposition, les gains de capital sont imposés, ni que la disposition de reprise a des effets rétroactifs. J'accueillerai avec plaisir une discussion approfondie de ces recommandations.

### Entreprises familiales

Le ministère des finances et celui du revenu national ont examiné avec le plus grand soin, au cours de l'année dernière, un autre problème, celui de la situation difficile où se trouvent plusieurs entreprises familiales dont l'accroissement provient du remplissage des bénéfices depuis de longues années. A l'heure actuelle, au moment de la liquidation, la répartition totale des avoirs devient impossible au taux de l'impôt sur le revenu des particuliers durant l'année où le bénéficiaire touche les avoirs distribués.

L'application de la loi actuelle frappe si durement certaines personnes exploitant de telles entreprises qu'elles ont eu recours à une grande variété d'expédients extrêmement compliqués et onéreux afin d'éviter le fardeau excessif des impôts auxquels elles sont virtuellement assujéties. En conséquence, nous perdons des recettes que, à mon avis, le trésor public est en droit de percevoir.

Le problème est extrêmement difficile à résoudre, il n'est que juste de dire que ceux qui l'ont examiné dans le dessein d'y apporter la solution la plus équitable et la plus pratique possible ont beaucoup différé d'opinion à ce sujet. Je ne suis pas disposé à formuler des propositions précises en vue de l'adoption de mesure au cours de la présente session parlementaire. J'espère que nous aurons l'occasion en comité, de discuter un projet du genre d' celui dont j'ai parlé.

Outre les modifications importantes apportées au régime de l'impôt sur le revenu des sociétés, exposées il y a quelques instants, je propose certaines modifications d'ordre secondaire intéressant les sociétés.

### Pour les recherches

Je propose que les dégrèvements consentis à l'égard de la recherche du pétrole, de minéraux et de gaz naturel soient prolongés de trois ans encore, c'est-à-dire pour 1950, 1951 et 1952. La loi actuelle ne prévoit que des dégrèvements à l'égard des dépenses encourues au cours de la seule année 1949. Le dégrèvement fiscal particulier accordé à l'égard des frais de forage des puits d'épreuve profonds sera prorogé d'un an, c'est-à-dire jusqu'à 1950. Seront aussi prorogées les exonérations de trois ans consenties aux mines et métal et à certaines mines de minéraux industriels afin d'intéresser les mines commençant à produire en 1950, 1951 et 1952.

On présentera plusieurs projets d'amendement visant les sociétés qui font des affaires à l'étranger. La principale de ces modifications fera disparaître la méthode compliquée en vertu de laquelle les sociétés qui ont des filiales à l'étranger peuvent prétendre à un dégrèvement au Canada à l'égard des impôts payés par leurs filiales à l'étranger et, dans certains cas par des maisons qui sont à leur tour filiales de ces filiales.

Le bill comportera encore une série de modifications diverses de nature assez technique. Comme elles n'intéressent pas le grand public, je n'enumererai pas à la Chambre en communiquant des maintenant ces détails.

En terminant cet exposé de l'impôt sur les sociétés, j'estime que toutes les propositions que j'ai faites, y compris le dégrèvement consenti à l'égard des dividendes, ne fera en définitive rien perdre au trésor. L'augmentation de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés permettra, en somme, de réaliser les autres modifications sans préjudice du revenu total.

### 4.—Les droits douaniers et le commerce

Avant d'aborder la question des taxes et droits d'accise, je veux dire un mot des droits douaniers et du commerce. Que les exportations canadiennes aient ainsi atteint en 1948 un nouveau sommet du temps de paix, c'est une réalisation très remarquable. En 1948, d'autant plus que les exportations des États-Unis ont fléchi de presque 18 p. 100 au cours de la même période.

Le mérite de cette réalisation revient surtout aux producteurs canadiens dont l'énergie et l'ingéniosité leur ont permis de fabriquer à des prix convenables les marchandises convenant à l'exportation. Cependant, le gouvernement en diminuant les droits douaniers et en créant de nouveaux débouchés commerciaux a beaucoup contribué au

maintien et à l'expansion de notre commerce.

L'augmentation de nos exportations globales, et surtout l'accroissement de 44 p. 100 dans nos exportations aux États-Unis, eussent été impossibles sans les avantages douaniers que nous avons obtenus en vertu de l'accord de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce.

### Négociations commerciales

Comme les députés le savent, des négociations commerciales avec treize autres pays doivent débuter à Ancey le mois prochain. Par suite de ces pourparlers, les avantages mutuels obtenus lors des négociations de Genève s'appliqueront, espérons-le fermement, à un plus grand nombre de pays et à une plus grande variété de denrées. Comme les députés ne l'ignorent pas, le Congrès des États-Unis est présentement saisi d'une mesure tendant à proroger le Reciprocal Trade Agreements Act. Une fois cette loi adoptée, nous aurons l'occasion de chercher à conclure un nouvel accord commercial avec ce pays. Nous espérons qu'il sera peut-être possible d'en venir à une nouvelle entente semblable aux trois accords que nous avons conclus par le passé en termes de cette loi, mais qui favorisera davantage nos exportations de produits ouverts.

Etant donné les négociations d'ordre douanier en cours à Ancey et d'autres pourparlers qu'on se propose de tenir au sujet du commerce, étant donné aussi qu'on a l'intention de présenter plus tard une mesure tendant à donner suite à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, je ne propose aucune modification des droits existants. Pour les mêmes motifs, le gouvernement n'a pas l'intention d'inviter le Parlement à proroger les dispositions temporaires spéciales concernant les droits sur les colonnades et les tissus de

## Les réductions de l'impôt

Ottawa, 23 (C.P.) — Les tableaux comparatifs suivants indiquent l'échelle des réductions d'impôt sur le revenu annoncées hier soir par le ministre des Finances, M. D. C. Abbott, telles qu'elles s'appliquent aux célibataires, aux personnes mariées sans dépendants, aux personnes mariées avec dépendants d'âge à percevoir l'allocation familiale.

### Célibataire

| Revenu | 1948  | 1949  |
|--------|-------|-------|
| \$ 750 | 0     | 0     |
| 800    | 5     | 15    |
| 900    | 15    | 25    |
| 1,000  | 29    | 39    |
| 1,100  | 44    | 54    |
| 1,200  | 61    | 71    |
| 1,300  | 80    | 90    |
| 1,400  | 100   | 110   |
| 1,500  | 120   | 130   |
| 1,600  | 140   | 150   |
| 1,700  | 160   | 170   |
| 1,800  | 180   | 190   |
| 1,900  | 200   | 210   |
| 2,000  | 220   | 230   |
| 2,100  | 240   | 250   |
| 2,200  | 260   | 270   |
| 2,300  | 280   | 290   |
| 2,400  | 300   | 310   |
| 2,500  | 320   | 330   |
| 2,600  | 340   | 350   |
| 2,700  | 360   | 370   |
| 2,800  | 380   | 390   |
| 2,900  | 400   | 410   |
| 3,000  | 420   | 430   |
| 3,100  | 440   | 450   |
| 3,200  | 460   | 470   |
| 3,300  | 480   | 490   |
| 3,400  | 500   | 510   |
| 3,500  | 520   | 530   |
| 3,600  | 540   | 550   |
| 3,700  | 560   | 570   |
| 3,800  | 580   | 590   |
| 3,900  | 600   | 610   |
| 4,000  | 620   | 630   |
| 4,100  | 640   | 650   |
| 4,200  | 660   | 670   |
| 4,300  | 680   | 690   |
| 4,400  | 700   | 710   |
| 4,500  | 720   | 730   |
| 4,600  | 740   | 750   |
| 4,700  | 760   | 770   |
| 4,800  | 780   | 790   |
| 4,900  | 800   | 810   |
| 5,000  | 820   | 830   |
| 5,100  | 840   | 850   |
| 5,200  | 860   | 870   |
| 5,300  | 880   | 890   |
| 5,400  | 900   | 910   |
| 5,500  | 920   | 930   |
| 5,600  | 940   | 950   |
| 5,700  | 960   | 970   |
| 5,800  | 980   | 990   |
| 5,900  | 1,000 | 1,010 |
| 6,000  | 1,020 | 1,030 |
| 6,100  | 1,040 | 1,050 |
| 6,200  | 1,060 | 1,070 |
| 6,300  | 1,080 | 1,090 |
| 6,400  | 1,100 | 1,110 |
| 6,500  | 1,120 | 1,130 |
| 6,600  | 1,140 | 1,150 |
| 6,700  | 1,160 | 1,170 |
| 6,800  | 1,180 | 1,190 |
| 6,900  | 1,200 | 1,210 |
| 7,000  | 1,220 | 1,230 |
| 7,100  | 1,240 | 1,250 |
| 7,200  | 1,260 | 1,270 |
| 7,300  | 1,280 | 1,290 |
| 7,400  | 1,300 | 1,310 |
| 7,500  | 1,320 | 1,330 |
| 7,600  | 1,340 | 1,350 |
| 7,700  | 1,360 | 1,370 |
| 7,800  | 1,380 | 1,390 |
| 7,900  | 1,400 | 1,410 |
| 8,000  | 1,420 | 1,430 |
| 8,100  | 1,440 | 1,450 |
| 8,200  | 1,460 | 1,470 |
| 8,300  | 1,480 | 1,490 |
| 8,400  | 1,500 | 1,510 |
| 8,500  | 1,520 | 1,530 |
| 8,600  | 1,540 | 1,550 |
| 8,700  | 1,560 | 1,570 |
| 8,800  | 1,580 | 1,590 |
| 8,900  | 1,600 | 1,610 |
| 9,000  | 1,620 | 1,630 |
| 9,100  | 1,640 | 1,650 |
| 9,200  | 1,660 | 1,670 |
| 9,300  | 1,680 | 1,690 |
| 9,400  | 1,700 | 1,710 |
| 9,500  | 1,720 | 1,730 |
| 9,600  | 1,740 | 1,750 |
| 9,700  | 1,760 | 1,770 |
| 9,800  | 1,780 | 1,790 |
| 9,900  | 1,800 | 1,810 |
| 10,000 | 1,820 | 1,830 |
| 10,100 | 1,840 | 1,850 |
| 10,200 | 1,860 | 1,870 |
| 10,300 | 1,880 | 1,890 |
| 10,400 | 1,900 | 1,910 |
| 10,500 | 1,920 | 1,930 |
| 10,600 | 1,940 | 1,950 |
| 10,700 | 1,960 | 1,970 |
| 10,800 | 1,980 | 1,990 |
| 10,900 | 2,000 | 2,010 |
| 11,000 | 2,020 | 2,030 |
| 11,100 | 2,040 | 2,050 |
| 11,200 | 2,060 | 2,070 |
| 11,300 | 2,080 | 2,090 |
| 11,400 | 2,100 | 2,110 |
| 11,500 | 2,120 | 2,130 |
| 11,600 | 2,140 | 2,150 |
| 11,700 | 2,160 | 2,170 |
| 11,800 | 2,180 | 2,190 |
| 11,900 | 2,200 | 2,210 |
| 12,000 | 2,220 | 2,230 |
| 12,100 | 2,240 | 2,250 |
| 12,200 | 2,260 | 2,270 |
| 12,300 | 2,280 | 2,290 |
| 12,400 | 2,300 | 2,310 |
| 12,500 | 2,320 | 2,330 |
| 12,600 | 2,340 | 2,350 |
| 12,700 | 2,360 | 2,370 |
| 12,800 | 2,380 | 2,390 |
| 12,900 | 2,400 | 2,410 |
| 13,000 | 2,420 | 2,430 |
| 13,100 | 2,440 | 2,450 |
| 13,200 | 2,460 | 2,470 |
| 13,300 | 2,480 | 2,490 |
| 13,400 | 2,500 | 2,510 |
| 13,500 | 2,520 | 2,530 |
| 13,600 | 2,540 | 2,550 |
| 13,700 | 2,560 | 2,570 |
| 13,800 | 2,580 | 2,590 |
| 13,900 | 2,600 | 2,610 |
| 14,000 | 2,620 | 2,630 |
| 14,100 | 2,640 | 2,650 |
| 14,200 | 2,660 | 2,670 |
| 14,300 | 2,680 | 2,690 |
| 14,400 | 2,700 | 2,710 |
| 14,500 | 2,720 | 2,730 |
| 14,600 | 2,740 | 2,750 |
| 14,700 | 2,760 | 2,770 |
| 14,800 | 2,780 | 2,790 |
| 14,900 | 2,800 | 2,810 |
| 15,000 | 2,820 | 2,830 |
| 15,100 | 2,840 | 2,850 |
| 15,200 | 2,860 | 2,870 |
| 15,300 | 2,880 | 2,890 |
| 15,400 | 2,900 | 2,910 |
| 15,500 | 2,920 | 2,930 |
| 15,600 | 2,940 | 2,950 |
| 15,700 | 2,960 | 2,970 |
| 15,800 | 2,980 | 2,990 |
| 15,900 | 3,000 | 3,010 |
| 16,000 | 3,020 | 3,030 |
| 16,100 | 3,040 | 3,050 |
| 16,200 | 3,060 | 3,070 |
| 16,300 | 3,080 | 3,090 |
| 16,400 | 3,100 | 3,110 |
| 16,500 | 3,120 | 3,130 |
| 16,600 | 3,140 | 3,150 |
| 16,700 | 3,160 | 3,170 |
| 16,800 | 3,180 | 3,190 |
| 16,900 | 3,200 | 3,210 |
| 17,000 | 3,220 | 3,230 |
| 17,100 | 3,240 | 3,250 |
| 17,200 | 3,260 | 3,270 |
| 17,300 | 3,280 | 3,290 |
| 17,400 | 3,300 | 3,310 |
| 17,500 | 3,320 | 3,330 |
| 17,600 | 3,340 | 3,350 |
| 17,700 | 3,360 | 3,370 |
| 17,800 | 3,380 | 3,390 |
| 17,900 | 3,400 | 3,410 |
| 18,000 | 3,420 | 3,430 |
| 18,100 | 3,440 | 3,450 |
| 18,200 | 3,460 | 3,470 |
| 18,300 | 3,480 | 3,490 |
| 18,400 | 3,500 | 3,510 |
| 18,500 | 3,520 | 3,530 |
| 18,600 | 3,540 | 3,550 |
| 18,700 | 3,560 | 3,570 |
| 18,800 | 3,580 | 3,590 |
| 18,900 | 3,600 | 3,610 |
| 19,000 | 3,620 | 3,630 |
| 19,100 | 3,640 | 3,650 |
| 19,200 | 3,660 | 3,670 |
| 19,300 | 3,680 | 3,690 |
| 19,400 | 3,700 | 3,710 |
| 19,500 | 3,720 | 3,730 |
| 19,600 | 3,740 | 3,750 |
| 19,700 | 3,760 | 3,770 |
| 19,800 | 3,780 | 3,790 |
| 19,900 | 3,800 | 3,810 |
| 20,000 | 3,820 | 3,830 |

### Marié sans dépendants

| Revenu   | 1948    | 1949   |
|----------|---------|--------|
| \$ 1,500 | \$      | \$     |
| 2,000    | 70      |        |
| 2,100    | 90      | 1      |
| 2,300    | 130     | 7      |
| 2,500    | 170     | 11     |
| 2,750    | 220     | 17     |
| 3,000    | 270     | 15     |
| 3,500    | 370     | 23     |
| 4,000    | 470     | 23     |
| 5,000    | 670     | 51     |
| 7,500    | 1,260   | 1,03   |
| 10,000   | 1,990   | 1,66   |
| 20,000   | 6,140   | 5,51   |
| 30,000   | 11,310  | 10,16  |
| 50,000   | 23,043  | 21,26  |
| 75,000   | 38,968  | 36,60  |
| 100,000  | 56,143  | 53,06  |
| 200,000  | 132,493 | 125,71 |